



## PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND ET DE SES 39 COMMUNES MEMBRES



# Sommaire

- **Le document cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**  
*Page 2*
- **Annexe 1 : Le Projet de Territoire du Vexin Normand :**  
*Page 16*
- **Annexe 2 : La Maquette Financière/Tableau de synthèse des actions par orientation du CRTE :**  
*Page 116*
- **Annexe 3 : Les Fiches Actions détaillées :**  
*Page 117 à 280*
- **Annexe 4 : Les Projets soutenus en 2021 par au titre des dispositifs contractuels :**  
*Page 281*

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DU VEXIN NORMAND**

**ENTRE**

**La Communauté de communes du Vexin-Normand,**

Représentée par ALEXANDRE RASSAERT, Président, dûment autorisé par la délibération du Conseil communautaire prise en date du 27 Mai 2021, et ci-après désigné par « **la Collectivité bénéficiaire** »,

**D'une part,**

*ET*

**L'État,**

Représenté par Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure, ci-après désigné par « **l'État** » ;

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

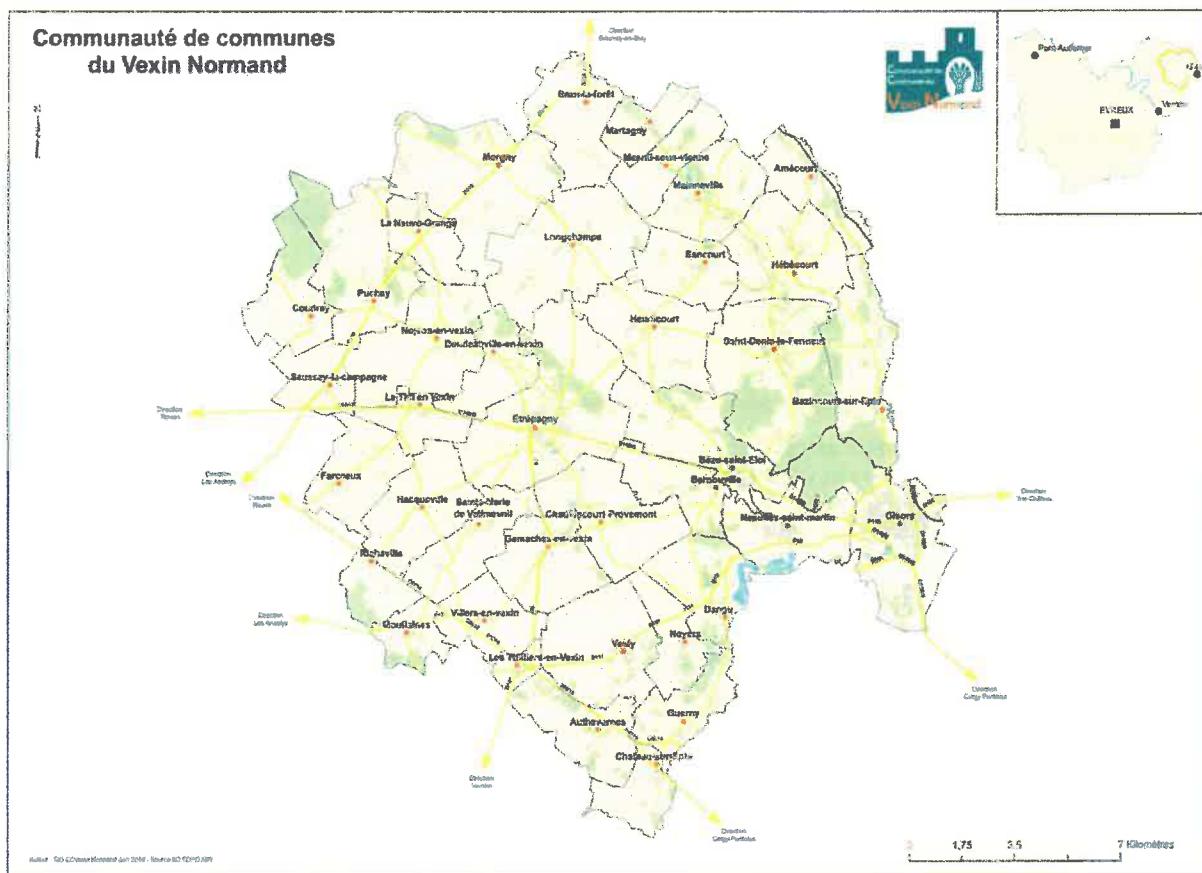
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Vexin Normand autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

## Article 2- Le projet de territoire validé en juillet 2018 (ANNEXE 1)

### 2.1. Présentation du territoire signataire

Le territoire du Vexin Normand et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes du Vexin Normand est située dans le département de l'Eure dans la région Normandie. Elle est née le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du canton d'Etrépagny et de Gisors-Epte-Levrière. Elle regroupe aujourd'hui 39 communes et compte près de 33 000 habitants. Elle est structurée autour de deux pôles : la ville de Gisors, qui avec 11 369 habitants est de loin la commune du territoire la plus peuplée, et la commune d'Etrépagny, bourg-centre de 3 900 habitants. Deux autres communes seulement dépassent le seuil du millier d'habitants : Bézu-Saint-Eloi et Neaufles-Saint-Martin. Elle occupe une position stratégique à environ 50km de Rouen et 80km de Paris, et constitue un territoire à la fois périurbain et rural. Périurbain, car il s'agit d'un territoire à forte dominante résidentielle, beaucoup de ses habitants dépendant pour l'emploi des zones urbaines rouennaise et surtout francilienne. Rurale, de par ses caractéristiques démographiques (une densité de 93 hab/ km<sup>2</sup> inférieure à la moyenne départementale, 32 communes possédant moins de 700 habitants, etc.) et paysagères (83% de terres agricoles et 11% d'espaces naturels).



## Les enjeux du territoire en matière de services publics/attractivité territoriale/démographie :

- Optimiser la prise en charge de la petite enfance via une diversification et une structuration de l'offre à l'échelle intercommunale (secteur privé), notamment sur le secteur d'Etrépagny où l'offre se limite à une micro-crèche privée et un RAM et où s'installe de jeunes couples avec enfants

- **Anticiper le vieillissement de la population par le développement d'une offre de services à destination des personnes âgées**
- **Attirer de nouveaux professionnels de santé pour combler le déficit de médecins sur le territoire à travers la mise en place d'un projet global de santé**
- **Développer une politique culturelle et sportive à l'échelle de l'intercommunalité afin de permettre une vie culturelle et sportive riche et adaptée aux nouvelles populations sur l'ensemble du territoire**
- **Garantir un accès aux services publics à l'ensemble de la population via notamment le développement de la Maison d'Accès aux Services Publics à Gisors (élargissement de la gamme de services et renforcement de la communication et de l'information)**
- **S'appuyer sur l'offre existante extra-territoriale pour développer les complémentarités et les partenariats**
- **Soutenir la reprise et le maintien de commerces en centre-ville**

Les enjeux du territoire en matière de **logement/habitat/énergie/social** :

- **Conforter la vocation résidentielle des centres-villes et centre-bourgs via notamment la réhabilitation de logements anciens**
- **Développer une stratégie communautaire en matière d'habitat**
- **Lutter contre la vacance locative**
- **Assurer la rénovation énergétique de l'habitat**
- **Accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs travaux d'économie d'énergie**
- **Développer les initiatives et les structures sociales à l'échelle de l'intercommunalité avec une attention particulière sur la partie est du territoire qui concentre les facteurs de précarité**

Les enjeux du territoire **en matière d'économie**

- **Renforcer et compléter l'offre foncière à destination des entreprises**
- **Développer les synergies entre les entreprises déjà présentes sur le territoire par des rencontres périodiques afin structurer les filières existantes ou émergentes**
- **Accompagner la création et le développement d'entreprises, notamment des PME, par la mise à disposition de services adaptés aux entreprises**
- **Développer l'accès à la formation en développant les structures de formation et en favorisant leur implantation**
- **Accompagner la réinsertion et la reconversion des demandeurs d'emploi**
- **Soutenir la reprise et le maintien de commerces en centre-ville**

Les enjeux du territoire **en matière de transports/mobilités** :

- **Améliorer la mobilité vers l'extérieur du territoire en optimisant la desserte aux équipements de transports**

- **Favoriser la mobilité infra-territoriale en favorisant l'accès aux transports (taxi ou bus social) et/ou des cheminements doux entre les deux villes et les villages**
- **Développer des aires de co-voiturage pour atténuer la dépendance à la voiture individuelle**

Les enjeux du territoire en matière de **tourisme et de patrimoine** :

- **Développer une stratégie touristique communautaire afin notamment de se distinguer de la concurrence extérieure**
- **Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire afin notamment de renforcer son attractivité**
- **Travailler avec les communautés de communes voisines afin de mettre en cohérence les politiques liées aux sites naturels et historiques**
- **Valoriser la voie verte ainsi que les rivières de l'Epte et de la vallée de la Levrière afin qu'elles soient un trait d'union entre les sites classés**

Parallèlement à ces enjeux identifiés explicitement dans son projet de territoire 2018/2025, la Communauté de communes du Vexin Normand en partenariat avec l'Etat, souhaitent identifier **des enjeux plus transversaux partagés conjointement**, à savoir :

**En matière d'aménagement de l'espace et d'habitat/logement :**

- *La limitation de la consommation des espaces et de l'étalement urbain et ainsi privilégier la réutilisation des friches existantes ;*
- *La mise en place de la CIL (conférence intercommunale du logement) tout en rappelant à quel point, les élus de la Communauté de communes sont attachés à ce que la problématique de logements sociaux reste à l'échelle communale afin de pas rompre la proximité nécessaire dans les cas à traiter.*

**En matière de développement économique :**

- *Une stratégie de développement/redynamisation sur les zones d'activités économiques ;*
- *La création/animation du réseau des entrepreneurs/artisans/professionnels libéraux du Vexin Normand via une redynamisation d'un ou de groupements d'employeurs locaux ;*

**En matière d'environnement :**

- *La mise en exergue de la Biodiversité*
- *La finalisation de la réalisation du PCAET communautaire*
- *Le développement et le soutien aux acteurs locaux pour la création de recyclerie/ressourcerie (soutien déjà mis en place via Actesol) ;*
- *La favorisation des circuits courts et de l'économie circulaire*
- *La mise en place d'un PAT (programme alimentaire territorial) ;*

**En matière de santé :**

- *Le soutien aux maisons de santé privées ou publics existantes voire leur déploiement (à titre d'information, la Communauté de communes gère déjà une maison de santé communautaire avec près de 15 praticiens locataires sur Etrépagny ; la commune de Château sur Epte gère une maison de santé communale qui va s'étendre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 avec le soutien financier via un fonds de concours de 50 000 € de la Communauté de communes ; plusieurs maisons de santé privées sont présentes par ailleurs sur Gisors et Etrépagny) ;*

## 2.2. Présentation des contractualisations et programmes de l'État

RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS EXISTANTS OU EN COURS			
	Dispositifs contractuels établis signés avec la CUC VN	Signature	Principaux partenaires
1	Finances/subvention d'équipements	Contrat de ruralité	Décembre 2016 - (2017 - 2018 avenants)
2	Finances/subvention d'équipements	Contrat de Territoire	Sept 2018 + Revoyure n°1 25 mars 2021
3	Santé	Contrat local de Santé (CLS)	signé
4	Services/Droits/Juridique	Labellisation France Services	fait
5	Environnement/Habitat	OPAH	Compétence fait
6	Environnement/Energie	PCAET	Compétence fait Bureau études
7	Dév éco/Aménagement/Habitat	ORT Gisors	signé
8	Dév éco/Aménagement/Habitat	ORT Etrépagny	signé 28/01/2021
9	Dév éco/Commerce/Centre ville	Petite Ville de Demain	Retenu
10	Lecture publique (DRAC et C D 27)	Contrat de Territoire Lecture (CTL)	Signé
11	Enfance/Petite Enfance/Jeunesse	Convention Territoriale Globale (CTG)	Signé
12	Environnement	Contrat de relance de Transition Ecologique (CRTE)	En cours

A ces dispositifs étatiques contractuels signés par la Communauté de communes, on doit y adjoindre les dispositifs communaux signés sur la Ville de Gisors, à savoir :

- Le FISAC (Fond d'intervention sur la sauvegarde de l'artisanat)
- Le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance)...

## 2.3. Le projet de territoire

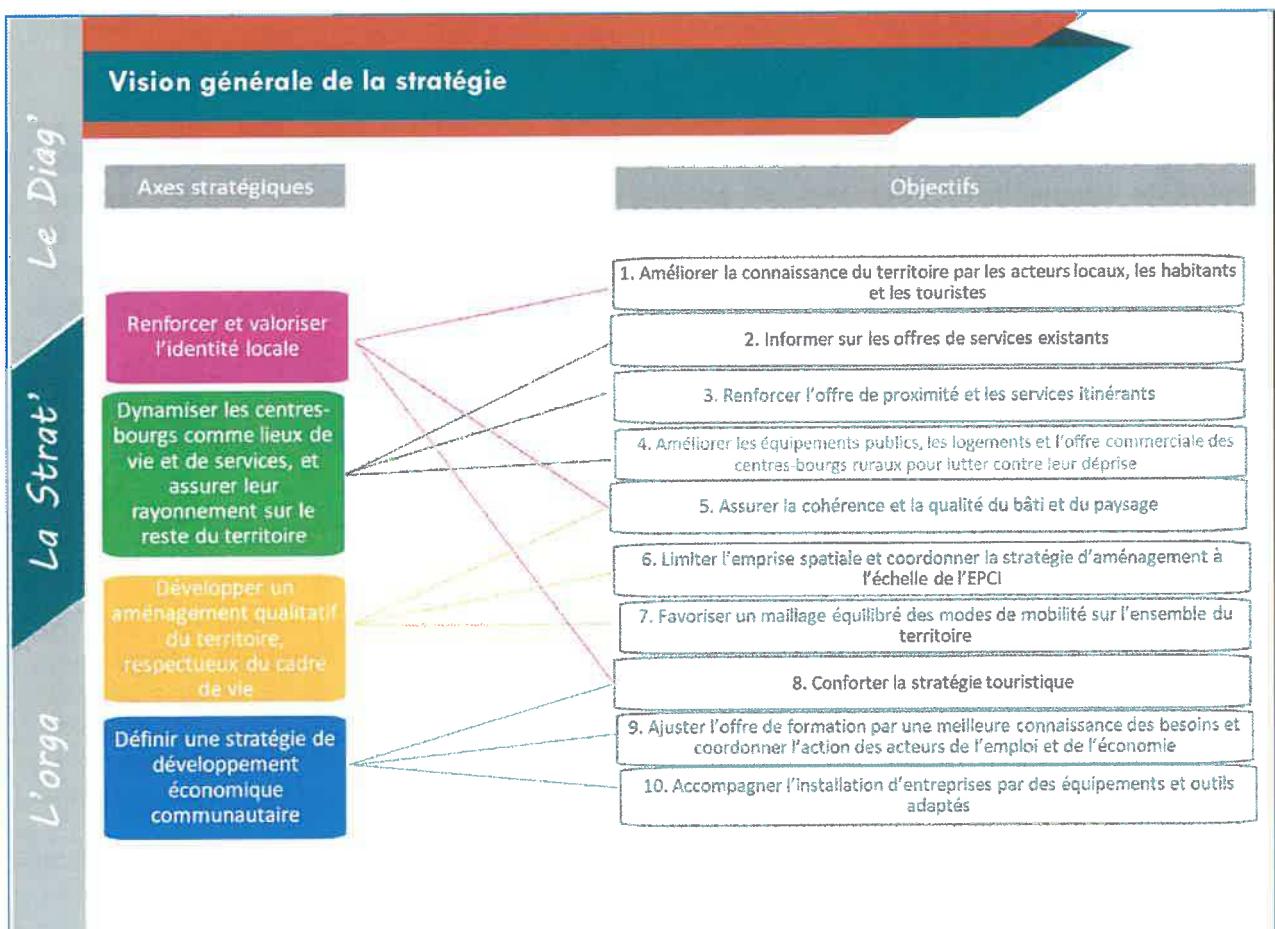
Le projet de territoire du Vexin Normand s'est inscrit dans un contexte de fusion administrative entre les Ex Communautés de communes du canton d'Etrépagny et de Gisors-Epte-Levrière devenues, au 1er janvier 2017, la **Communauté de communes du Vexin Normand**.

Fort de cette expérience réussie dans la conduite d'une réflexion collective du devenir administratif de leur territoire, les élus ont souhaité initier une démarche plus élargie encore, à savoir, l'élaboration d'un projet de territoire, feuille de route stratégique pour le territoire et ses acteurs de 2018 à 2025 dont les grandes lignes sont les suivantes :

- **Coordonner l'action publique locale** : de multiples acteurs interviennent en faveur du développement local... avec autant d'actions conduites ! Comment mieux se coordonner, partager nos moyens et nos expériences ? Comment innover, trouver des alternatives pour contrecarrer la baisse des financements publics ?
- **Encourager un développement solidaire et équilibré pour l'ensemble du territoire** : 328 km<sup>2</sup>, 39 communes ... de 160 à 11 200 habitants... Quelle organisation territoriale ? Quels choix d'aménagement pour les services, l'habitat et les entreprises ? Comment connaître et faire connaître un territoire aujourd'hui plus vaste ?
- **Voir large... et loin**. Agir dans son coin, au coup par coup... autant d'efforts pour peu d'impacts à long terme. Comment éviter les logiques court-termistes pour des actions « puissantes » et stratégiques ?
- **Construire une politique publique... avec la société civile**. Comment (re) donner un élan à la dynamique citoyenne par le projet de territoire ? Comment mettre les citoyens mobilisés en capacité de comprendre les enjeux de la collectivité et en faire un appui à la gouvernance ?

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les 4 orientations ou axes stratégiques du Territoire du Vexin Normand en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2018 et décline les 10 grands objectifs :



## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches actions (ANNEXES 2 ET 3).

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le tableau de l'ensemble des actions par orientation stratégique figure dans un tableau de synthèse en ANNEXE 2.

Le plan d'action est mis à jour annuellement. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l'article 11.

**Pour les actions projets, les fiches des actions projets ne sont pas annexées au contrat, contrairement aux fiches actions matures. Elles pourront, en revanche faire l'objet de discussion à l'occasion du comité de pilotage et s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.**

**Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.**

Pour les programmes et contrats de l'État en cours, en fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Cela concerne notamment :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.]

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires ;

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires ;

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- **Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;**
- **Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;**
- **Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;**
- **Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;**
- **Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;**
- **Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).**

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats.]

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

### 6.1. Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier, **L'Etat s'engage :**

- **à animer le réseau des partenaires du contrat afin de :**
- **faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;**
- **à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;**
- **à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.**

La collectivité s'engage quant à elle :

- **à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ;**
- **à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs,**

- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire et à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

## 6.2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 7 - Maquette financière pluriannuelle

### Option 1 retenue

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **8.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **8.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### **Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

**La durée de ce contrat est de six ans (6 ans).**

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif compétent.

**Signé à Gisors en 3 exemplaires, le 28/07/2021**

**La Communauté de communes  
du Vexin Normand,**

**Alexandre RASSAERT,**

**Le Président**



**L'Etat**

**Jérôme FILIPPINI,**

**Le Préfet**



# Projet de territoire

## Communauté de communes du Vexin Normand

---

*Juillet 2018*

*Ce document a été produit avec le soutien du cabinet*



### Pourquoi un tel projet de territoire ?

Notre jeune Communauté de communes du Vexin Normand méritait de se doter d'un projet cohérent, durable et partagé à l'échelle de son nouveau territoire.

Pour mieux valoriser nos atouts, il était essentiel de repérer nos forces, nos faiblesses.

La diversité de notre territoire rural, sa richesse sociale, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs sur lesquels notre intercommunalité peut s'appuyer.

Ainsi avec la volonté d'être une intercommunalité stratégie, les axes suivants ont été déterminés pour motiver nos actions dans les 10 à 15 années à venir : Valorisation de notre identité locale ; Dynamisation de nos lieux de vie et de services ; Aménagements respectueux du cadre de vie ; et Développement économique.

De nombreuses actions ont été identifiées illustrant notre ambition au service des habitants, du développement, de la solidarité et de la cohésion sociale.

Le projet met en avant aussi des sujets sur lesquels nous devons réfléchir, avec le souci permanent de nous adapter aux réalités nouvelles.

**Alexandre RASSAERT**

Président de la Communauté de communes du Vexin Normand

*Cliquez sur les numéros de page pour vous rendre au chapitre !*

# Sommaire

- 4 — **Introduction : les objectifs et les modalités de conduite de la démarche**
- 7 — **Le diagnostic : état des lieux et enjeux**
- 8 — Présentation générale du territoire
- 10 — Un territoire jeune et en croissance démographique, mais qui connaît une perte d'attractivité et des problématiques de vieillissement
- 22 — L'accessibilité aux services: un territoire structuré autour de 2 pôles de services
- 25 — Urbanisme et habitat : de nouveaux besoins
- 30 — Des profils socio-économiques qui traduisent l'évolution tendancielle de l'économie locale
- 34 — Une économie locale fragilisée par les polarités extérieures
- 41 — Un territoire pivot mais avec des enjeux de mobilité publique et une forte dépendance à la voiture individuelle
- 44 — Tourisme, patrimoine naturel et culturel : des potentiels encore méconnus
- 46 — Synthèse

*Cliquez sur les numéros de page pour vous rendre au chapitre !*



# Sommaire

47

## Stratégie

50

Améliorer la connaissance du territoire par les acteurs locaux, les habitants et les touristes

55

Informer sur les offres de services existants

59

Renforcer l'offre de proximité et les services itinérants

65

Améliorer les équipements publics, les logements et l'offre commerciale des centres-bourgs ruraux pour lutter contre leur déprise

70

Assurer la cohérence et la qualité du bâti et du paysage

74

Limiter l'emprise spatiale et coordonner la stratégie d'aménagement à l'échelle de l'EPCI

77

Favoriser un maillage équilibré des modes de mobilité sur l'ensemble du territoire

81

Conforter la stratégie touristique

86

Ajuster l'offre de formation par une meilleure connaissance des besoins et coordonner l'action des acteurs de l'emploi et de l'économie

89

Accompagner l'installation d'entreprises par des équipements et outils adaptés

90

## Organisation et pilotage

91

## Annexe – articulation avec les contractualisations

# INTRODUCTION

# Un projet de territoire pour le Vexin Normand... pour quoi faire ?

## Fusionner... nos ambitions et nos savoirs faire

**Le projet de territoire** s'inscrit dans un contexte récent de fusion administrative entre les Communautés de communes du canton d'Etrépagny et de Gisors-Epte-Levrière devenues, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de communes du Vexin Normand. Fort d'une expérience réussie dans la conduite d'une réflexion collective lors de l'élaboration du Contrat de ruralité, les élus ont souhaité initier une démarche plus élargie encore : l'élaboration d'un projet de territoire, feuille de route stratégique pour le territoire et ses acteurs.

## Faire de cette démarche l'occasion de répondre à certaines interrogations...

**→ Coordonner l'action publique locale** : de multiples acteurs interviennent en faveur du développement local... avec autant d'actions conduites ! Comment mieux se coordonner, partager nos moyens et nos expériences ? Comment innover, trouver des alternatives pour contrecarrer la baisse des financements publics ?

**→ Encourager un développement solidaire et équilibré pour l'ensemble du territoire** : 328 km<sup>2</sup>, 39 communes ... de 160 à 11 200 habitants... Quelle organisation territoriale ? Quels choix d'aménagement pour les services, l'habitat et les entreprises ? Comment connaître et faire connaître un territoire aujourd'hui plus vaste ?

**→ Voir large... et loin. Agir dans son coin, au coup par coup... autant d'efforts pour peu d'impacts à long terme.** Comment éviter les logiques court-termistes pour des actions « puissantes » et stratégiques ?

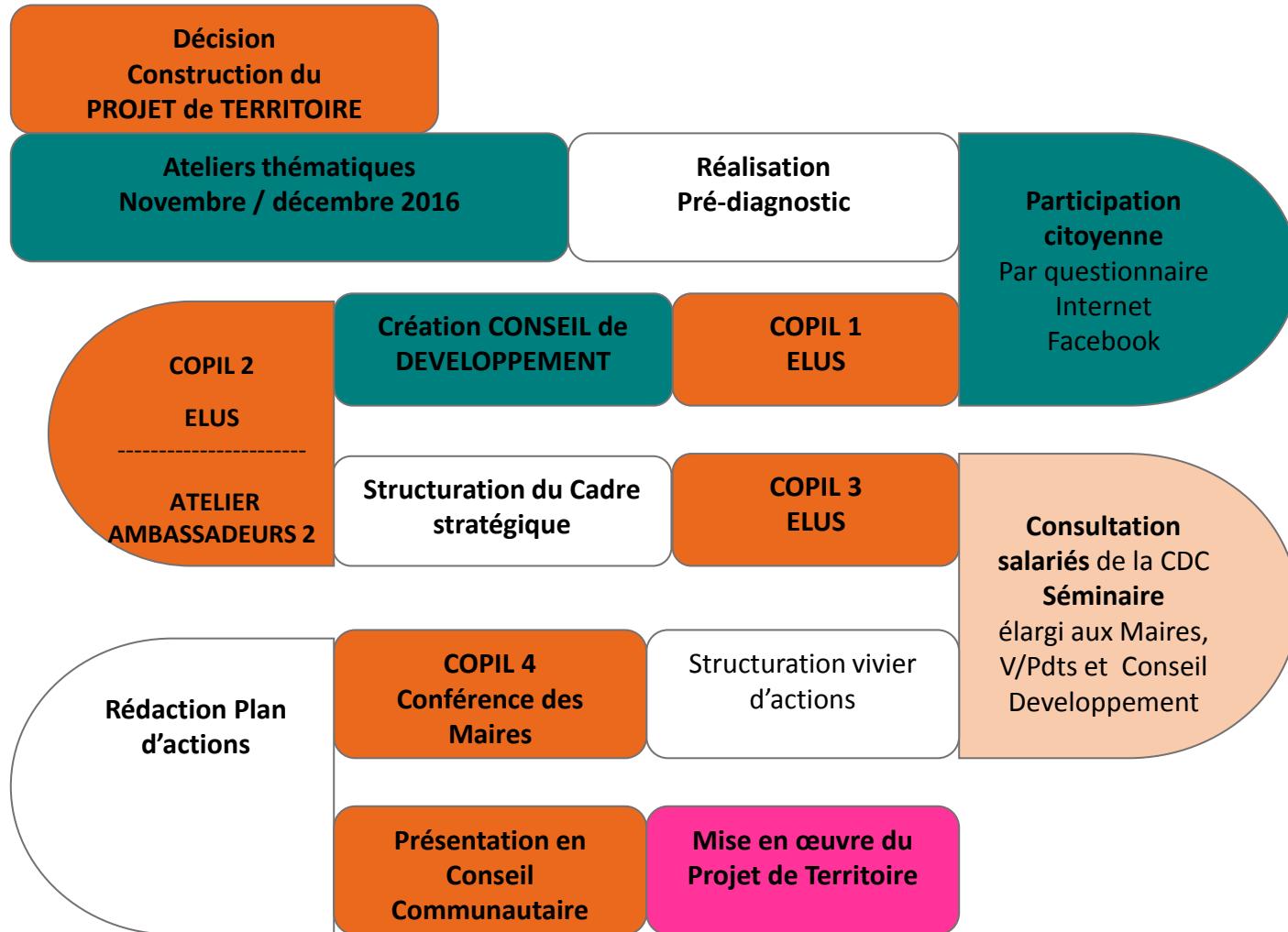
**→ Construire une politique publique... avec la société civile.** Comment (re) donner un élan à la dynamique citoyenne par le projet de territoire ? Comment mettre les citoyens mobilisés en capacité de comprendre les enjeux de la collectivité et en faire un appui à la gouvernance ?

## *Les conditions de réussite d'un tel projet :*

- ✓ *Après-demain... c'est déjà demain! Se projeter à long terme pour anticiper les changements, en se laissant la possibilité d'ajuster le projet en cours de route*
  - ✓ *Décloisonner les regards pour comprendre les dynamiques et les phénomènes au plus près de la réalité*
  - ✓ *Coordonner les forces et les moyens : le projet de territoire doit constituer un document de référence sur lequel s'adosser pour le montage des futures stratégies thématiques et contractualisation*
  - ✓ *Concerter pour fédérer et assurer la mise en œuvre du programme en misant pour cela sur les acteurs locaux, en particulier les citoyens et les représentants du secteur privé, parfois éloignés de ces démarches*
  - ✓ *Anticiper la mise en œuvre du projet pour ne pas qu'il reste lettre morte : feuille de route, outils de suivi, instances de gouvernance, mobilisation des services...*
- 

# La démarche conduite par les acteurs

De juillet 2017 à mai 2018 : des temps réguliers de co-construction



# LE DIAGNOSTIC

## Présentation générale du territoire

La Communauté de communes du Vexin Normand est située dans le département de l'Eure dans la région Normandie. Elle est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du canton d'Etrépagny et de Gisors-Epte-Levrière. Elle regroupe aujourd'hui **39 commune** et compte près de **33 000 habitants**.

Elle est structurée autour de **deux pôles** : la ville de **Gisors**, qui avec 11 369 habitants est de loin la commune du territoire la plus peuplée, et la commune d'**Etrépagny**, bourg-centre de 3 900 habitants. Deux autres communes seulement dépassent le seuil du millier d'habitants : Bézu-Saint-Eloi et Neaufles-Saint-Martin.

Elle occupe une position stratégique à environ 50km de Rouen et 80km de Paris, et constitue un territoire à la fois périurbain et rural. Périurbain, car il s'agit d'un territoire à forte dominante résidentielle, beaucoup de ses habitants dépendant pour l'emploi des zones urbaines rouennaise et surtout francilienne. Rurale, de par ses caractéristiques démographiques (une densité de 93 hab/ km<sup>2</sup> inférieure à la moyenne départementale, 32 communes possédant moins de 700 habitants, etc.) et paysagères (83% de terres agricoles et 11% d'espaces naturels).

### Méthodologie du diagnostic du territoire

Les principales données présentées ci-après sont issues d'une analyse documentaire et statistique réalisée à partir des données de l'INSEE (2013) et des documents fournies par la Communauté de communes du Vexin-Normand.

En parallèle, une enquête a été diffusée auprès des habitants du territoire. 118 répondants ont accepté d'apporter leur vision du territoire et ainsi de nourrir ce diagnostic. Les résultats vous sont présentés sous forme graphique et sont identifiables grâce au symbole :



## Communauté de communes du Vexin Normand



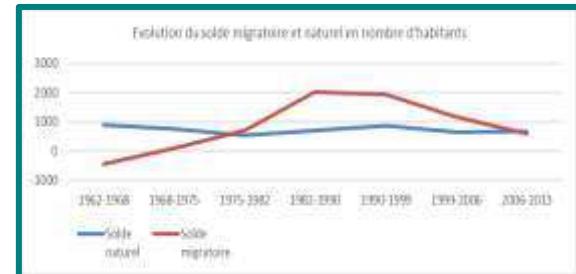
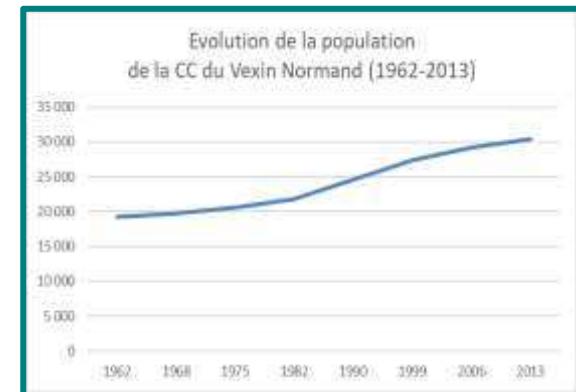
# Un territoire jeune et en croissance démographique, mais qui connaît une perte d'attractivité et des problématiques de vieillissement

## Une dynamique démographique positive en dépit d'une attractivité résidentielle en baisse

- La population du territoire est en augmentation constante depuis 1968 (+ 57,6%).
- Cette augmentation est portée depuis 2006 de façon quasi égale par le solde migratoire (variation annuelle de + 0,29%) et le solde naturel (variation annuelle de + 0,32%).

### L'arrivée de nouvelles populations sur le territoire

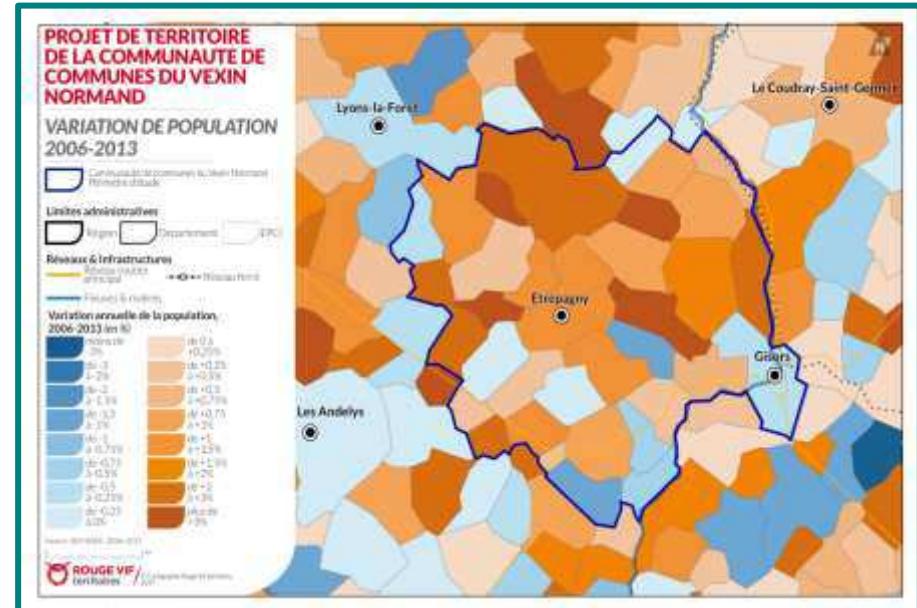
- Alors que l'arrivée de nouvelles populations était un phénomène marquant au début des années 80, moteur de la croissance démographique, une baisse du solde migratoire est constatée depuis le début des années 1990, mais avec des disparités entre le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny et celui de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière :
  - le SM(\*) annuel a augmenté de 0,81% entre 2006 et 2013 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny, avec notamment trois communes où la variation annuelle de l'évolution liée au SM est supérieure à 2% (Le Thil en Vexin, + 2,84% ; La Neuve-Grange, + 2,37% ; et Mouflaines, + 2,04%).
  - le SM annuel s'est stabilisé entre 2006 et 2013 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière même si on dénombre cinq communes où la variation annuelle de l'évolution liée au SM est négative (Gisors, - 0,51% ; Mesnil-sous-Vienne, - 0,66% ; Amécourt, - 0,84% ; Authevernes, - 1,86% ; et Bernouville, - 1,53%).
- Cette relative dichotomie entre les deux territoires en termes d'arrivée de nouvelles populations est néanmoins à nuancer. L'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière comporte en effet des communes qui ont vu leur SM progresser sur la période 2006-2013 telles que Sancourt (+ 2,52%), Bézu-Saint-Eloi (+ 2,44%) ou Bazincourt-sur-Epte (+ 1,96%), et l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny des communes qui ont vu leur SM diminuer sur la même période comme Richeville (- 1,08%), Coudray (- 0,85%) ou Hacqueville (- 0,66%).



## L'évolution démographique endogène du territoire

- **Le solde naturel se stabilise** depuis une dizaine d'années avec **une augmentation annuelle de 0,32%** sur les périodes 1999-2006 et 2006-2013. La variation annuelle de l'évolution du SN(\*) de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny (+ 0,41% et + 0,54% sur les deux périodes) est néanmoins légèrement supérieure à celle de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (+ 0,28%, puis + 0,20%).
- A noter par ailleurs que les communes qui ont connu les plus fortes augmentation de leur solde naturel annuel sur la période 2006-2013 sont **les communes situées aux franges du territoire** tant dans l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny (Richeville, + 1,34% ; Saussay-la-Campagne, + 1,26% ; Morgny, + 1% ; Les Thilliers en Vexin, + 0,92%) que dans l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (Amécourt, + 1,34% ; Mainneville, + 0,99%).

D'une manière générale, l'augmentation de la population est **plus dynamique sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton d'Etrépagny** (avec un taux de variation annuel moyen de + 1,35%) que sur celui de l'ex-Communauté de communes de Gisors-Epte-Levrière (TVAM (\*\*)) de + 0,19%). Ce phénomène pourrait s'expliquer par une rurbanisation progressive de l'ouest du territoire du Vexin Normand (mais aussi néanmoins de certaines communes à l'Est comme Bézu-Saint-Eloi, Sancourt ou Bazincourt-sur-Epte). Ces néo-ruraux sont essentiellement de jeunes couples actifs souhaitant bénéficier d'un environnement de meilleure qualité (cadre de vie, coût immobilier, etc.). Il s'agit également de jeunes retraités venus s'installer à la campagne, contribuant ainsi à l'économie résidentielle du territoire.



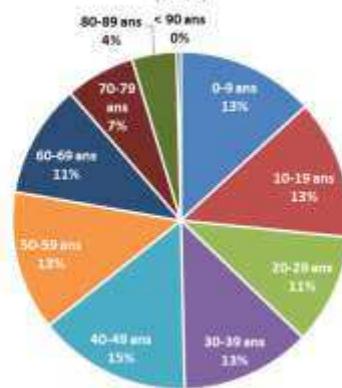
(\*) Solde naturel

(\*\*) Taux de variation annuel

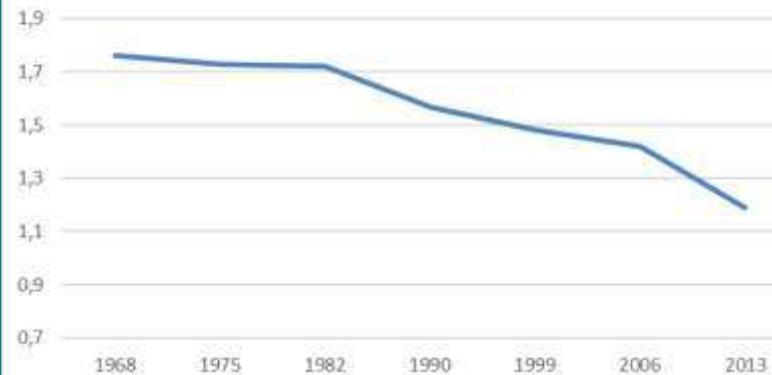
## Une population jeune malgré un vieillissement constant

- Le territoire du Vexin Normand se caractérise par **la jeunesse de sa population** : 26,5% de la population a moins de 20 ans (contre 26,4% au niveau départemental et 24,8% au niveau régional).
- Mais la Communauté de communes du Vexin Normand est néanmoins sujette au **vieillissement de sa population** comme en témoigne la **baisse constante de l'indice de jeunesse** depuis près de 40 ans. Il est passé en effet de 1,71 en 1968 à 1,02 en 2013.
- La part des plus de 60 ans dans la population s'élève aujourd'hui à 22,3% (contre 22,6% au niveau départemental et 25% au niveau régional).

Répartition de la population de la CC du Vexin Normand par classe d'âge (2013)



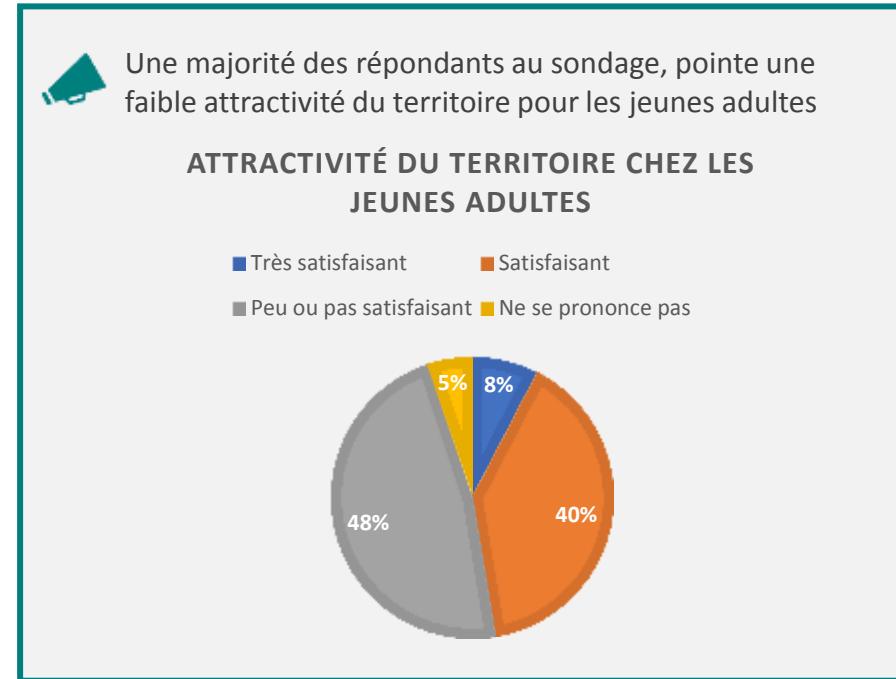
Evolution de l'indice de jeunesse dans la CC du Vexin Normand (1962-2013)



- On observe néanmoins des disparités en termes de structure démographique de la population entre l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny et l'ex-CC Gisors-Epte-Levrière :
  - 28,7% de moins de 20 ans sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny, contre 25,3% dans l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière, avec notamment 9 communes qui comptent plus de 30% de moins de 20 ans aux franges ouest et nord-ouest (Coudray, Farceaux, La Neuve Grange, Le Thil, Longchamps, Richeville, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Sancourt, et Saussay-la-Campagne).
  - 24,1% de 60 ans et plus sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (contre 19,4% dans l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny) avec notamment 6 communes avec plus de 25% de 60 ans et plus à l'est et au sud-est (Gisors, Guerny, Mesnil-sous-Vienne, Neaufles-Saint-Martin, Noyers, Saint-Denis-le-Ferment).



Indice de jeunesse (2013)



## Des services à développer pour chaque type de population

### *Les structures petite enfance/enfance/jeunesse du territoire*

L'arrivée de jeunes couples et la présence de nombreux jeunes sur le territoire nécessite une offre adaptée en termes d'accueil petite enfance, de l'enfance, et de la jeunesse.

- La Communauté de communes du Vexin Normand dispose d'un Pôle Petite enfance et d'un pôle Jeunesse au sein de la Direction des Familles. Parallèlement, la ville de Gisors a gardé la gestion de nombreuses structures via un service Enfance et un service Jeunesse.
- Le territoire dispose de plusieurs structures d'accueil petite enfance et enfance présentant **une bonne capacité d'accueil** au regard des besoins démographiques actuels :
  - Un multi-accueil intercommunal à Gisors (40 places pour les enfants de 0 à 4 ans)
  - Deux Relais d'Assistantes Maternelle à Gisors et Etrépagny, ainsi qu'un RAM itinérant gérés par l'intercommunalité.
  - Deux multi-accueils municipaux (39 places pour les enfants de 0 à 4 ans) et une crèche familiale (30 places) gérés par la ville de Gisors
  - Deux micro-crèches privées à Etrépagny et sur la ZAC du Mont-de-Magny à Gisors.
- A noter enfin qu'il est prévu de créer prochainement deux Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP), gérés par la Communauté de communes du Vexin Normand, à Etrépagny dans un espace dédié de la future Ludothèque-Médiathèque et à Gisors dans les locaux du Centre Communal d'Action Social.

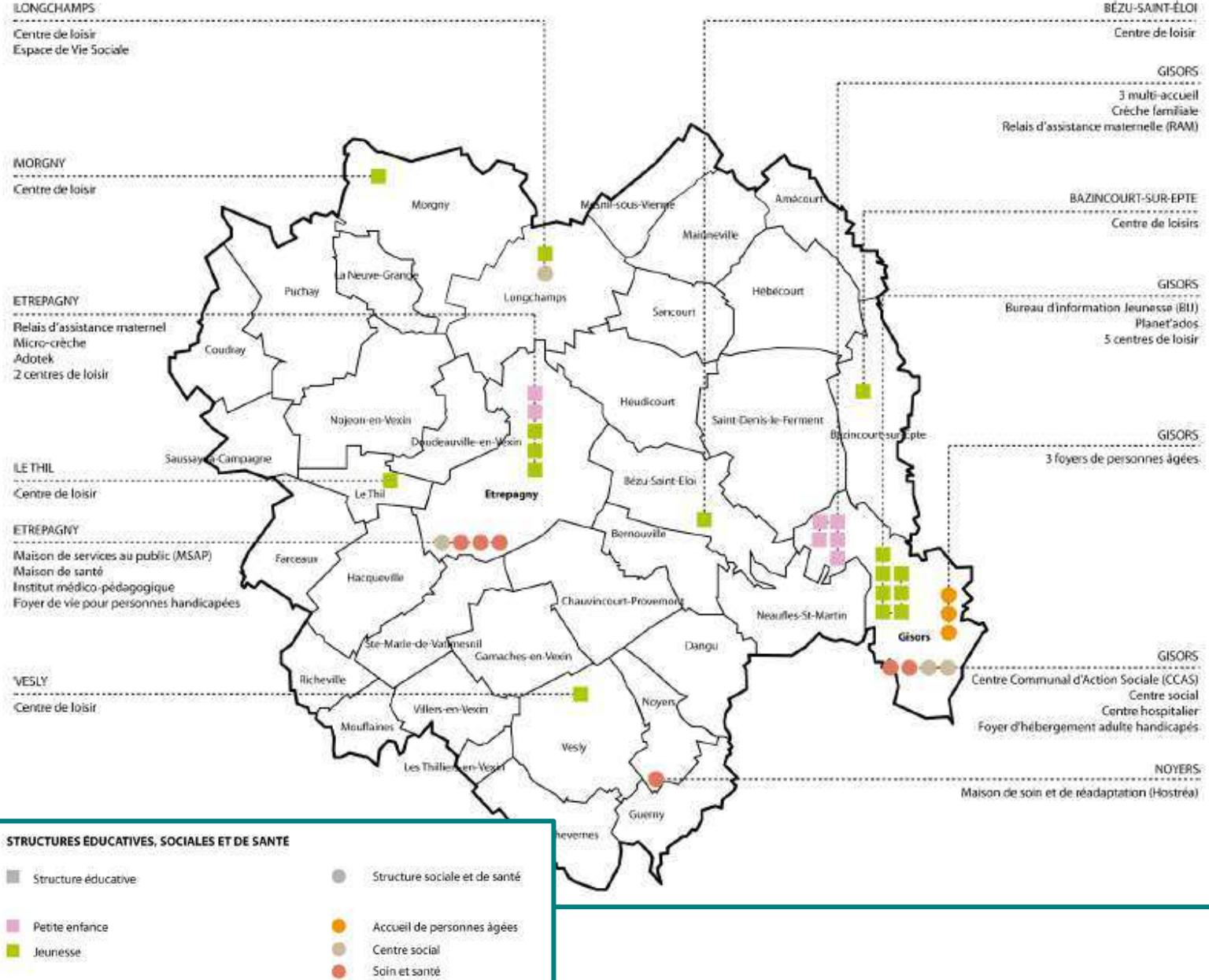
## ***Les établissements de soins et de santé du territoire***

- Le principal établissement de santé du territoire est le **centre hospitalier de Gisors** (Pôle sanitaire du Vexin) : il dispose de 458 lits et places, et gère des activités sanitaires (chirurgie, médecine, maternité, urgences, SSR, Soins de Longue Durée) et des activités médico-sociales (EHPAD, MAS, SSIAD).
- Le territoire dispose également :
  - D'une **Maison de Santé Pluridisciplinaire à Etrépagny**, qui regroupe une quinzaine de professionnels de santé. Sa création répond à un véritable besoin, **le secteur d'Etrépagny ayant été placé en zone de désertification médicale**.
  - D'un établissement de santé privé à but non lucratif, le Centre de soins de suite et de réadaptation de longue durée « l'Hostréa » à Noyers, avec une activité d'hospitalisation complète répartie sur trois unités géographiques.
- D'une manière générale, le territoire se caractérise par **une accessibilité relativement limitée aux soins** : le diagnostic de l'ARS fait apparaître le territoire comme **un pôle déficitaire fragile (notamment la ville de Gisors)** avec un manque de professionnels de santé couplé à une offre limitée en termes de transport depuis les villages. La capacité de l'offre locale de soins ne permet pas de répondre aux besoins de santé des habitants

## **Les services à destination des personnes âgées et handicapées**

Le vieillissement progressif de la population du territoire implique d'anticiper ces changements et développer une offre de services adaptée aux besoins des personnes âgées.

- Hors aujourd'hui, la Communauté de communes du Vexin Normand ne propose que **3 structures dédiées aux personnes âgées**, toutes situées à Gisors :
  - Deux résidences gérées par le CCAS, destinées aux personnes de 60 ans et plus autonomes ;
  - Un EHPAD, dépendant du Centre hospitalier de Gisors.
- Il existe également un **service de Maintien à domicile** géré par le CCAS de Gisors qui s'adresse aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes provisoirement immobilisées, ainsi que plusieurs services associatifs agréés par le Département (ADMR, ATA, etc.) intervenant au domicile des personnes âgées.
- Enfin, le territoire ne comporte pas de Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et dépend du CLIC de Vernon.
- Le territoire accueille par ailleurs **plusieurs structures pour personnes handicapées** :
  - L'Institut médico-pédagogique le Moulin Vert, qui accueille à Etrépagny 40 filles et garçons de 6 à 16 ans présentant des déficiences intellectuelles moyennes ou légères, et venant de l'ensemble du département.
  - Le Centre Saint-Martin, foyer de vie pour personnes handicapées à Etrépagny, met en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie.
  - Le foyer d'hébergement pour adultes handicapés de Gisors assure l'hébergement et l'entretien de personnes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un service d'aide par le travail (ESAT) ou dans une entreprise adaptée.



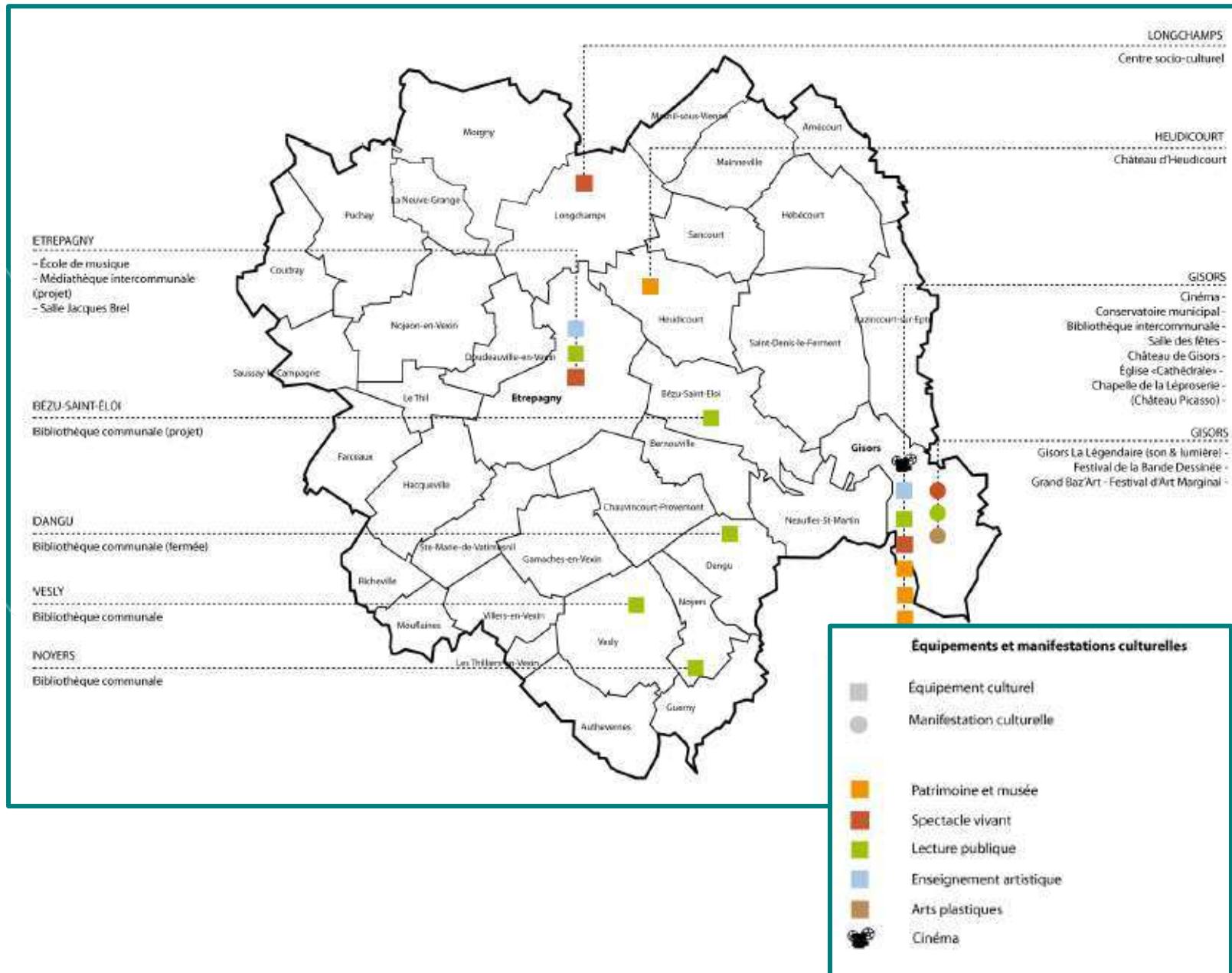
## ***L'offre culturelle et récréative du territoire***

### ***La culture***

- **L'offre culturelle est majoritairement concentrée sur Gisors et Etrépagny.**
- Elle intervient essentiellement autour de la **lecture publique**, les bibliothèques représentant les équipements culturels les plus présents et les mieux répartis sur le territoire. On en dénombre quatre (plus une en projet) :
  - Une médiathèque à Etrépagny et une bibliothèque à Gisors, deux équipements d'intérêt communautaire ;
  - Deux bibliothèques communales à Vesly et Noyers, et une en projet à Bézu-Saint-Eloi.
- Un **Contrat de territoire lecture** a été signé entre la Communauté de communes du Vexin Normand, la DRAC et la MDE. Il aura pour objectif de promouvoir les projets de développement de la lecture en direction des jeunes publics.
- Le territoire compte également :
  - Un cinéma, classé Cinéma art et essai - labels Jeunes Public, Recherche & Découverte, et Répertoire & Patrimoine, à Gisors, avec une programmation diversifiée ;
  - Un conservatoire à Gisors et une école de musique et de danse à Etrépagny accueillant jusqu'à 400 élèves ;
  - Plusieurs manifestations portées en grande partie par la médiathèque communautaire : saison culturelle d'une vingtaine de dates à Gisors, festival d'art marginal (Grand Baz'art) à Gisors, un festival de BD à Gisors, un spectacle son et lumière (Gisors la légendaire) à Gisors, plusieurs événements à Etrépagny et à partir du Centre socioculturel de Longchamps (Printemps des poètes, semaine de la francophonie, Partir en Livre, Semaines artistiques et cinéma rural sur Longchamps, etc....).

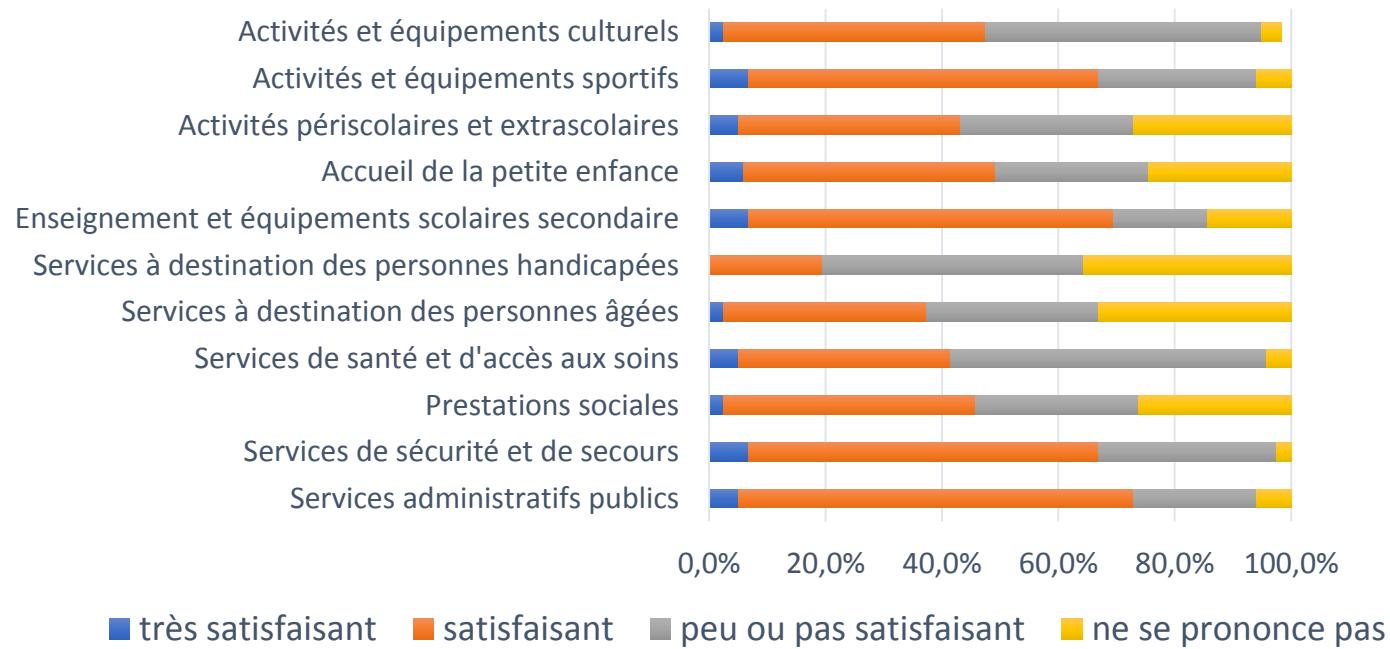
### ***Les sports et les loisirs***

- On recense, en termes d'équipements :
  - Un centre aquatique intercommunautaire – AquaVexin – à Trie-Château et une piscine communautaire à Etrépagny.
  - Deux gymnases d'intérêt communautaire – gymnase David Douillet et Jeannie Longo – à Etrépagny, et deux gymnases à Gisors.
  - Des terrains de football à Gisors, Dangu, Neaufles-Saint-Martin et Thil-en-Vexin.
  - Un club de tennis à Gisors.
- D'une manière générale, le territoire bénéficie d'un **tissu associatif important, source de dynamisme pour la vie culturelle et sportive des habitants**



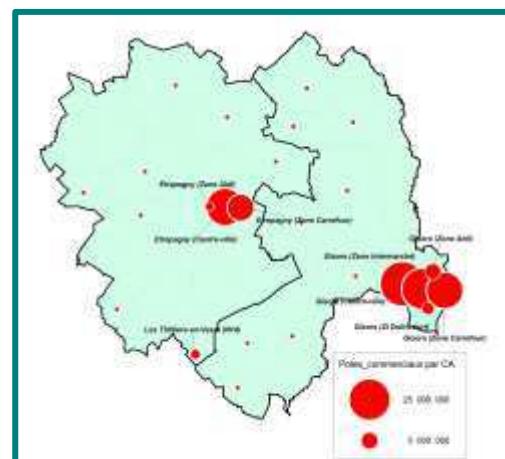
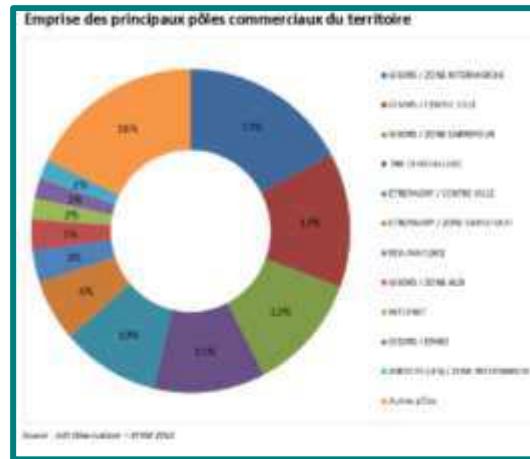
Avec une moyenne de 47,3% d'opinion positive (cumul des classes « satisfaisant » et « très satisfaisant »), **les répondants ont une perception des services globalement satisfaisante**. Toutefois, les services de santé et d'accès aux soins et les services à destination des handicapés sont jugés peu ou pas satisfaisants. L'amélioration de l'accès aux soins est d'ailleurs pour 66,9% des répondants l'une des trois principales priorités du territoire pour les années à venir.

## Perception du territoire en termes de services



## Une offre commerciale en déclin

- Le territoire est commercialement structurée autour de :
  - Un **pôle commercial secondaire** : Gisors (offre développée et diversifiée sur des achats quotidiens à hebdomadaires, et sur des achats occasionnels lourds) ;
  - Un **pôle commercial de proximité** : Etrépagny (offre développée sur les achats quotidiens).
- Gisors rassemble 60% des commerces du territoire.** L'offre y est particulièrement développée dans les secteurs de **l'équipement de la personne** et de **l'équipement de la maison**, du fait notamment de la présence de deux hypermarchés. La ville d'**Etrépagny** constitue, elle, un pôle de proximité important pour tout l'ouest du territoire et dispose d'une **offre commerciale variée**.
- En dehors de ces deux pôles, l'offre commerciale du territoire est relativement faible** et s'appuie principalement sur un maillage de commerces et de multi-services de proximité.
- L'évasion commerciale du territoire s'élève à 32,2%** (source: CCI), résultant de la concurrence exercée par des grands pôles commerciaux de Vernon, Cergy Pontoise et Beauvais, mais aussi des déplacements domicile-travail vers ces zones d'emplois. Beauvais cristallise les achats de nature plus exceptionnelle.
- Le nombre de fermetures de commerces est en augmentation à Gisors depuis 2011** et on dénombrait une **vingtaine de commerces vacants** recensés dans le centre-ville en 2015.

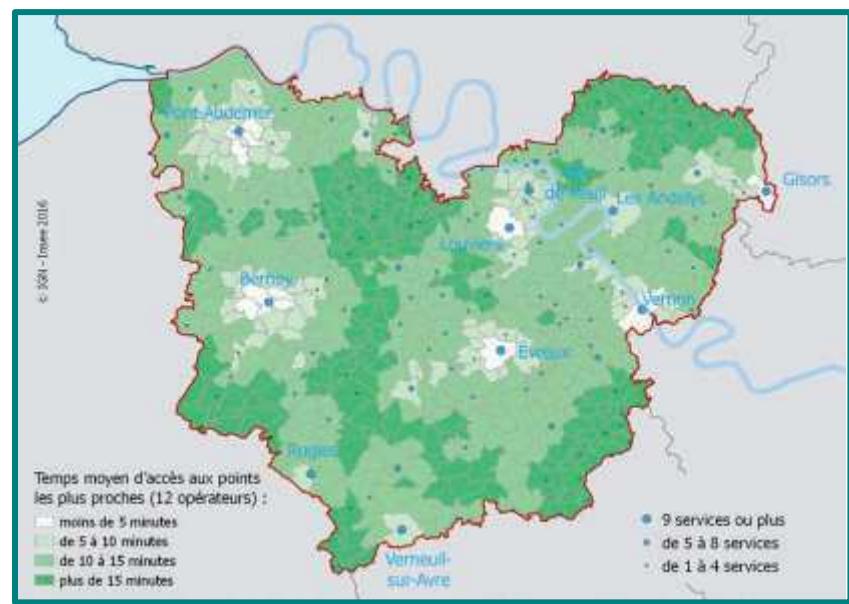
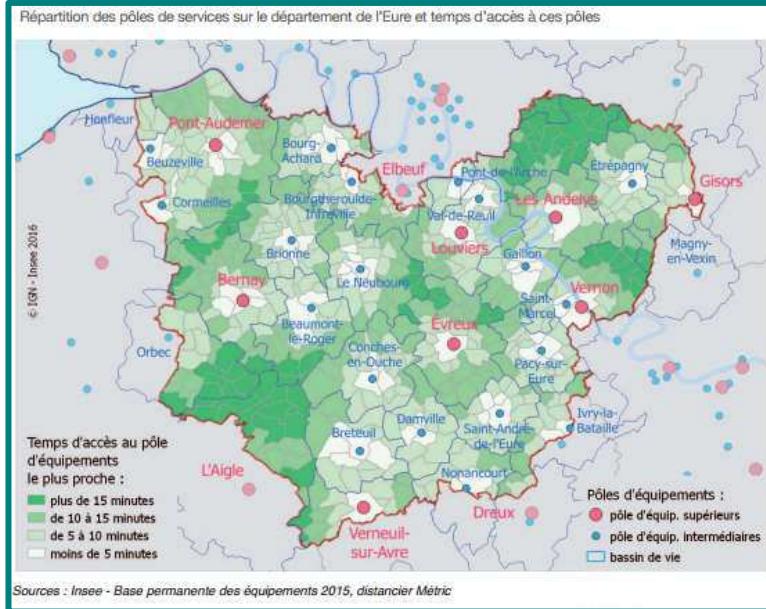


- Le graphique ci-contre souligne l'emprise des zones commerciales et grandes surfaces dans la captation des dépenses des ménages, les centres ville de Gisors et d'Etrépagny ne représentant que 23% de celles-ci.
- En dehors de ces deux pôles, l'offre commerciale sur le territoire est très faible et s'appuie essentiellement sur un maillage de multi-services de proximité.

# L'accessibilité aux services: un territoire structuré autour de 2 pôles de services

## Un bonne accessibilité aux services...

- Gisors** constitue l'un des 8 pôles d'équipements supérieurs du département, auquel s'ajoute Etrépagny, pôle de dimension intermédiaire.
- L'ensemble des communes se situent à moins de 15 minutes d'un pôle de services**, bénéficiant des pôles intérieurs ou extérieurs au territoire (Les Andelys).
- Seules les communes situées au nord du canton d'Etrépagny sont situées à plus de 15 minutes d'un pôle de services, soit 2,64% de la population du territoire (contre 4% pour la moyenne des départements de province).
- Les 12 opérateurs de services publics sont présents sur le territoire sur le territoire.
- Une MSAP a été ouverte en 2014 à Etrépagny avec notamment un point d'accès au droit**



## ... qui cache une certaine hétérogénéité dans la disponibilité de l'offre

- A l'échelle locale, si la gamme de services implantés sur le territoire est relativement bonne, leur couverture est variable en fonction du type d'opérateurs. Parce que la plupart des services se trouvent implantés à Gisors et, plus ponctuellement, Etrépagny, les communes situées dans la partie nord du territoire se trouvent plus isolées.
- Lorsqu'un opérateur se trouve uniquement implanté à Gisors, sa couverture (en termes de temps de transport pour y accéder) ne profite qu'à une partie du territoire, obligeant les habitants plus à l'ouest et au nord de la limite Etrépagny – Mainneville- Heudicourt, à se déplacer en voiture sur une durée dépassant les 15 minutes.
- A noter que la partie Est du territoire ne possède aucun point d'accès au droit.

Opérateurs uniquement présents sur un site du territoire	Opérateurs accessibles sur l'ensemble du territoire
Trésors public (Gisors)	La Poste (accessibilité moindre au Nord du territoire)
Pôle Emploi (Gisors)	Conseil Départemental (accessibilité moindre au Nord du territoire)
CARSAT (Gisors )	Missions Locales (accessibilité moindre au Nord du territoire)
MSA (Etrépagny)	CAF (accessibilité moindre au Nord du territoire)
CDIFF (Gisors)	CPAM (accessibilité moindre au Nord du territoire)
ADIL (Gisors)	

Source: diagnostic INSEE – SDAAPS Eure

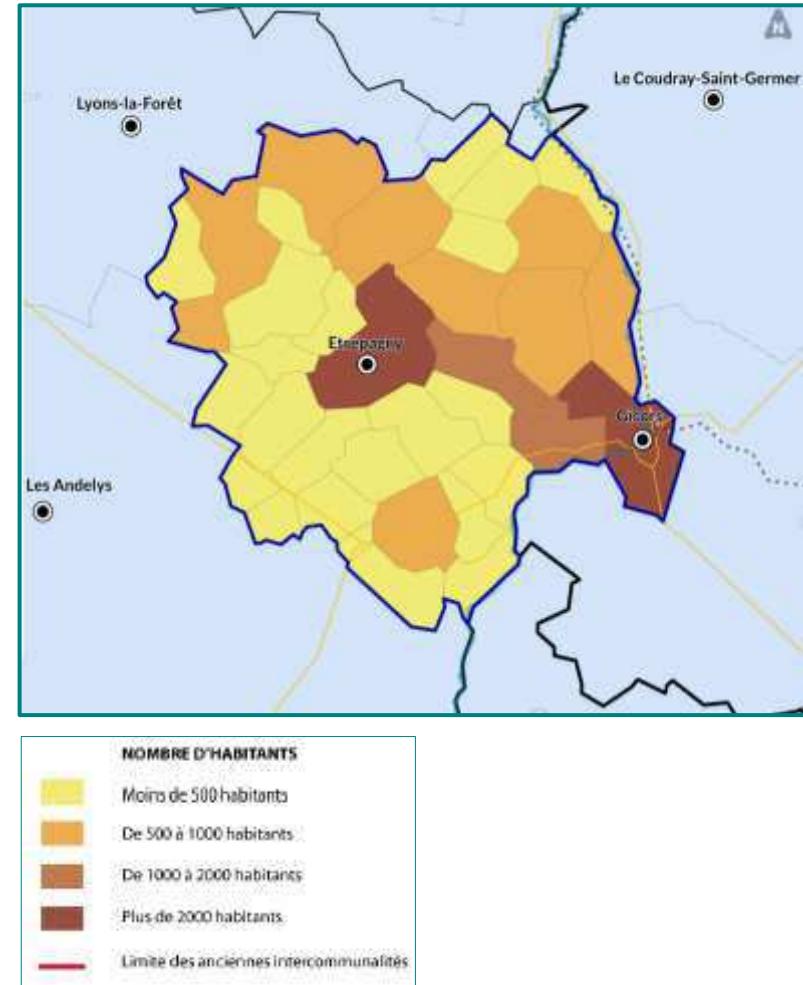
## ENJEUX

- Optimiser la prise en charge de la petite enfance via une diversification et une structuration de l'offre à l'échelle intercommunale (secteur privé), notamment sur le secteur d'Etrépagny où l'offre se limite à une micro-crèche privée et un RAM et où s'installe de jeunes couples avec enfants.
- Anticiper le vieillissement de la population par le développement d'une offre de services à destination des personnes âgées
- Attirer de nouveaux professionnels de santé pour combler le déficit de médecins sur le territoire à travers la mise en place d'un projet global de santé.
- Développer une politique culturelle et sportive à l'échelle de l'intercommunalité afin de permettre une vie culturelle et sportive riche et adaptée aux nouvelles populations sur l'ensemble du territoire.
- Garantir un accès aux services publics à l'ensemble de la population via notamment le développement de la Maison d'Accès aux Services Publics à Gisors (élargissement de la gamme de services et renforcement de la communication et de l'information).
- S'appuyer sur l'offre existante extra-territoriale pour développer les complémentarités et les partenariats.
- Soutenir la reprise et le maintien de commerces en centre-ville

## Urbanisme et habitat : de nouveaux besoins

### Un territoire semi-rural et résidentiel connaissant des problématiques de logements vacants

- La Communauté de communes du Vexin Normand est structurée autour d'un **pôle urbain** (Gisors, 11 369 habitants) et d'un **bourg-centre** (Etrépagny, 3 900 habitants). Avec les communes de **Bézu-Saint-Eloi** et **Neaufles-Saint-Martin**, ils forment la principale dorsale urbaine du territoire rayonnant localement sur les petites villes voisines. S'y concentre plus de la moitié des habitants du territoire.
- 64% des communes du territoire comptent moins de 500 habitants.**
- La densité moyenne est de 93 habitants/km<sup>2</sup>**, un chiffre inférieur aux moyennes départementale (98,52 habitants/km<sup>2</sup>) et régionale (111,34 habitants/km<sup>2</sup>), **confirmant le caractère rural d'une grande partie du territoire**. La population est par ailleurs inégalement répartie sur le territoire, avec notamment une disparité entre le territoire de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (127 habitants/ km<sup>2</sup>) et celui de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny (64 habitants/ km<sup>2</sup>).

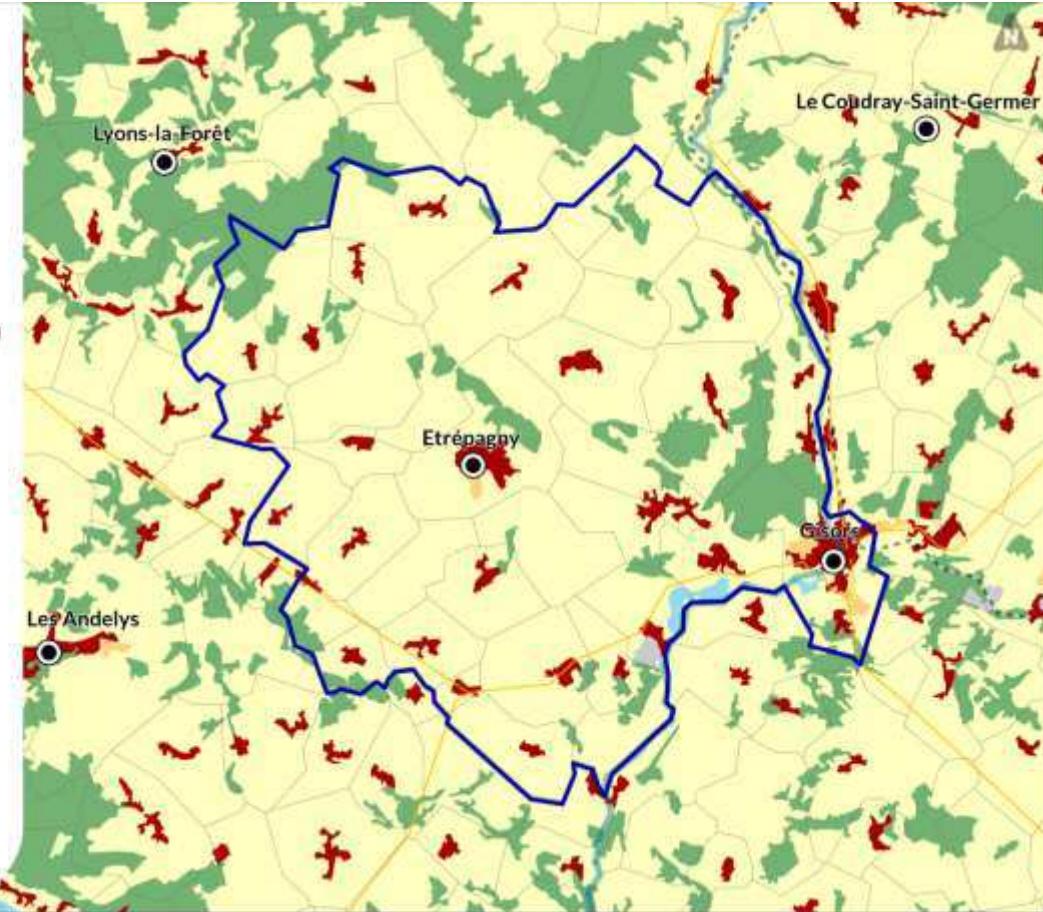


## PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND

### OCCUPATION DU SOL 2012

- Communauté de communes du Vexin Normand  
Perimètre d'étude
- Limites administratives
  - Région
  - Département
  - EPCI
- Réseaux & Infrastructures
  - Réseau routier principal
  - Réseau ferré
  - Fleuves & rivières
- Types d'espaces
  - Zones urbanisées
  - Zones industrielles ou commerciales
  - Espaces verts artificiels, non agricoles
  - Territoires agricoles
  - Zones naturelles
  - Surfaces en eau

Source : Corine Land Cover 2012  
© ROUGE VIF territoires / © Cartographie Rouge Vif Territoires 2017

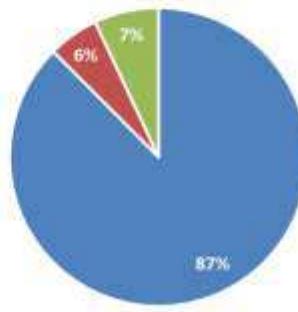


- L'occupation des sols montre un **réseau de petits centres urbains relativement équilibré**, entourés d'importantes surfaces agricoles. Les espaces naturels et forestiers occupent une faible partie de l'espace, disséminés en petits îlots à l'exception du bois de Gisors situé au nord-ouest de Gisors.

- 87,5 % de logements sont en résidence principale.
- On compte **74,6% de maisons individuelles** (92,1% dans l'ex-Communauté de communes du Canton d'Etrépagny, 64,9% dans l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière) et 68,4% de logements de 4 pièces et plus.
- 64,4% des ménages sont propriétaires de leur logement, 17,1% sont des locataires privés et 16,3% locataires HLM.
- Le territoire **connait une augmentation de la part des logements vacants** qui est passée de 4,7% à 7% entre 2006 et 2013. Il reste à savoir où se situe ces logements vides mais il est prévisible qu'ils concernent principalement les centre-bourgs, posant la question de la dévitalisation de ces espaces.

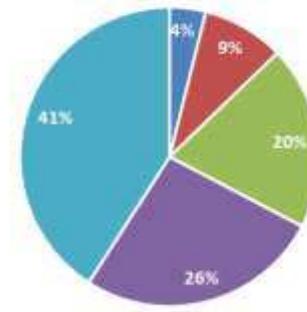
Type d'occupation des logements sur la CC du Vexin Normand (2013)

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants



Taille des logements sur la CC du Vexin Normand (2013)

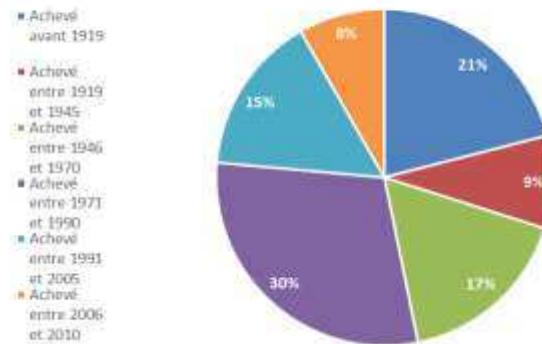
- RP 1 pièce
- Rp 2 pièces
- RP 3 pièces
- RP 4 pièces
- RP 5 pièces +



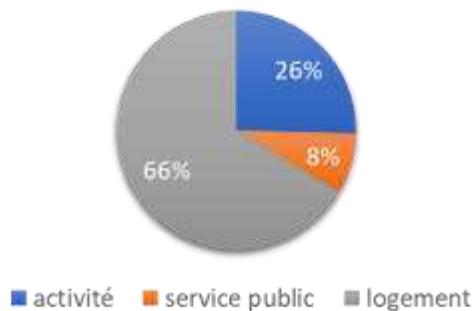
## Un parc de logements relativement ancien, des nouvelles constructions en perte de vitesse

- **Les logements récents** (achevés entre 2006 et 2010), **représentent 8,3%** du parc de logements, soit un taux supérieur aux moyennes régionale (6,5%) et départementale (7,6%). 5 communes ont une part prédominante de logements récents : Sancourt (21%), La Neuve-Grange (20%), Longchamps (19%), Bézu Saint-Eloi (17%), et Bazincourt-sur-Epte (15%), soit des communes situées en périphérie d'Etrépagny et de Gisors, et qui font partie des communes du territoire qui ont vu leur solde migratoire le plus progressé sur la même période.
- La construction de logements représente près de 66% des nouvelles surfaces urbanisées (171 407 ha construits entre 2005 et 2014). Ce chiffre ne doit néanmoins pas marquer une **baisse importante de la construction de nouveaux logements entre 2007 et 2014 (-70%)**.
- **Le parc de logements compte 30% de logements anciens** (achevés avant 1945), soit un taux supérieur aux moyennes régionale (27,5%) et départementale (26,5%). Ces derniers occupent plus de la moitié des logements dans 5 communes du territoire (Dangu, Gamaches-en-Vexin, Hacqueville, Mouflaines, Mainneville).
- A noter qu'une **OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)** sera lancée prochainement sur l'ensemble du territoire.

Répartition des logements par année d'achèvement sur la CC du Vexin Normand (2013)

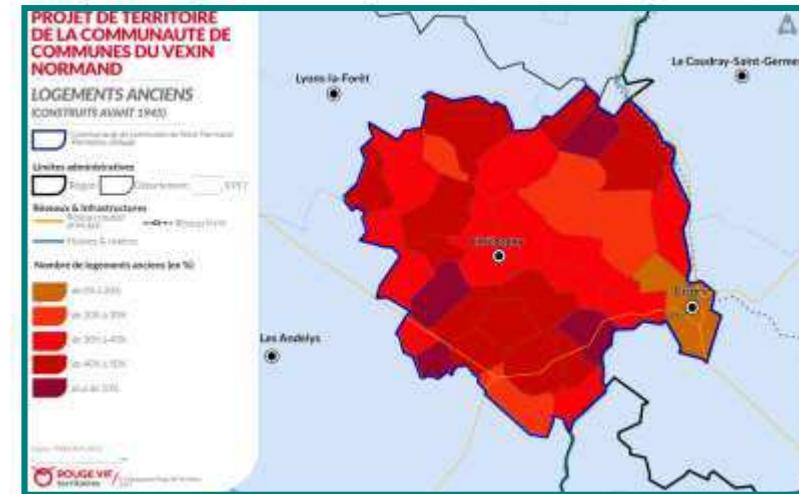
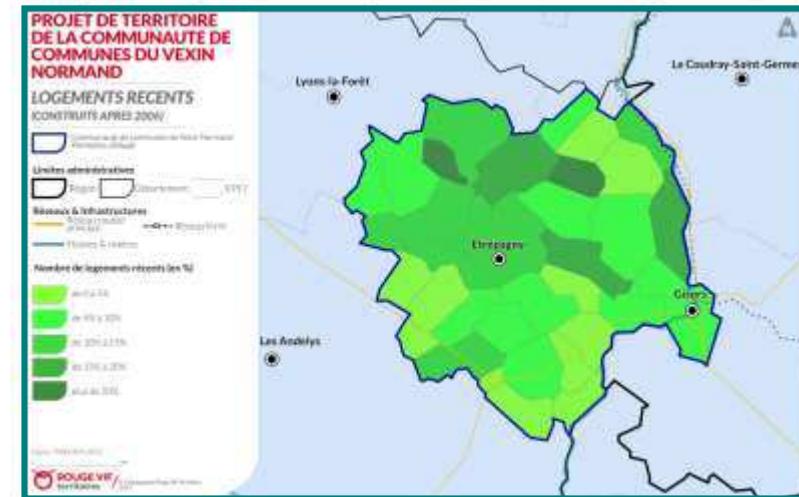


Répartition des surfaces construites en 10 ans (2005-2014)



## ENJEUX

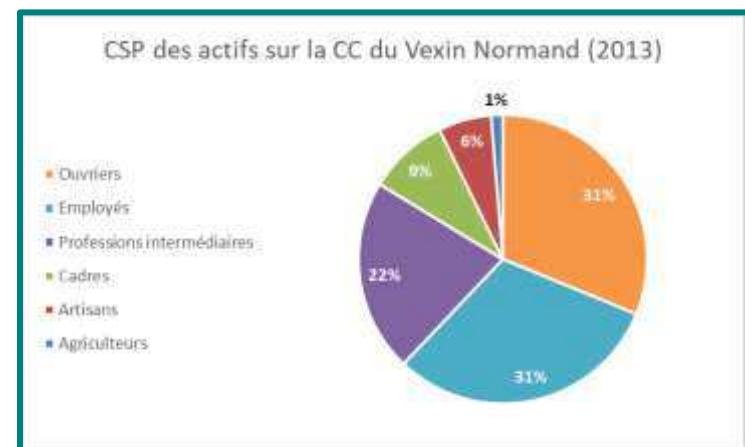
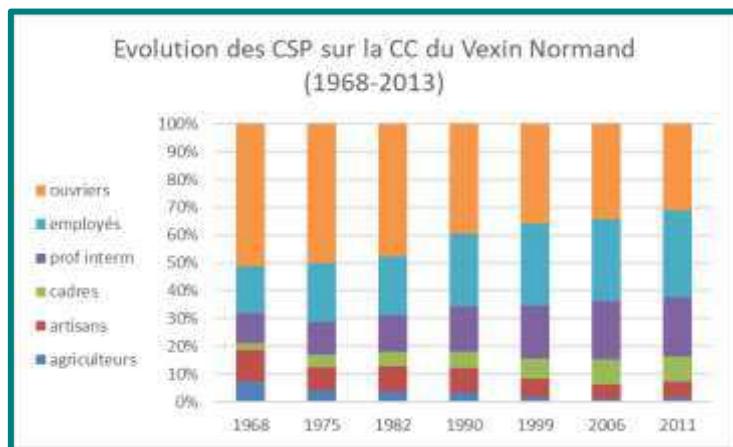
- Développer une stratégie communautaire en matière d'habitat
- Conforter la vocation résidentielle des centres-villes et centre-bourgs via notamment la réhabilitation de logements anciens
- Lutter contre la vacance locative
- Assurer la rénovation énergétique de l'habitat
- Accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs travaux d'économie d'énergie



## Des profils socio-économiques qui traduisent l'évolution tendancielle de l'économie locale

### Une population majoritairement composée d'ouvriers et d'employés

- Dans un contexte de **désindustrialisation**, le territoire connaît une **diminution structurelle de la part des catégories ouvrières** mais présente toujours un profil de « **campagne industrielle** » (31,2% d'ouvriers en 2013 contre 30% au niveau départemental, 27,8% au niveau régional, et 22,7% au niveau national).
- Pour autant, en lien avec la reconversion économique post-industrielle, **les employés, cadres et professions intermédiaires représentent une part de plus en plus prépondérante des actifs du territoire**.
- La part des professions intermédiaires (21,6%) et des cadres (9,1%) reste néanmoins inférieure aux moyennes départementale (23,7% et 10,9%), régionale (23,8% et 11,1%), et nationale (24,8% et 16%).

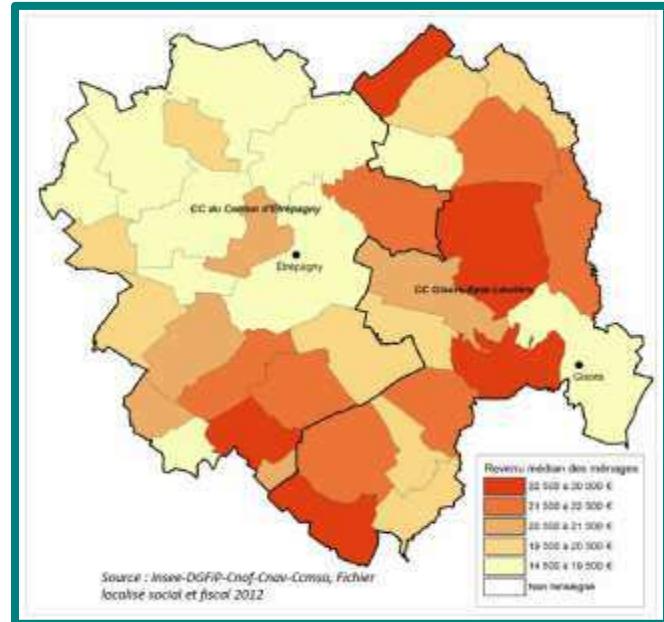


## Une population encore faiblement qualifiée

- Le taux de **personnes non diplômées (38,2%)** ou titulaire d'un CAP et d'un BEP (29,5%) est supérieur aux moyennes régionales (36,4% et 27,4%) et départementales (36% et 27,3%), tandis que le taux de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (16,2%) est inférieur aux moyennes régionale (20,8%) et départementale (20,2%).
- Les parts des personnes titulaires du BAC ou ayant fait des études supérieures ont augmenté respectivement de 93,7% et de 81,2% sur le territoire entre 1999 et 2013, tandis que dans le même temps celle des personnes non diplômées diminuait de 16,8%.
- Toutefois, d'une manière générale, **peu de jeunes poursuivent des études supérieures** : 33,1% des 18 à 24 ans, contre 38,9% au niveau départemental, 47,7% au niveau régional, et 52,2% au niveau national.
- Par ailleurs, les études menées sur l'illettrisme révèlent **une nette surreprésentation des personnes en situation d'illettrisme**, ou de non maîtrise des savoirs de base, sur le territoire du Vexin Normand, et plus largement dans l'ancienne région de Haute Normandie.

## Un niveau de revenus conforme à la moyenne mais avec d'importants contrastes territoriaux

- **Avec un revenu médian par unité de consommation de 20 026,53€**, la Communauté de communes du Vexin Normand est légèrement en dessous de la moyenne départementale (20 287,91€) mais au-dessus de la moyenne régionale (19 707,08€).
- Si l'écart entre l'ex-territoire de la Communauté de communes du Canton d'Etrépagny (20 060,41€) et l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrerie (19 992,66€) n'est pas conséquent, on peut observer des disparités à l'échelle communale :
  - Trois communes ont un revenu médian annuel inférieur à 19 000€ : **Coudray (18 507,6€), Gisors (18 690,3€), et Le Thil en Vexin (18 962,6€)**
  - **Neuf communes ont un revenu médian annuel supérieur à 22 000€** : Mesnil-sous-Vienne, Hébécourt, Saint-Denis-le-Ferment, Heudicourt, Neaufles-Saint-Martin, Dangu, Gamaches-en-Vexin, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, et Authevernes, c'est-à-dire majoritairement des communes situées à la périphérie de Gisors et d'Etrépagny.
- L'indicateur comparatif de précarité fait également apparaître d'importants contrastes territoriaux avec une **concentration des facteurs de précarité sociale dans les deux principaux pôles de centralité du territoire : Gisors et Etrépagny**.
- On constate par ailleurs des effets de report de population présentant des signes de fragilité depuis l'agglomération parisienne (notamment secteur de Gisors).
- D'une manière générale, les communes situées au centre, à l'ouest et au nord-ouest du territoire concentrent davantage de difficultés que celles situées au sud, à l'est (à l'exception notable de Gisors) et au nord-est.

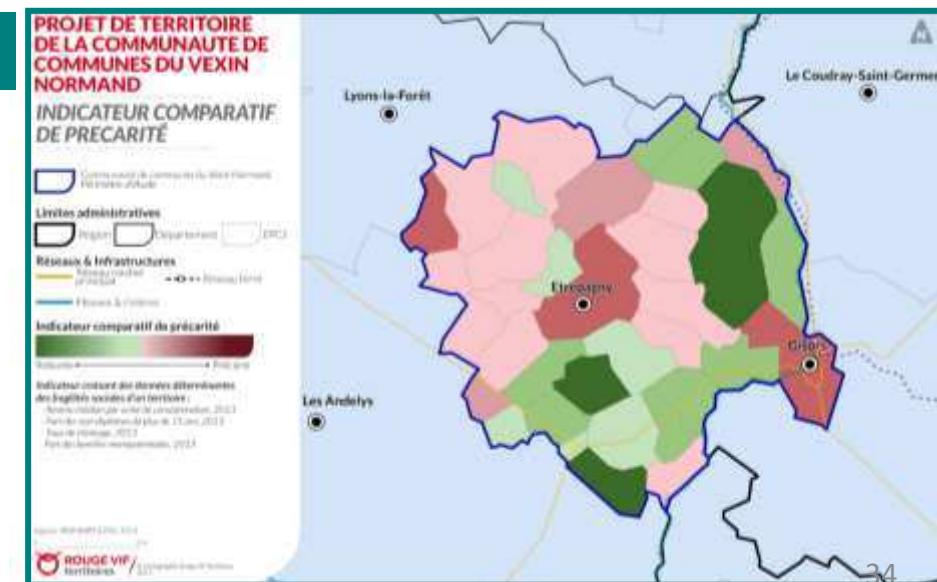


## Les structures et initiatives sociales du territoire :

- La majorité des communes du territoire dispose d'un centre communal d'action sociale menant des actions générales de prévention et de développement social.
- La ville de Gisors gère un centre social, agrégé par la CAF de l'Eure sur la base d'un projet social et qui propose notamment des services d'information et d'orientation pour la population.
- Il existe par ailleurs un centre socio-culturel à Longchamps : l'Espace de Vie Sociale.
- La Communauté de communes du Vexin Normand a mis en place, en partenariat avec la société CONVIVIO, un service de portage de repas à destination des personnes âgées de 70 ans, des personnes handicapées, des femmes enceintes, et des personnes temporairement invalide ou accidentées.
- L'association Trait d'Union en partenariat avec la Maison de services au public propose un service de mobilité à destination des personnes âgées et dépendantes.

## ENJEUX

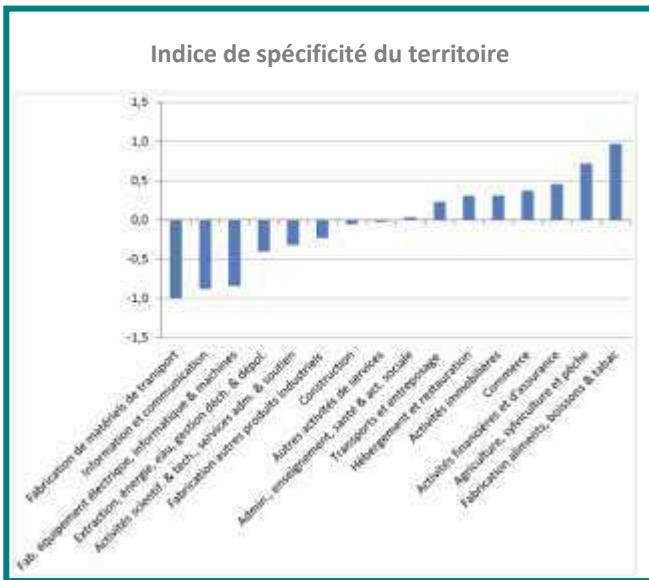
- Développer les initiatives et les structures sociales à l'échelle de l'intercommunalité avec une attention particulière sur la partie est du territoire qui concentre les facteurs de précarité



# Une économie locale fragilisée par les polarités extérieures

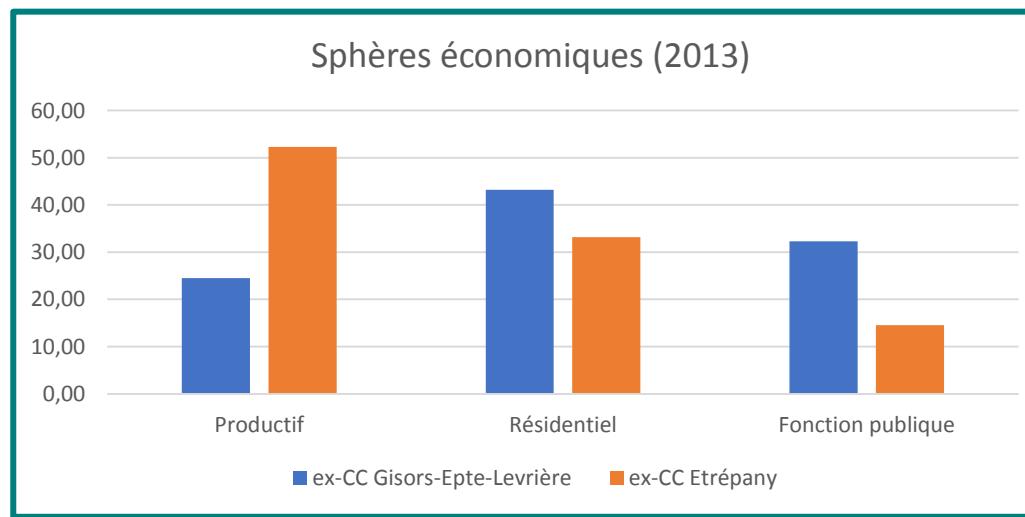
## Une économie diversifiée mais fragile

- On compte 8 836 emplois sur le territoire. **Gisors constitue le principal pôle d'emplois local avec 4 654 emplois soit 52,6% des emplois du territoire. Etrepagny concentre quant à elle 1 833 emplois soit 20,7% des emplois locaux.**
- L'économie présente **un profil à dominante tertiaire** (73,8%), notamment sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (80,2%). A titre de comparaison, la part du secteur tertiaire s'élève à 69,4% au niveau départemental, à 72,4% au niveau régional, et à 77,6% au niveau national.
- Les filières dominantes sur le territoire en termes d'emploi sont **l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (33%), le commerce (17%) et la fabrication d'autres produits industriels (12%).**
- Toutefois, la spécificité du territoire, comparativement au département de l'Eure, est principalement affirmée dans les filières de **l'industrie agro-alimentaire et de l'agriculture**. Le territoire se démarque également par un nombre d'emplois plus important dans les filières du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des activités financières et immobilières.



Sources : CCI – INSEE CLAP au 31/12/2013

- A noter que le territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton d'Etrépagny se caractérise par une forte représentation des **secteurs primaires (7,7%) et secondaires (31,4%, dont 23,2% pour l'industrie)**, contre respectivement 2,9% et 27,7% au niveau départemental). Le secteur de l'industrie a notamment connu un regain ces dernières années sur cette partie du territoire (+2,4 % sur la période 2006 – 2013), notamment dans la **filière de la fabrication (+1,9%)**, suite à une brève période de déclin entre 1999 et 2006 (- 2,6%).
- A l'inverse, le secteur de la santé et de l'action sociale représente 11,8% des emplois de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière, contre 5,7% sur l'ex-Communauté de communes d'Etrépagny. Ainsi, l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière se caractérise par une économie relativement plus résidentielle alors que les emplois de l'ex-Communauté de communes d'Etrépagny sont plus localisés dans la sphère économique
- ~~productives~~ les emplois métropolitains sont plus faiblement représentés sur le territoire qu'au niveau régional et départemental (4,2% contre respectivement 5,4 et 5,1%). On entend par emplois métropolitains les emplois qui n'ont pas de localisation imposée par l'activité et qui sont regroupés autour de cinq secteurs : prestations intellectuelles, conception et recherche, gestion, commerce interentreprises, culture et loisirs.



## Un tissu d'entreprises en diminution et une pénurie en matière de fonciers d'entreprises

- Le territoire **compte 1 009 entreprises**, dont 829 de moins de 5 salariés, 107 entre 5 et 10 salariés, 62 entre 11 et 50 salariés, et 11 de plus de 50 salariés (source CCI, 2017), soit un tissu majoritairement composé de TPE et PME. **Les établissements de plus de 50 salariés sont tous localisés sur les communes de Gisors et d'Etrépagny.**
- Les principales entreprises du territoire sont :

Raison sociale	Activité Principale Exercée	Tranche d'effectif	Localisation
HUTCHINSON PAULSTRA	Fabrication d'articles en caoutchouc	De 200 à 299	Etrépagny
GRISEL	Transports routiers réguliers de voyageurs	De 100 à 149	Gisors
VERON INTERNATIONAL	Découpage, emboutissage	De 50 à 99	Gisors
SAINT LOUIS SUCRE	Fabrication de sucre	De 50 à 99	Etrépagny
INTERMARCHÉ	Supermarché	De 50 à 99	Gisors
SUPER U	Supermarché	De 50 à 99	Etrépagny
D.TOUSSAINT	Transports routiers de fret interurbains	De 50 à 99	Etrépagny
MECA-INOX	Fabrication d'articles de robinetterie	De 50 à 99	Gisors
STPEE	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	De 50 à 99	Gisors
LA POSTE	Activités de poste	De 50 à 99	Gisors

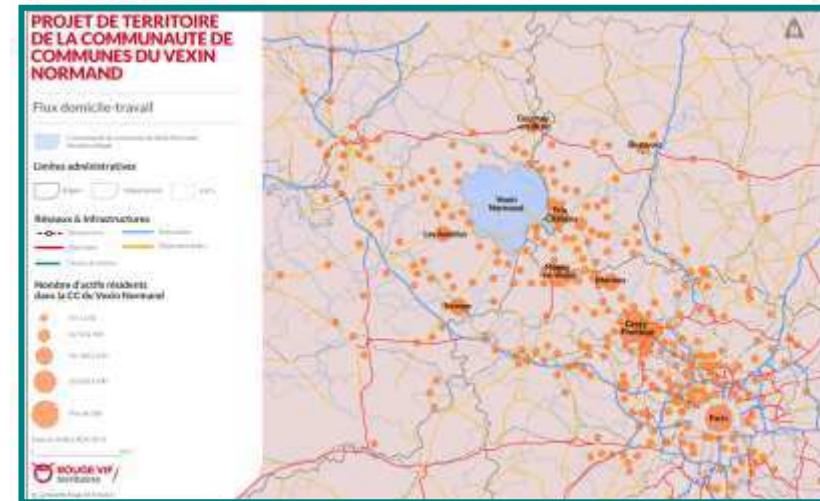
Source : CCI - fichier RCS au 1/6/2016

- On constate peu de « turnover » au sein de ces entreprises où les employés effectuent une grande partie de leur carrière. Certaines de ces entreprises sont par ailleurs expertes dans leur domaine (métallurgie, aérosol, emboutissage, forges).
- On dénombrait 1 433 entreprises en 2014, soit **une diminution de 29,6%** du tissu entrepreneurial en 3 ans (source INSEE, base Sirene). **377 entreprises ont pourtant été créées entre 2014** et le premier semestre 2017, essentiellement des commerces (27,3%), des services aux entreprises (24,4%) et des services aux particuliers (18,3%) (source CCI). A noter qu'après un léger déclin en 2016 (96 entreprises créées contre 112 en 2014 et en 2015), **le nombre de création d'entreprises semble repartir à la hausse** (57 entreprises créées au 1<sup>er</sup> semestre 2017).

- Le territoire compte **7 zones d'activités économiques** qui rassemblent sur **80 ha aménagés** **78 établissements et 778 emplois salariés**.
- Les 2 principales sont celles de la Porte Rouge à Etrépagny et celle du Mont de Magny à Gisors avec 79% de l'ensemble des surfaces aménagées en ZAE du territoire.
- Toutefois, il ne reste que **4 ha disponibles** immédiatement pour un rythme de commercialisation annuel de 2,9 ha par an, soit une année et demi de stock.
- **69 ha de réserves à aménager** ont été identifiées dont 21 ha de surfaces mobilisables (soit 30% des réserves).
- Toutefois, **ces réserves ne sont pas mobilisables avant 10 ans, d'où un manque de disponibilité à court et moyen terme, et un risque important de pénurie foncière**.
- La proximité de la région parisienne constitue une opportunité de développement pour ces entreprises qui y trouvent une zone de chalandise privilégiée.

## Un taux de chômage élevé et des flux pendulaires importants vers l'extérieur du territoire malgré une hausse des créations d'emplois

- On constate une augmentation du nombre d'emplois depuis 2006 (+ 4,7%), mais avec des dynamiques contrastées entre l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (+7,27%) et l'ex-Communauté de communes du Canton d'Etrépagny où les chiffres stagnent.
- Entre 2008 et 2013, les filières qui se sont le plus développées en termes d'emploi sont celles des **activités financières et assurances (+50%)** et des **transports et entreposage (+13%)**, tandis que le secteur de la fabrication industrielle (-18%) marque une nette diminution de l'emploi, tout comme celui du commerce (-10%)
- Preuve des effets de captation des bassins d'emplois extérieurs, le taux de concentration de l'emploi est faible (0,61 emploi par actif). **60% environ des actifs du territoire travaillent en dehors du territoire**, et 47,4% dans une autre région, en premier lieu en Ile-de-France (Paris et Val d'Oise essentiellement). L'influence rouennaise reste faible en termes de polarisation des actifs du Vexin Normand.
- Le taux de chômage (14,5% en 2014) est supérieur aux moyennes régionale (13,3%) et départementale (13,4%).** Ce phénomène se trouve encore plus marqué sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Gisors-Epte-Levrière (15,5%) que sur celui de l'ex-Communauté de communes du canton d'Etrépagny (12,8%).
- Le chômage impacte pour beaucoup les jeunes du territoire :** 32,1% (contre 29,7% au niveau régional et 30,1% au niveau départemental), laissant craindre une fuite de ces populations vers des bassins d'emplois plus attractifs.



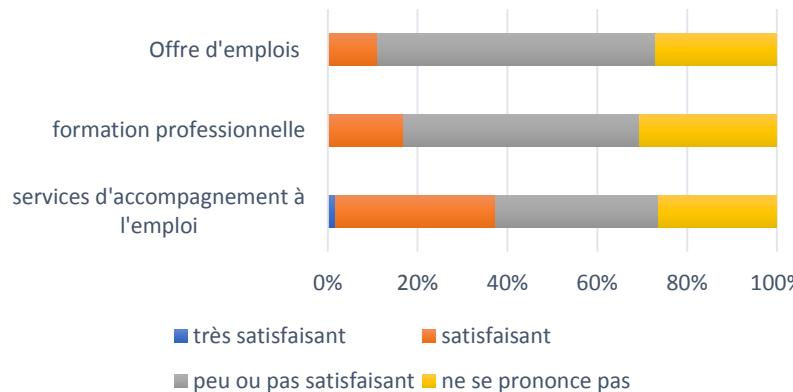
## Les organismes d'aide à la recherche d'emploi et de formation professionnelle du territoire

- Le territoire possède une agence Pôle emploi à Gisors et deux permanences de la Mission Locale à Gisors dans les locaux du BIJ et à Etrépagny au sein de la MSAP. La MSAP d'Etrépagny offre également un accès au premier niveau de services de Pôle emploi.
- Il existe parallèlement une offre de formation sur le territoire portée par des associations mais ces dernières rencontrent des difficultés à mobiliser des chefs d'entreprise.

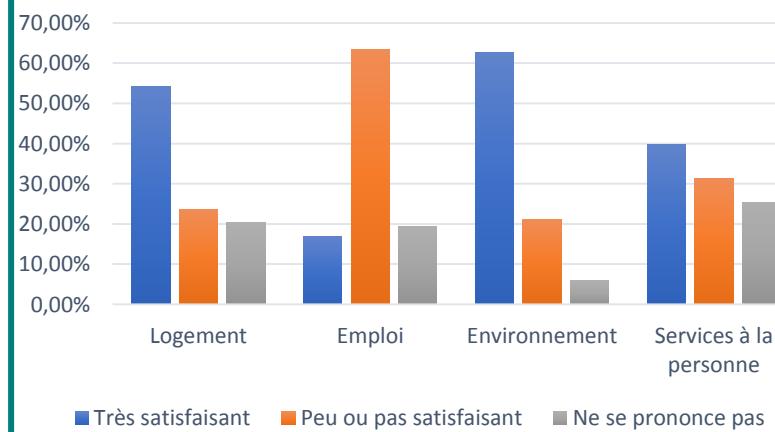


**La thématique de l'emploi est le principal aspect négatif souligné par les répondants.** Si les services d'accompagnement à l'emploi sont jugés plutôt positifs, l'offre d'emploi et la formation professionnelle ne sont pas satisfaisants. Pour 79,7% des répondants l'emploi est ainsi le principal point faible du territoire. L'emploi, c'est aussi la seule thématique dont l'évolution du territoire n'est pas jugée satisfaisante.

Perception du territoire en termes de:



Perception de l'évolution du territoire en termes de:



## ENJEUX

- Renforcer et compléter l'offre foncière à destination des entreprises
- Développer les synergies entre les entreprises déjà présentes sur le territoire par des rencontres périodiques afin de structurer les filières existantes ou émergeantes
- Accompagner la création et le développement d'entreprises, notamment des PME, par la mise à disposition de services adaptés aux entreprises
- Développer l'accès à la formation en développant les structures de formation et en favorisant leur implantation
- Accompagner la réinsertion et la reconversion des demandeurs d'emploi
- Soutenir la reprise et le maintien de commerces en centre-ville

## Un territoire pivot mais avec des enjeux de mobilité publique et une forte dépendance à la voiture individuelle

### Un territoire qui occupe une position stratégique mais relativement enclavé

- La Communauté de communes du Vexin Normand est un territoire de frange, situé au carrefour de 3 régions : Normandie, Ile-de-France et Hauts-de-France.
- Situé à 60km de Rouen et 75km de Paris, la ville de Gisors représente un carrefour important avec une gare SNCF qui dessert Paris et des axes routiers qui permettent de rejoindre le Val d'Oise, l'Oise et l'ouest du territoire (Etrépagny et Vesly).
- **La gare de Gisors se caractérise toutefois par sa faible desserte et des dysfonctionnements** (retards et suppressions de train) liés à la vétusté des équipements, alors même qu'il y a de nombreux usagers ou usagers potentiels. La liaison à Paris reste lente et le cadencement peu satisfaisant pour les déplacements pendulaires.
- **Le reste du territoire est éloigné des grands axes routiers et ferrés.**
- D'une manière générale, l'offre de transports en commun à destination des agglomérations voisines est limitée et principalement concentrée à Gisors :
  - Une ligne de train qui relie Gisors à Paris (16 liaisons/jour)
  - Le Vexin Bus relie Etrépagny à Cergy, via Gisors (7 liaisons/jour)
  - La ligne 520 du Conseil départemental qui relie Gisors et Etrépagny à Rouen (5 liaisons/jour)
- Pour les trajets exceptionnels, les habitants bénéficient d'une certaine proximité avec les aéroports de Beauvais (moins d'1h30) et Paris (Orly et de Roissy à moins d'1h30)

## Une offre de transport en commun limitée en interne et principalement concentrée le long d'un axe est-ouest

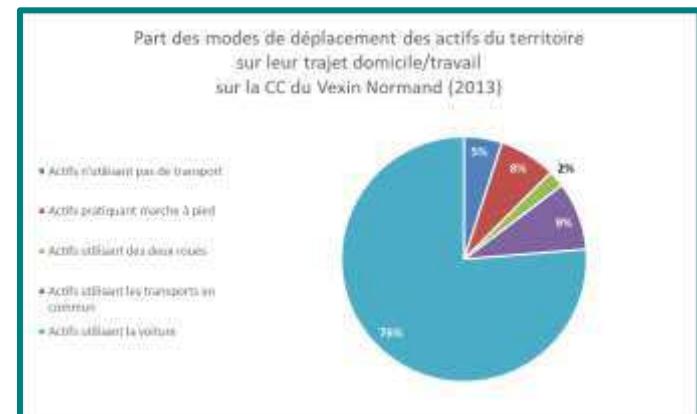
- La Communauté de communes du Vexin Normand est faiblement maillé par les transports en commun. On dénombre seulement :
  - La ligne 27 / Vexin bus relie Etrépagny à Cergy, via Neaufles-Saint-Martin, Bézu-Saint-Eloi et Gisors ;
  - 4 lignes du Conseil départemental : la 520 et la 200 qui relient Gisors à l'ouest du territoire et la 250 et la 300 qui relient Gisors au sud-ouest du territoire ;
  - 11 communes desservies seulement principalement le long de la D14bis.
- Gisors est par ailleurs la seule commune à disposer d'un service de transport en commun – le Gibus – sur son territoire.
- Le territoire ne dispose pas d'aires de co-voiturage, et ce alors même que le Département de l'Eure a mis en place une plateforme en ligne visant à favoriser ce mode de déplacement.
- A noter l'existence d'un service de transport à la demande pour les personnes âgées et dépendantes proposé sur l'ensemble de l'intercommunalité par l'association Trait d'Union en partenariat avec la MSAP d'Etrépagny.
- La Voie Verte reliant Gisors à Gasny (10km au total sur le territoire de la Communauté de communes du Vexin Normand), bien que créée à des fins touristiques et/ou récréatives, offre aux habitants de cette partie du territoire une possibilité de déplacement alternative dans leur quotidien. Le reste du territoire reste par contre peu couvert en pistes cyclables.
- Enfin, un service de transport scolaire géré par la Communauté de communes pour le compte du Conseil départemental achemine quotidiennement près de 3000 élèves vers leur lieu d'établissement scolaire.

## Une forte dépendance à la voiture individuelle

- 83,9% des ménages possèdent au moins une voiture et 30,3% deux voitures ou plus
- 76,3% des actifs occupés vont travailler en voiture contre 9 % de navetteurs usagers des transports en communs.



Près de 70% des répondants pensent que l'offre de mobilité est peu ou pas satisfaisante



## ENJEUX

- Améliorer la mobilité vers l'extérieur du territoire en optimisant la desserte aux équipements de transports
- Favoriser la mobilité infra-territoriale en favorisant l'accès aux transports (taxi ou bus social) et/ou des cheminements doux entre les deux villes et les villages
- Développer des aires de co-voiturage pour atténuer la dépendance à la voiture individuelle

## Une filière touristique à développer en s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel du territoire

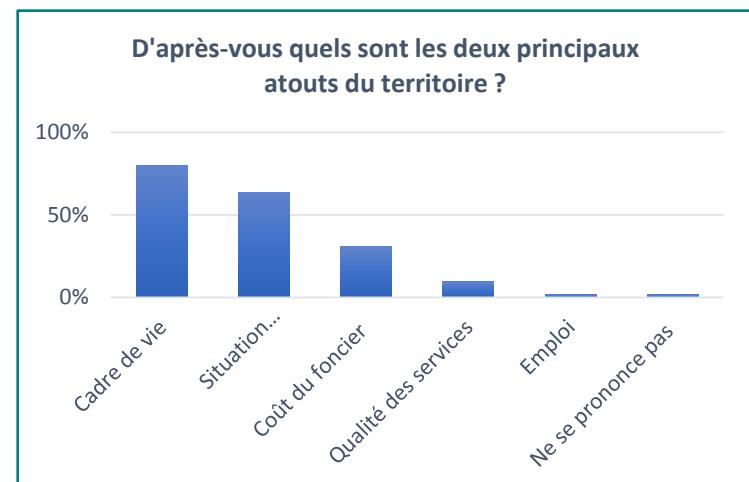
- Le territoire possède un potentiel touristique de qualité, notamment :
  - **Un environnement préservé, grâce notamment au volontarisme associatif, avec plusieurs sites inscrits ou classés sur le territoire** comme la Vallée de l'Epte, la Forêt de Lyons (communes du Coudray, de Puchay et de Morgny –zone Natura 2000), la Haute vallée de la Lévrière (sur plusieurs communes–ZNIEFF), le Marais du Clos Vert (Chauvincourt-Provemont –ZNIEFF), ou le coteau de la source Saint-Léger (Guerny –ZNIEFF). Il bénéficie par ailleurs de la proximité du PNR du Vexin Français dont le périmètre pourrait être élargi lors de la révision de sa charte, actuellement en cours.
  - **Un riche patrimoine culturel et historique avec 25 sites classés** répartis sur l'ensemble du territoire. Six d'entre eux sont situés à Gisors, capitale historique du Vexin Normand, dont le château fort, monument emblématique de la ville, et l'église Saint-Gervais Saint-Protais, qui constitue l'un des plus beaux monuments religieux de Normandie. Le territoire possède également plusieurs sites en lien avec la peinture impressionniste.
  - Une situation géographique privilégié à proximité de sites touristiques importants (château de Vascoeuil, abbaye Notre-Dame de Fontaine-Guérard, Château de Boury-en-Vexin, etc.), ainsi que de la vallée de Seine et de la mer, et bénéficiant des flux touristiques internationaux grâce à l'Avenue Verte Londres-Paris.
- Le territoire dispose d'un **Office de tourisme à Gisors** et d'une manière générale la filière touristique, grâce aux **fonctions d'hébergement et de restauration**, constitue une filière importante sur le territoire, notamment dans la vallée de l'Epte, et actuellement en plein essor : +15% de salariés et +5% d'établissements dans le domaine de l'hébergement et de la restauration entre 2008 et 2013.

- Toutefois, le schéma local de développement touristique met néanmoins en avant un manque de structuration de la filière touristique. L'organisation entre la communauté de communes, la ville de Gisors, et l'Office de tourisme reste notamment à clarifier. L'offre d'hébergement est par ailleurs plutôt faible : 4 606 lits touristiques (4% du parc de l'Eure) dont 736 lits touristiques marchands (3% du parc de l'Eure) et 3870 lits touristiques non marchands (4% du parc de l'Eure). A noter également l'absence d'aires de camping-cars
- Le territoire pâtit par ailleurs de son manque de positionnement et d'une image pas assez différenciante par rapport aux territoires voisins. A ce titre, la création de la nouvelle intercommunalité constitue une formidable opportunité de développer une offre plus complète, en s'appuyant notamment sur des outils de communication existants de qualité.
- Le patrimoine environnemental et rural du territoire est par ailleurs menacé par des sources de pollution et par le manque de préservation du caractère rural des villages, auquel s'ajoute la « menace » de l'éolien.

## ENJEUX

- Développer une stratégie touristique communautaire afin notamment de se distinguer de la concurrence extérieure
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire afin notamment de renforcer son attractivité
- Travailler avec les communautés de communes voisines afin de mettre en cohérence les politiques liées aux sites naturels et historiques
- Valoriser la voie verte ainsi que les rivières de l'Epte et de la vallée de la Levrière afin qu'elles soient un trait d'union entre les sites classés

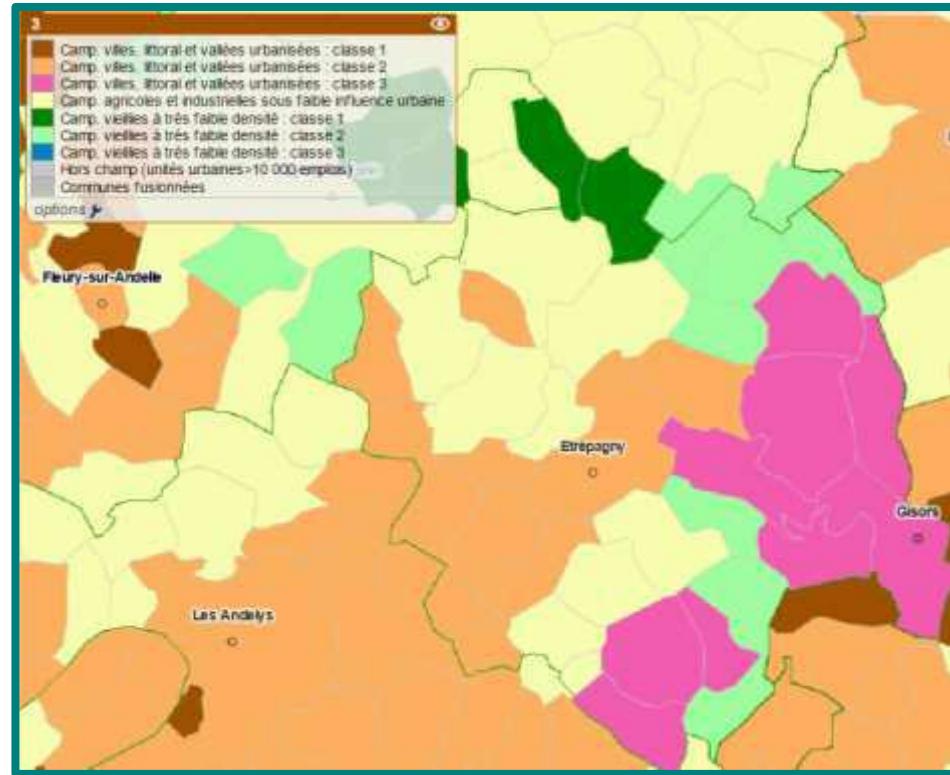
Le cadre de vie apparaît comme l'un des principaux atouts du territoire. Pour 41,5% des répondants c'est également l'une des raisons pour laquelle ils ont emménagé sur le territoire.



## Synthèse

La typologie des campagnes françaises dressée par le CGET englobe le territoire dans 4 classifications:

- Le secteur de Vesly au sud et le secteur est du territoire dominé par le rayonnement local de Gisors et dont l'influence urbaine se prolonge jusqu'à Etrépagny et ses alentours, en augmentation démographique. Ces territoires se caractérisent par une forte croissance résidentielle. Ceux classés en catégorie « orange » constituent les secondes couronnes des villes moyennes et se distinguent par un tissu industriel persistant et dynamique. Le taux de chômage y est plus endigué mais un grand nombre d'actifs travaillent à l'extérieur. Les communes classées en catégorie « rose » se caractérisent quant à elles par un poids de l'économie résidentielle et touristique plus important, un niveau de services supérieur au reste du territoire et une artificialisation marquée du paysage. Les milieux semi-naturels, les espaces agricoles et les vallées fluviales constituent toutefois un rôle important dans la composition du paysage.

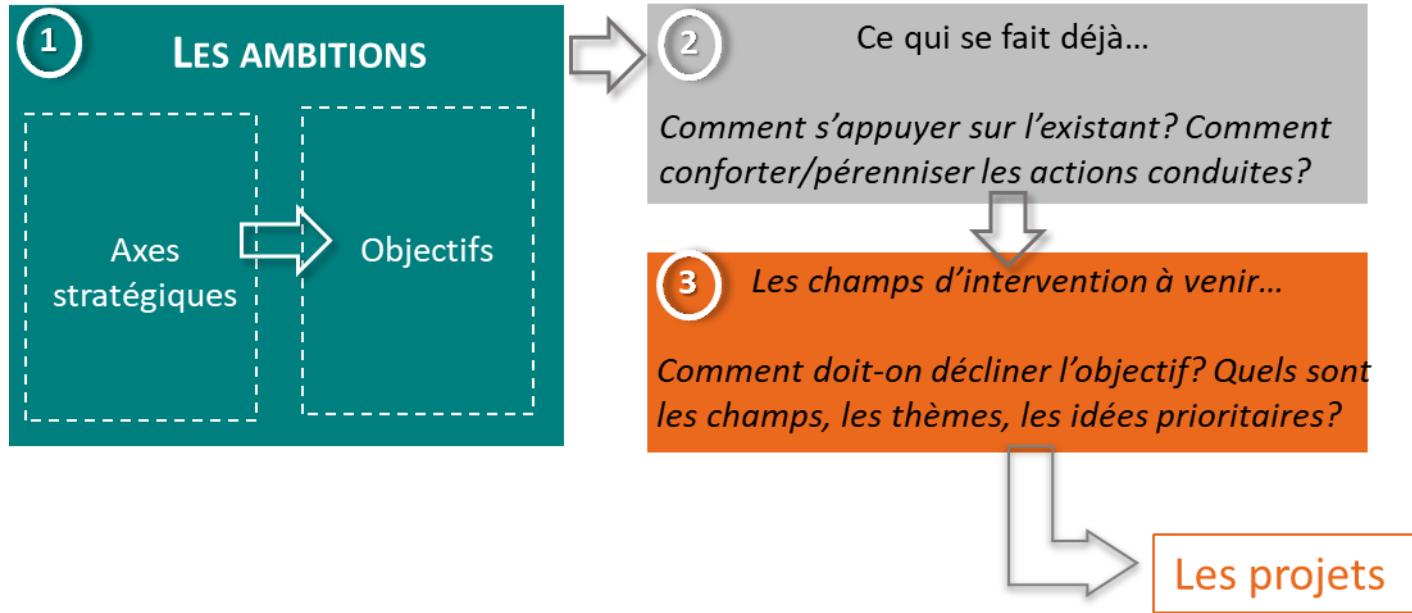


Le nord et l'est du territoire présentent un profil rural plus affirmé (faible densité, dispersion du bâti) et une influence urbaine beaucoup plus modeste. Si globalement leur population augmente, certains bourgs et petites villes perdent des habitants et un vieillissement structurel est engagé. La situation économique présente quelques fragilités : un chômage important, une faible croissance des emplois et un niveau de qualification des habitants peu élevé. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence de la sphère agricole et agroalimentaire affirmée. Si les habitants de ces communes ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne nationale, ils bénéficient néanmoins d'un bon accès aux services et aux commerces. Les paysages associent des terres agricoles (notamment des espaces de grandes cultures) à un bâti fragmenté et peu dense.

# LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE

## Note de lecture

### La logique employée...



### La légende utilisée...

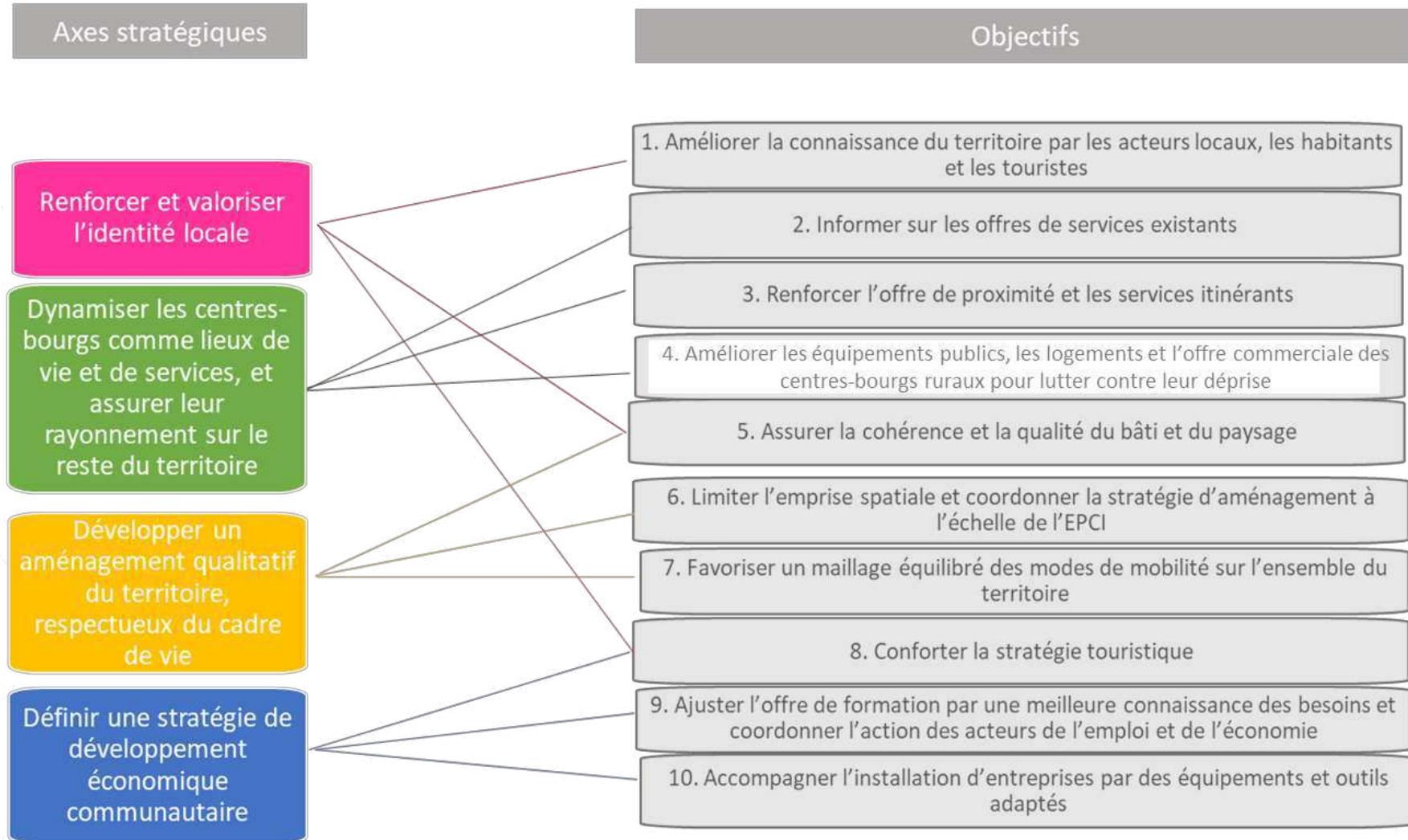


Précisions apportées au projet par les acteurs lors des réunions de concertation conduites dans le cadre de la démarche



Ces pistes de projets sont parfois bien avancées ! Ce picto indique l'existence d'un ou de plusieurs projets dans les cadres de contractualisation conduite avec l'Etat (Contrat de ruralité) ou le Département et la Région (Contrat de territoire)

# Vision générale de la stratégie



# 1. Améliorer la connaissance du territoire par les acteurs locaux, les habitants et les touristes

## DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Connaitre son territoire c'est d'abord pouvoir apprécier sa richesse culturelle, patrimoniale, humaines et naturelle et en connaître ses spécificités et son histoire. De cette connaissance doit ressortir un sentiment d'appartenance et de fierté de vivre dans un territoire « choisi » et apprécié. Aujourd'hui, les habitants témoignent d'une vision relativement positive de leur territoire (voir les résultats de l'enquête en ligne 2017 – diagnostic) mais des enjeux de cohésion se posent dans ce nouveau contexte de fusion intercommunale. Les caractéristiques, potentialités et particularismes du territoire doivent être connus des habitants, acteurs socio-économiques mais aussi des élus, qui élargissent désormais leurs champs partenariaux. Cet axe de travail doit constituer un préalable indispensable à toute action de valorisation car c'est la connaissance partagée du territoire qui permet une intervention cohérente à l'échelle communautaire. Il s'agit d'affirmer collectivement une identité commune fédératrice. La notion de connaissance passe par la conduite de recherche ou d'études pour explorer certains potentiels mais aussi par l'« appropriation sensible » du territoire impliquant un travail de pédagogie et de sensibilisation auprès de tous. Le partage collectif des visions et savoirs présente enfin l'intérêt d'encourager le lien social et le vivre ensemble.

## DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Associations de préservation et mise en valeur du patrimoine (ASALF, SHGBE, GED, AMSE, etc.)
- Office du tourisme de la Communauté de communes du Vexin Normand
- Etude Eure Tourisme sur le développement touristique
- Site internet des communes

## QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. Une meilleure connaissance des habitants et de leurs besoins en suivant les évolutions sociales et démographiques du territoire
2. Un référencement des atouts du territoire et une sensibilisation autour de ces derniers pour les mettre en valeur
3. Le développement des modes de collaboration entre associations, notamment dans le domaine de la culture (associations, ASALF, SHGBE, écoles, médiathèque, bibliothèque conservatoire des sites, etc.)

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Développement et pérennisation du Conseil de développement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation et mise en capacitation : aide à l'appropriation du contexte institutionnel de la Communauté de communes (compétences, champs d'action, élus et référents techniques, actions en cours) et modalités d'expression (formulation d'avis, saisines, etc.)</li> <li>Constitution de groupes de travail thématiques</li> <li>Elaboration d'une feuille de route de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>(agents et élus)</li> <li>Conseil de dev.</li> </ul>		
1.	<p><b>Mise en place de dispositifs de concertation ponctuels</b> (contribution à l'élaboration des projets) et au fil de l'eau (balade de territoire, diagnostic partagé, etc.), afin de collecter l'avis et les besoins des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme numérique collaborative</li> <li>Radio habitants</li> <li>Forums citoyens</li> <li>Balades urbaines/rurales</li> <li>Questionnaires à la population par thème.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN (agents et élus)</li> <li>Conseil de dev.</li> <li>associations</li> </ul>		
3.	<p><b>Mise en place des « rendez-vous des acteurs de la culture et du patrimoine ».</b> Rencontres une à deux fois par an des acteurs associatifs afin notamment de partager les actions mises en place et de développer des partenariats.</p> <p> Diagnostic culture 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil départemental</li> <li>CC VN</li> <li>Associations</li> <li>Région</li> </ul>		
3.	<p><b>Enrichissement régulier des pages facebook de la Communauté de communes et des communes et création d'une plateforme collaborative d'information (type GED).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> </ul>		
3.	<p><b>Conduite d'actions communes et mutualisation d'outils ou d'équipements entre les associations</b> (barnums, matériel de sonorisation, ordinateurs, logiciels, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Associations</li> <li>Communes</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Création d'un observatoire social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de faisabilité</li> <li>• Mise en place technique de l'outil (montage interne ou appel à une ingénierie extérieure)</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre du référentiel d'observation</li> <li>• Partage en public (« portrait de territoire »).</li> </ul> <p><b>⚠ Coût potentiellement élevé.</b></p> <p><i>S'appuyer sur les fiches d'information recueillies auprès des communes</i>  <i>Faire le lien avec DataNormandie.fr (plateforme de diffusion des données régionales en libre accès) et se porter volontaire pour être territoire pilote dans le partage de ces informations auprès du grand public.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Expertise externe</li> <li>• Observatoires régionaux et départementaux</li> </ul>		
2.	<p><b>Actions de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation du paysage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un diagnostic sensible sur le territoire vécu</li> <li>• Implication des habitants dans l'élaboration d'une exposition photographique du territoire</li> <li>• Chasse au trésors dans des sites patrimoniaux</li> <li>• <i>Escape game</i> patrimonial</li> <li>• Rallye touristique/pédestre/gastronomique</li> <li>• Challenges thématiques lors des journées du patrimoine</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• Chambre d'agri.</li> <li>• CAUE</li> <li>• Département</li> </ul>		
2.	<p><b>Réalisation d'un diagnostic paysager et patrimonial :</b></p> <p><b>⚠ Veillez à définir le coût en amont</b></p> <p><i>S'appuyer sur la Charte de paysage du Vexin Normand</i>  <i>Accompagner le projet « Vallées habitées » de la Lévrerie.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaires d'espaces Natura 2000</li> <li>• Communes</li> <li>• CAUE</li> </ul>		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Implication des citoyens dans la connaissance et la préservation du patrimoine	Pays de la Touraine Côté Sud	Biodiversity	Mise en réseau des 3 jardins partagés du territoire afin de favoriser les échanges entre jardiniers notamment par des visites mutuelles et vers d'autres jardins du département, lever les freins mis en avant, organiser l'achat commun de graines et plants (en AB), de matériel. Construction avec les jardiniers d'outils de présentation du réseau, notamment par le biais d'une conférence gesticulée.	17 650 € TTC (salaire 10 150 + intervenants 4 500 + matériel et transport)
		Familles rurales 37	Mise en place d'une formation au reportage photo sonorisé destinée aux habitants volontaires, notamment impliqués dans les jardins partagés. Réalisation d'interviews et reportages sur les jardins partagés, les familles Ecosphères...	8 375 € TTC (salaires 5 775 + intervenant 1 100 + matériel)
		SEPANT	Réalisation d'une carte verte du développement durable sur le périmètre du pays, qui valorise l'ensemble des initiatives conduites en matière de développement durable pour faciliter les choix des consommateurs notamment. La carte est hébergée sur le site Internet de l'Ecopôle. Mise en place de journées de formation à l'observation des papillons au sein des jardins partagés et dans les prairies du Roy, afin d'alimenter les deux observatoires locaux. Communication sur les lieux répertoriés durant l'évènement final.	8 768 € TTC (salaire 6 768 + intervenant 500 + com)
	Beauce	La Fabrique du Lieu (SCOP)	Réalisation d'un diagnostic environnemental et agricole et d'un diagnostic paysager sur le hameau de Lhopiteau (commune de Voves). Réalisation d'un diagnostic « cadre de vie » par les habitants (via une quinzaine d'entretiens). Organisation d'une journée d'inspiration et d'échanges. Balade de restitution du diagnostic (mise à disposition de 2 salariés sur 55,5 jours et prestations des partenaires : Soli-Bio et Hommes et Territoires)	19 789 € TTC (salaire 12 455 € ; Autres frais 1 244 € ; Prestations 6 090 €)

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Implication des citoyens dans la connaissance et la préservation du patrimoine	Pays de la Châtre en Berry	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compagnie TAU/SMARTFr</li> </ul>	Organisation d'une tournée à pieds avec des ânes, par les compagnies de cirque TAU et Isaurel, en lien avec une animatrice environnementale, du 15 août au 15 septembre 2015. Présentation de spectacles dans divers lieux (communes, EHPAD, restaurants, musée...), animation d'activités pédagogiques avec les habitants, séances de médiation asine, notamment auprès de personnes âgées. Animation de randonnée artistique. Un reportage sera réalisé durant la tournée et donnera lieu à une exposition diffusée dans les communes d'accueil et plus largement.	20 390 € Cachets 14 040 + frais admi 2180 + Déplacements et repas 2010 + matériel 1560 + com
Création d'outils d'observation des évolutions sociétales (observatoire)	Département de la Seine-Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAS de Saint-Denis</li> </ul>	Ressource en ligne: <a href="https://www.unccas.org/creation-d-un-observatoire-social-local#.WjLG4d_iZPZ">https://www.unccas.org/creation-d'un-observatoire-social-local#.WjLG4d_iZPZ</a>	17 000 euros pour financer les études nécessaires et les interventions d'experts.

## 2. Informer sur les offres de services existants

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Les institutions publiques, communautaires, communales mais aussi nationales, départementales et régionales œuvrent en faveur du maintien et du renforcement de la qualité de vie des usagers. Pourtant, trop souvent, la communication sur l'existant reste limitée, engendrant plusieurs effets négatifs: la sous-exploitation d'un dispositif ou d'un service, le chevauchement d'initiatives (par exemple culturelles) d'une commune à l'autre, faute de coordination ou encore, lorsqu'il s'agit de services du quotidien ou de nature sociale, l'isolement de ceux qui n'ont pas accès à l'information. Il s'agit donc de mieux faire connaître aux usagers les offres et initiatives du quotidien qui sont à leur disposition et ce par une information diversifiée mais qui reste facile d'accès pour les personnes les plus isolées.

L'atteinte de cette ambition contribue également à l'objectif portant sur la connaissance et la valorisation de l'image du territoire puisque de cette information découlent de meilleures conditions d'attractivité. Le croisement des dispositifs d'information, voire leur mutualisation, les guichets uniques et les outils numériques sont autant de moyens de mieux renseigner les usagers et de rendre ces services accessibles mais ils doivent pour cela être mieux connus. Les communes et les associations, nombreuses et dynamiques, constituent des relais privilégiés pour cette diffusion de l'information.

Par ailleurs, cet objet pourrait être l'occasion de conforter la coordination des services internes à l'EPCI et à ses partenaires techniques communaux et développer des pratiques de transversalité pour répondre au mieux au besoin des publics.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Bureau d'information Jeunesse à Gisors
- Important tissu associatif dans les champs de la culture et des loisirs: Festival Grand Baz'art, Société Musicale de Gisors, etc.
- Programme LEADER (fiche action en faveur du lien social)

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La poursuite du fonctionnement des services communautaires en « mode projet » avec une approche décloisonnée de l'intervention de l'EPCI
2. L'harmonisation des outils de communication communaux et intercommunaux
3. Le renforcement de la communication autour des lieux de services mutualisés (exemple: Maison de Services de Proximité d'Etrépagny)
4. La clarification des dispositifs et une meilleure lisibilité auprès des publics

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Mise en place d'outils de travail communs entre les agents intercommunaux et communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un groupe de suivi technique du projet de territoire</li> <li>• Mise en place d'un groupe d'élus en charge du suivi du projet de territoire, de la définition des thématiques de travail des futurs séminaires et de restitutions régulières en conférence des maires</li> <li>• Séminaires de travail réguliers</li> <li>• Plateforme numérique d'échanges de documents ou de travail en ligne</li> <li>• Développement des pratiques d'évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maires</li> <li>• CC VN (élus et agents)</li> </ul>		
1.	<p><b>Réflexion sur l'implantation des sites de l'EPCI sur le territoire pour une intervention cohérente de la collectivité (en cours) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude des sites existants, des services proposés et de la fréquentation en fonction de la domiciliation des usagers (ex: SPANC)</li> <li>• Etude sur les besoins des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN (élus et agents)</li> </ul>		
2.	<p><b>Centralisation de l'information relative aux services et équipements existants sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un annuaire géolocalisé des services en partenariat avec les communes.</li> <li>• Développement/enrichissement du site internet communautaire pour permettre une requête des services en fonction des parcours</li> <li>• Intégration d'un agenda des services intercommunautaires au sein du magasine périodique, accompagné d'un affichage communal en mairie</li> <li>• Mise en place d'un numéro de renseignement unique à destination des usagers pour être orienter par les services de la Communauté de communes.</li> </ul> <p> <i>S'appuyer sur un chargé de mission dédié.</i>   <i>Faire le lien avec l'annuaire des entreprises publié par Vexin Magazine.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> <li>• Opérateurs de services</li> </ul>	✓	✓
4.	<p><b>Mise en réseau des bibliothèques et, dans un second temps, des équipements sportifs.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
3.	<p><b>Diffusion du slogan « ayez le réflexe maison de services au public! » (site internet de l'EPCI):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission d'outils de communication (type plaquette) aux opérateurs de services et communes (dont communes voisines) à destination de leur public</li> <li>Affichage lieux publics</li> <li>Vidéo en ligne.</li> </ul> <p> A terme, cette démarche peut être étendue à d'autres secteurs (ex: associations) et à l'ensemble des services et du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes</li> <li>CC VN</li> </ul>		
4.	<p><b>Création d'une carte unique multi-services permettant d'accéder aux différents services publics du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et mise en réseau des équipements concernés</li> <li>Audit des moyens existants dans les équipements</li> <li>Définition des caractéristiques de référencement de la carte (code QR, puce, etc.)</li> <li>Communication auprès des usagers.</li> </ul> <p><i>Point de vigilance sur le coût potentiel.</i></p> <p> A articuler avec les conditions de paiement en ligne (accueils de loisirs et transports scolaires).</p> <p><i>A articuler avec les services communaux.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Opérateurs de services</li> </ul>		
4.	<p><b>Etude relative au fonctionnement des services publics et des commerces de proximité :</b> éviter les doublons, s'assurer qu'il n'y ait pas de période blanche, vérifier l'adéquation de l'offre et des besoins, mieux connaître les phénomènes d'évasion commerciale, etc.</p> <p> Démarche plus complexe à conduire sur les commerces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Opérateurs de services</li> <li>Conseil départemental</li> <li>Usagers</li> </ul>		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Information	Ville de Boe	Ville de Boe	Annuaire géolocalisé des services de proximité réalisé via le logiciel libre de droit EasterEgg	Logiciel libre de droit
	Région Centre	Conseil régional	Mise en place d'une plateforme téléphonique de services à la personne permettant à partir d'un numéro unique d'obtenir des informations sur les services recherchés.	Montant total : 31 720 € Fonds européens en % du total : 55% Autres sources de financement : Etat (19%), Caisse des Dépôts (13%)
Communication	Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire	Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire	<p>En janvier 2016, les Relais des Services Publics ont cédé la place aux Maisons de services au public. Afin d'accompagner ce changement, la communauté de communes Le Donjon Val Libre a souhaité communiquer auprès de la population avec des objectifs bien précis. La mise en ligne de la vidéo s'est déroulée le 5 février 2016, sa durée est de 3 minutes et 48 secondes. Plus de 5000 personnes l'ont visionné dans les 3 mois ayant suivi la mise en ligne, la fréquentation de la Maison a augmenté et l'utilisation de la vidéo a permis de créer de nouveaux partenariats. Cette vidéo promotionnelle a réussi à montrer le dynamisme de ce service public, sa disponibilité et sa capacité d'accompagnement, susciter l'envie à de nouveaux administrés de découvrir la Maison, renforcer et multiplier les partenariats.</p> <p><a href="https://www.youtube.com/watch?v=SFHbM4vgLzk">https://www.youtube.com/watch?v=SFHbM4vgLzk</a></p>	800 €

### 3. Renforcer l'offre de proximité et les services itinérants

#### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Les villes de Gisors et Etrépagny constituent les principaux pôles de services du territoire. Si cette concentration géographique des services est une résultante des tendances actuelles (réduction des moyens, mutualisation, réduction du présentiel, etc.) et conditionne souvent l'efficacité de l'action publique, il s'agit d'être vigilant sur les risques de déconnexions possibles des habitants des zones plus éloignées avec les services du quotidien, en particulier ceux accueillant des populations au profil plus fragile et/ou vieillissantes.

L'objectif est donc de réfléchir collectivement aux possibilités de diffusion des services indispensables à la population, notamment en matière de santé, de culture et de services à l'enfance et la jeunesse. Aujourd'hui (page 16 du diagnostic), ces initiatives restent très polarisées sur le triangle urbain Gisors- Etrépagny- Vesly, même si des efforts sont faits, par exemple sur la diffusion itinérante d'évènements culturels. Le numérique et l'itinérance sont identifiés comme des pistes de réflexion pouvant compléter l'offre présente. Il s'agit également de réfléchir aux moyens d'accès

L'innovation sociale et la mobilisation citoyenne comme vecteur de lien social constitueront l'un des leviers indispensables pour lutter contre la dévitalisation des espaces les plus ruraux.

#### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- RAM itinérant géré par l'intercommunalité
- Dispositifs d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et portage de repas aux personnes immobilisées
- Espaces de services mutualisés (MSAP, MSP, guichet unique)
- Cinéma itinérant
- Contrat de lecture, médiathèque, livres services, boites à lire

#### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. Le renforcement des infrastructures (notamment en faveur de la l'enfance – jeunesse, des personnes âgées, du sport et de la culture) pour un maillage structuré du territoire
2. La mise en place de services et commerces itinérants et la communication autour de ceux existants
3. La création de nouveaux lieux de services centralisés (LAEP, Pôle santé) et mutualisation
4. Le renforcement des infrastructures et équipements numériques
5. La mise à disposition de lieux d'expression ou d'activités dans les communes rurales
6. Développement de stratégies à l'échelle de l'EPCI et approches partenariales (convention, contractualisation, etc.)

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<b>Développement et mutualisation des sites de services publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Opérateurs de services</li> </ul>		
1.	<b>Création ou réhabilitation de terrains multisports et des aires de jeux répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
2-3.	<b>Développement de la MSAP par la création d'antenne et/ou de services itinérants.</b> <i>Une antenne est prévue à Gisors.</i> <i>A ce jour il n'y a pas de service itinérant systématique, les déplacements se font à la demande.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Opérateurs de services</li> </ul>		
2.	<b>Développement des initiatives de cinéma itinérant dans les villages :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier de nouvelles communes partenaires</li> <li>• Communiquer sur l'offre existante</li> <li>• Adapter/renouveler l'offre en fonction des potentiels nouveaux publics et lieux d'accueil</li> <li>• Développer le cinéma hors les murs à visée également touristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> <li>• Association</li> </ul>		
2.	<b>Développement d'approches culturelles innovantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur l'espace multimédia à Etrépagny comme lieu d'accueil d'évènements culturels</li> <li>• Identifier le potentiel de déploiement des NTIC sur l'offre culturelle</li> <li>• Envisager le développement de visites virtuelles de musée ou d'opéra.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> <li>• Médiathèque</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> </ul>		

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
3.	<p><b>Réflexion sur l'optimisation des locaux vacants :</b> occupation éphémère et accueil ponctuel d'activités (espaces de coworking, activités culturelles, résidence d'artistes, hébergement d'urgences...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un état des lieux et identification des besoins</li> <li>• Déterminer de nouvelles destinations</li> <li>• Sensibiliser les propriétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> </ul>		
3.	<p><b>Création de tiers lieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de lieux à réhabiliter, préférentiellement en centre-bourg de petites communes</li> <li>• Mise à disposition d'outils numériques: ordinateurs, imprimantes, fax, etc. et d'internet</li> <li>• Formation d'un médiateur numérique (en cours)</li> <li>• Mise en réseau avec l'espace de co-working de Gisors pour développer des offres complémentaires et assurer une co-animation voire permettre la mutualisation des équipements</li> </ul> <p> <i>Prioriser les espaces de co-working.</i> <i>Associer les habitants.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> <li>• Associations</li> </ul>		
6.	<b>Réalisation d'un diagnostic de l'offre et des interventions sur le territoire en matière culturelle.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> </ul>		
6.	<b>Elaboration d'une Convention territoriale globale en partenariat avec la CAF</b> afin de mieux coordonner l'action sociale sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
6.	<b>Elaboration d'un contrat local de santé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• CC VN</li> <li>• Professionnels de santé</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
2.	<b>Communication autour du RAM itinérant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAM</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
3.	<b>Réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un RPI</b> (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et ses modalités (concentré, dispersé, etc.)  <i>Devra être à l'initiative des communes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> </ul>		
4.	<b>Développement des équipements de télé-médecine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de faisabilité identifiant à la fois les moyens techniques existants et nécessaires ainsi que la localisation et les besoins des publics</li> <li>• Création de bornes en milieu rural permettant de réaliser les premiers examens médicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Département</li> <li>• Eure Normandie</li> </ul>		
4.	<b>Création d'ateliers numérique itinérants</b>  <i>(Articulation possible avec la proposition de projet « création de tiers lieux » et « service MSAP itinérant »)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Eure numérique</li> </ul>		
5.	<b>Mise en place de projets participatifs dans l'espace public:</b> permis de végétaliser, chantiers participatifs, fresque, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• Conseil de dev.</li> <li>• Communes</li> </ul>		
6.	<b>Mise en place du Contrat territorial de lecture (stratégie et plan d'actions)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• CC VN</li> <li>• communes</li> </ul>		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Loisirs	Département de l'Ardèche	Comité départemental de sport en milieu rural Conseil départemental	<p>Mobil'sport: Projet visant à développer la pratique régulière du sport en milieu rural grâce à la création d'un véhicule d'activités sportives (matériel et + éducateur sportif multi-sports). Il organise une activité sportive en soirée ou en demi-journée dans les territoires ruraux peu ou pas dotés en équipements sportifs (sur la place du village, dans la salle des fêtes, etc.).</p> <p><a href="http://www.sportrural07-26.fr/mobilsport/">http://www.sportrural07-26.fr/mobilsport/</a></p>	<p>Aide à l'investissement de la part du département Contribution à hauteur de 50% du cout de la prestation de la part des communes qui bénéficient du service</p> <p><u>Moyens mis en œuvre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un fourgon</li> <li>➤ Une remorque</li> <li>➤ Du matériel sportif</li> <li>➤ Un éducateur sportif professionnel, chauffeur du véhicule</li> <li>➤ Un régisseur (suivi des commandes et facturation)</li> </ul>
Services au public	Pays Interrégional Bresle Yeres	Pays Interrégional Bresle Yeres	<p>Mise en circulation d'un bus multi-services: Pour permettre aux habitants des zones rurales d'avoir accès à plus de services que via les relais de services de proximité dans les communes.</p> <p>Selon le parcours effectué par le bus, un agent de la Maison de services de proximité correspondant, informera et orientera au besoin les usagers. En outre, ce bus, sera équipé en informatique, disposera d'une connexion via le satellite et permettra le cas échéant, la mise en contact par un système de visioconférence avec les Maisons de services de proximité.</p>	<p>Investissement matériel : 120 000 €</p> <p>Charges de fonctionnements annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance : 1 000 €</li> <li>- Carburant : 1 950 € (10 000 km ; 1,3€/L ; 15L / 100km)</li> <li>- Chauffeur 0,5 ETP : 14 200 € (salaire brut annuel temps plein : 20 000 €)</li> <li>- Connexion satellite et/ou 3G+ : 600 €</li> </ul>

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Santé	Département de l'Aude	Etat ARS Département Hôpitaux	Plutôt que de rechercher des installations en milieu très rural, inenvisageables pour certains médecins (pour des raisons familiales ou de mode de vie), favoriser leur orientation vers des espaces correspondant au moins partiellement à leurs critères prioritaires d'installation et/ou d'exercice. Il s'agit donc étoffer les équipes présentes dans les hôpitaux et dans les villes et autres territoires plus attractifs et d'inciter à une pratique délocalisée dans le rural un ou deux jours par semaine.	Non précisé
	Cluny (Bourgogne)	Sairenor	Création d'une cabine de télémédecine dans une résidence séniors. Celle-ci réalise le premier examen et constitue un dossier envoyé directement aux établissements de santé.	Location de la cabine Consult'Station à la société H4D pour 2700 euros/mois pendant 4 ans Prix d'achat : 97 200 €
Commerces		SCIC La Fontaine de Germigny	Animation et consolidation du café-bar et développement de l'activité d'épicerie: vente de produits de consommations courantes et notamment écologiques, réseau de producteurs pour en faire une maison des producteurs.. Développement d'un service itinérant de livraison aux personnes isolées  <i>À noter que l'association Trait d'Union organise la livraison de courses à domicile et le portage de médicaments dans le secteur d'Etrépagny</i>	65 032 € dont 50% de subvention régionale

## 4. Améliorer les équipements publics, les logements et l'offre commerciale des centres-bourgs ruraux pour lutter contre leur déprise

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Les centres de villages ou de villes sont les lieux privilégiés de l'expression du lien social et de la solidarité. Ils doivent être des espaces de centralité où convergent les habitants pour bénéficier des services, consommer, contribuer à la vie citoyenne voire y habiter.

Aujourd'hui néanmoins, les effets de périurbanisation affectent non seulement le paysage mais aussi les habitudes des populations qui tendent à délaisser les centres urbains, n'y trouvant plus les réponses à leurs besoins, tant en termes de consommation (privilégiant les zones commerciales périphériques de Gisors et Etrépagny ou les pôles commerciaux extérieurs) qu'en termes d'habitations (préférant les espaces pavillonnaires modernes, sans nuisance et avec jardin).

Afin de redevenir des lieux de centralité sociale, géographique, économique et culturelle, ces centres, en particulier en zone rurale reculée, doivent engager d'importants efforts de revitalisation. Cet objectif répond à la volonté exposée dans l'objectif précédent, de mieux mailler l'offre de services et ainsi modérer la bicéphalie des deux pôles urbains principaux que sont Gisors et Etrépagny. Il en va de l'équilibre territorial et du maintien de la vie locale. Par ailleurs, cet objectif répond à un enjeu économique de meilleure captation des dépenses des ménages au profit des artisans et commerçants locaux.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- A partir de 2018, permanence CCI/CMA à Gisors
- Création d'une Maison de l'Entreprise communautaire
- Lancement d'une étude « Vallées habitées » sur la vallée de la Lévrerie

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. L'aménagement des centres-bourgs en faveur d'une meilleure attractivité
2. La mise en accessibilité physique des commerces et établissements publics
3. La réhabilitation ou la création d'équipements publics de centres villes
4. L'accompagnement à l'installation des artisans et commerçants (aide à l'installation, réhabilitation et mise à disposition de locaux commerciaux, etc.)
5. La lutte contre la vacance locative par l'aménagement des logements et des conditions d'habitat

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Mise en œuvre d'opérations globales de requalification/redynamisation des centres bourgs.</b></p> <p>📎 A articuler avec l'étude « Vallées habitées » sur la vallée de la Lévrière (à venir) et avec la charte urbanistique et architecturale du Vexin normand.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> </ul>	✓	✓
1.	<b>Réalisation d'études et opérations de requalification des entrées de ville.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> </ul>	✓	
1.	<b>Aménagements en faveur d'une circulation apaisée en centre-ville:</b> aménagement de cheminements piétons, zones bleue, zones 30, pistes cyclables dédiées et zones de stationnement en périphérie des centres-villes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> </ul>	✓	✓
2.	<b>Etat des lieux et travaux de mise en accessibilité PMR des lieux d'accueil au public.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
3.	<b>Amélioration de la qualité environnementale des bâtiments publics (isolation thermique, amélioration énergétique et sécuritaire, etc.), via notamment la réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation, soutenus par un réseau d'habitants et d'artisans volontaires.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> <li>• ANAH</li> </ul>		
3.	<b>Création ou rénovation de nouveaux bâtiments publics en centre ville.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• CC VN</li> </ul>	✓	✓
4.	<p><b>Création d'un point de vente mutualisé pour les producteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'un local</li> <li>• Mise en réseau des producteurs intéressés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerçants</li> <li>• Producteurs</li> <li>• Associations</li> </ul>		
4.	<p><b>Action de sauvetage de commerces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat du commerce par l'autorité publique</li> <li>• Création d'une SCIC gestionnaire du commerce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Consulaires</li> <li>• Département</li> </ul>		✓
5.	<b>Sensibilisation et information des propriétaires: PTZ, conventionnement ANAH, aide à la réhabilitation énergétique.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• ANAF</li> <li>• MSAP</li> </ul>		
5.	<b>Mise en place d'une aide financière à la réhabilitation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
4.	<p><b>Actions de communication et de valorisation des équipements commerciaux de proximité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de labélisation (Ex: Bistrots de Pays)</li> <li>• Communication via les équipements touristiques (hébergements, office de tourisme)</li> <li>• Réalisation d'une manifestation commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Consulaires</li> <li>• Associations (tourisme et artisanat)</li> </ul>		
6.	<p><b>Incitation à location à bas coût / occupation temporaire afin de prévenir la dégradation des biens:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des propriétaires</li> <li>• Mise en réseau des propriétaires et des usagers potentiels (entrepreneurs, associations, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> </ul>		
6.	<p><b>Réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation</b>, soutenus par un réseau d'habitants et d'artisans volontaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• CC VN</li> </ul>		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Auto-Réhabilitation	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	Les Compagnons Bâtisseurs	Réalisation d'une plateforme solidaire de mise à disposition d'éco-matériaux: Malgré les dispositifs existant en matière d'amélioration de l'habitat, le mal logement est encore très présent, c'est pourquoi ils ont souhaité développer plusieurs plate-formes de récupération/dons de matériel (nord, sud du département et agglomération) dont une se situera à St Paterne Racan.	79 980 €
			Concernée par une OPAH, la Communauté de communes constate des besoins de réhabilitation non éligible à des subventions. En s'appuyant sur la plateforme solidaire, les Compagnons mettent en place des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée: 10 chantiers participatifs / an, constitution d'un réseau d'artisans et d'habitants, bricothèque.	124 215 €
Commerces	Département de l'Aisne	CCI Aisne	Réseau de bistrots de pays: Accompagnement des cafés et restaurants situés dans des communes de moins de 20 000 hab vers le label "Bistrot de pays" : valorisation des produits du terroir, de l'artisanat local, des attraits touristiques. D'autres services de proximité sont également proposés. Démarche qui participe à soutenir le développement local et les commerces de proximité en milieu rural.	120 000 €
	Pays Loire Val d'Aubois	SCIC SARL La Fontaine Germigny	Après la disparition du dernier commerce de la commune de Germigny, une 50aine d'habitants ont décidé de créer une SCIV afin de conserver le commerce-café qui maintiennent le lien social et le dynamisme du village. Le commerce appartient à la commune qui le loue à la SCIC pour 130 € par mois. Activités: vente de produits de consommations et mise en place d'un système de commande afin de permettre l'accès à des produits introuvables, création d'un réseau de producteurs, développement d'un foyer de rendez-vous dans le café en accueillant les associations.	71 932 €

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Vacance	Ville de Chemnitz (Allemagne)	Ville de Chemnitz	<p>L'Agence est une structure créée par la Ville de Chemnitz et opérée par un prestataire privée permettant de relier les propriétaires, les investisseurs potentiels ou usagers et les autorités publiques dans le but de revitaliser le parc immobilier historique de la ville. Cela a permis de ré-engager les propriétaires dans la lutte contre la dégradation de leurs biens et du quartier, de trouver des acheteurs prêts à s'impliquer, et de cibler les subventions publiques là où elles peuvent avoir le meilleur effet-levier. Plus de 140 bâtiments ont ainsi été pris en charge.</p> <p><a href="https://www.stadtwohnen-chemnitz.de/">https://www.stadtwohnen-chemnitz.de/</a></p>	62 600 € investis par la Ville de Chemnitz en 2012
Mobilité	Département de la Meurthe et Moselle	Conseil Départemental	<p>Des bénévoles accompagnent en voiture des jeunes demandeurs d'emploi ou des personnes âgées à leurs rendez-vous.</p> <p>Des initiatives similaires existent: Ehop (Bretagne et Pays de la Loire) Voisine (48)</p>	Non communiqué
Aménagement participatif	Pays de la Touraine Côté Sud	Commune de Chédigny	<p>Prise en compte des besoins des habitants en termes d'espace public. Construction du projet au sein du conseil municipal. Construction du plan de l'espace avec les futurs usagers identifiés.</p> <p>Aménagement participatif de l'espace : ateliers de conception du mobilier urbain.</p>	8602 €

## 5. Assurer la cohérence et la qualité du bâti et du paysage

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Le patrimoine environnemental et paysager constitue l'un des atouts majeurs du territoire, contribuant fortement à son attractivité. Le cadre « rural » et le charme du bâti local annonce l'entrée en Normandie et séduit les « néo-ruraux » en quête de calme et de verdure. Néanmoins, l'urbanisation (voir l'objectif portant sur la limitation de l'emprise spatiale), la banalisation des constructions sans qualité architecturale, la prolifération publicitaire non normée en entrée de ville ou encore la dégradation des bâtiments anciens constituent des risques importants d'altération de ce patrimoine. Cet objectif vise à défendre le maintien d'une architecture typique et d'un paysage rural préservé, propice au développement de l'image de marque du territoire.

La réhabilitation, notamment thermique, du bâti ancien très important sur le territoire, constitue l'un des leviers pour éviter l'oubli et la destruction. Ces opérations doivent être conditionnées au respect de normes homogènes et de qualité. Il convient donc de réhabiliter ce bâti ancien afin de l'adapter aux attentes des nouvelles populations mais aussi exigences actuelles et réglementaires en matière de réduction énergétique et de lutte contre les émissions de GES (PCAET obligatoire à partir de fin 2018). C'est également l'occasion de faire de ce qui était autrefois un bâtiment ordinaire un élément identitaire.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Eléments remarquables bâties et paysagers identifiés dans les PLU des communes du territoire
- Charte paysagère du Pays Vexin Normand

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La conduite d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)
2. L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments / réhabilitation/ mise aux normes du bâti
3. Accompagnement des particuliers et entreprises dans les projets de rénovation (conseils, diagnostics, etc.) ou d'aménagements en faveur de l'économie d'énergie et de la transition énergétique
4. La construction d'une stratégie globale d'aménagement et la mise en application de la Charte paysagère du Vexin normand

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	Conduite d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Communes</li> <li>Expertise externe</li> </ul>		✓
2.	Réhabilitation des logements sociaux et locatifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Communes</li> <li>CD</li> </ul>	✓	✓
3.	Visites de projets de réhabilitation entre particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations</li> </ul>		
3.	Réalisation d'un guide des aides de l'habitat ou communication sur les guides existants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>ANAH</li> <li>Espace info énergie</li> <li>ALEE 27</li> </ul>		
4.	Valorisation du recensement des sites remarquables réalisé dans le cadre des PLU.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations</li> <li>Communes</li> </ul>		
4.	<p><b>Actualisation et déclinaison de la Charte paysagère du Vexin Normand:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation d'un accompagnement extérieur</li> <li>Temps de concertation élargie (appui sur le Conseil de développement, visite de site, séminaire, etc.)</li> <li>Elaboration d'un <b>Plan de paysage</b> (possibilité de répondre à l'appel à projet national)</li> </ul> <p>Communiquer sur ces engagements par le biais du magazine communautaire et du site internet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Elus</li> <li>Expertise externe</li> </ul>		

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
4.	Réalisation d'un séminaire avec les agents communaux et intercommunaux concernés, ainsi que les élus et la société civile afin d'établir un état des lieux de l'avancement de la Charte paysagère à l'échelle de la communauté de communes et actualiser les orientations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Communes</li> <li>CAUE</li> <li>Conseil de dev.</li> </ul>		
4.	Création d'itinéraires de balades pédestres afin d'expliquer le contenu de la Charte, ses effets, et comment les usagers peuvent agir sur sa mise en application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN (élus et agents)</li> <li>Expertise externe</li> <li>CAUE</li> <li>USE randonnée</li> <li>Eure tourisme</li> <li>Communes</li> </ul>		
4.	Embauche d'un chargé de mission paysagiste pour accompagner les communes sur les actions préconisées par la Charte paysagère.	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Financement LEADER</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
3.	<b>Mise en place d'une aide financière à la réhabilitation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANAH</li> <li>• Espace info énergie</li> <li>• ALEC 27</li> <li>• Département</li> </ul>		
3.	<b>Communication sur les permanences de l'ALEC 27 et organisation d'un évènement de sensibilisation des particuliers.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace info Energie</li> <li>• ALEC 27</li> </ul>		
4.	<b>Elaboration d'une stratégie communautaire en matière d'habitat, type PLH.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Communes</li> <li>• Expertise externe</li> </ul>		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Rénovation de logements			Réalisation du diagnostic préalable et de l'étude pré-opérationnelle.	Prix moyen constaté pour un territoire de 15 000 habitants : 25 000€ et 30 000€ pour les deux études, subventionnées à hauteur de 50% ce, avec un plafond subventionnable de 200 000€

## 6. Limiter l'emprise spatiale et coordonner la stratégie d'aménagement à l'échelle de l'EPCI

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Aujourd'hui une dichotomie relativement nette se constate entre les zones du territoire fortement artificialisées du fait d'une urbanisation importante constatée ces dernières années (Gisors- Bézu- Etrépagny) et des espaces à faible densité, à l'implantation urbaine plus diffuse et moins marquée dans le paysage. La dynamique démographique positive du territoire fait de la question de l'aménagement du territoire une priorité pour les communes et l'EPCI, d'autant que celui-ci est désormais compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement. A terme, il devra envisager l'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle communautaire. Afin d'anticiper ces évolutions, il s'agit de définir sur le long cours, une stratégie de développement cohérente et respectueuse de l'environnement.

Avant de franchir cette étape, une réflexion collective volontaire, pourra être engagée pour partager les orientations des différents choix d'aménagement communaux.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Charte paysagère du Pays Vexin Normand
- PPRI Vallée de l'Epte aval
- PLU communaux

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La mise en place d'outils de gestion foncière
2. La valorisation des interstices urbains et dents creuses

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	Elaboration d'un document d'urbanisme (PLUi/SCOT) à l'échelle de l'EPCI.	• CC VN		
1.	Mobilisation d'outils d'aménagement ciblés (Plan Guide, Convention d'action foncière, ZAC, etc.).	• CC VN • EPF de Normandie		
2.	Aménagement des espaces péri-urbains et des interstices par exemple par la création d'espaces récréatifs ou de jardins partagés.	• CC VN • EPF de Normandie		

### Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	Réponse à l'appel à projet Atelier des territoires pour la conduite d'une étude sur les potentialités d'aménagement du territoire.	• CC VN • Etat		
2.	Définition d'usages transitoires ou alternatifs des friches, notamment à vocation économique.	• CC VN		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Urbanisme transitoire / alternatif	Friche Albinet à Aubervilliers	Ville d'Aubervilliers	Réalisation d'un jardin éphémère sur la friche de 5000 m <sup>2</sup> . Il reçoit depuis 2009 de nombreuses activités associatives (semences, ateliers, fêtes de quartier) <a href="http://www.didattica-asso.com/rubrique48.html">http://www.didattica-asso.com/rubrique48.html</a>	Non communiqué
	ZAC Acieries à Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond	Installation d'une Maison du Projet de reconversion de la ZAC des Acieries, installée pour 5 ans dans l'une des halles de l'usine. Ce lieu d'information et de communication valorise le passé et l'avenir du site industriel qui a marqué le territoire	Non communiqué
Recensement des friches	SCOT Vosges Centrales	SCOT Vosges Centrales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification à partir des bases de données BASIAS et BASOL</li> <li>- Définition du terme friche</li> <li>- Enquête communale auprès de 50 collectivités pour confirmer ou réfuter les friches préalablement identifiées ou ajouter des sites non relevés</li> </ul> <a href="http://www.scot-vosges-centrales.fr/fichiers/page/GUIDE_FRICHE_SCoT_Vosges_Centrales_partie_1_sur_3.pdf">http://www.scot-vosges-centrales.fr/fichiers/page/GUIDE_FRICHE_SCoT_Vosges_Centrales_partie_1_sur_3.pdf</a>	Non communiqué

## 7. Favoriser un maillage équilibré des modes de mobilité sur l'ensemble du territoire

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Le diagnostic a mis en avant le faible maillage de la Communauté de communes du Vexin Normand en transports en commun, et 70% des personnes qui ont répondu à l'enquête en ligne ont jugé que l'offre de mobilité était peu ou pas satisfaisante sur le territoire. Ce phénomène accentue la dépendance des habitants à la voiture individuelle et impacte les plus fragiles (personnes âgées et handicapées, précaires, etc.), notamment en termes d'accès aux services à la personne et à l'emploi. Les déplacements motorisés individuels doivent par ailleurs être aujourd'hui limités pour répondre aux enjeux liés à la transition énergétique et lutter contre les nuisances telles que la pollution, le bruit ou le réchauffement climatique. De fait, il convient de proposer aux habitants une offre de transports alternative à la voiture individuelle. Cela passe d'une part par le développement de solutions de mobilité nouvelles, et d'autre part par la mise en œuvre de projets d'aménagement urbains et routiers favorisant les modes de déplacements doux et l'intermodalité. A l'échelle intercommunale, l'EPCI pourra engager une réflexion pour mieux connaître les besoins et habitudes de déplacement, accompagner le développement de modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, etc.), communiquer sur l'existant et conforter le partenariat avec les institutions compétentes autour de ces sujets.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Service associatif de transport à la demande (association Trait d'Union)
- Service de transport urbain – le Gibus – au niveau de la ville de Gisors

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La mise en place d'un service de transport en commun intercommunal
2. La création d'une offre de co-voiturage (plateforme)
3. L'extension des voies douces (vélo-routes, dynamisation de la voie verte, etc.)

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Création d'une plateforme de mobilité solidaire permettant à des bénévoles d'accompagner des personnes isolées</b></p> <p><b>Conduire une réflexion particulière sur les champs suivants : sécurité, flexibilité des horaires, cohabitation adultes/enfants.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• CC VN</li> <li>• CD</li> <li>• CR</li> </ul>		
2.	<b>Expérimentation du covoiturage dynamique sur le territoire .</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CD</li> <li>• CR</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
3.	<p><b>Identification de nouvelles vélo-routes et connexion du maillage existant avec les tronçons de « La Seine à vélo ».</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Vélo tourisme</li> <li>• CC VN</li> <li>• CD</li> </ul>		
3.	<p><b>Mise en place de pistes cyclables dans une logique de dernier kilomètre (faire le lien entre un arrêt de transport commun ou un parking et une zone d'activité, un centre-ville).</b></p> <p><b>A développer notamment à l'intérieur des villes et sur les bassins d'emploi</b></p> <p><i>En cours: projet de voie verte entre Gisors et Etrépagny sur la déprise de la ligne SNCF.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• CD</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<b>Extension du GIBUS</b> Définir préalablement le coût, redéfinir la cible et les usages.	• CC VN		
1-3.	<b>Renforcement des liaisons entre les petits centres urbains en privilégiant les liaisons douces.</b>	• CC VN		
1.	<b>Etude des localisations stratégiques dans une logique intermodale et de bassin de vie pour une implantation pertinente des sites de co-voiturage</b> Sites stratégiques potentiel : Gisors et Etrépagny Identifier un lieu de rassemblement par commune.	• CC VN • CD		
3.	<b>Soutien à l'acquisition de vélo électrique sur le modèle des prêts à taux zéro initiés par le Département de l'Eure</b> Engager une étude de marché Ne pas réserver ces dispositifs seulement aux villes.	• CC VN		
3.	<b>Création d'un club de randonneurs vélo électrique.</b>	• CD (Conférence des financeurs)		

## Et si on s'inspirait ? Exemple de ce qui se fait ailleurs...

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Co-voiturage			Aménagement d'aires de covoiturages	Coût variable selon la taille et le terrain : de 1000 à 50 000
			Création, hébergement et maintenance d'un site internet de covoiturage à l'échelle du département	Conception du site : autour de 30 000 € Maintenance : 6 à 10 000 € par an
Dernier kilomètre	Axe Acigné Rennes	Rennes métropole, Acigné, Keolis	Chaque usager dispose d'une vignette sur sa carte Korigo (unique carte de transport pour toute la Bretagne). Les conducteurs se rendent visibles via un macaron situé sur leur pare-brise et les passagers récupèrent un panonceau en tissus indiquant Rennes ou Acigné Carotte: les adhérents au service reçoivent 5 titres de transport Retours d'expériences en début et milieu d'année	Non communiqué
	Communes adhérentes	Rézo Pouce	Rézo Pouce, réseau d'auto-stop. Les passagers se présentent à un arrêt identifié et présentent un carton estampillé Rézo Pouce avec leur destination. Les covoitureurs doivent être membre du réseau.	7500 euros pour les communes adhérentes
Mobilités douces	Parc d'activité Labège Innopole – Labège	Réseau Tisséo	Constatant les difficultés à utiliser un autre moyen de transport que la voiture pour venir sur la zone d'emploi, la maison de la mobilité propose aux entreprises ou aux particuliers d'effectuer un diagnostic de mobilité afin de trouver les modes de transport adaptés à leurs besoins. Elle propose notamment un service de location de vélo permettant aux employés d'effectuer le dernier km entre la gare, où la maison de la mobilité est située, et l'entreprise du salarié.	100 000 € par an toutes activités confondues
	Département de l'Eure	Conseil départemental de l'Eure	Pour l'achat d'un vélo électrique, le Département expérimente le prêt à taux zéro pour les 1000 premières demandes à partir du 1er janvier prochain. ( <a href="http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/cache/bypass/accueil_eure_en_ligne?id=25408">http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/cache/bypass/accueil_eure_en_ligne?id=25408</a> )	1000 € de subvention par vélo financé

## 8. Conforter la stratégie touristique

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Sur le plan touristique, le Vexin normand pâtit aujourd’hui de son manque de positionnement stratégique et d'une image insuffisamment différenciante par rapport aux territoires voisins. Cette image requiert d'être travaillée en premier lieu avec les habitants qui méconnaissent pour la plupart leur territoire.

Consciente de cette situation, la Communauté de communes a initié depuis le 1er semestre 2017 un schéma de développement touristique afin de mettre en œuvre une stratégie qui dotera le territoire d'une véritable feuille de route lui permettant de s'affirmer dans un marché touristique hautement concurrentiel. Cela passe notamment par le développement d'une politique de « marque » à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Le territoire peut s'appuyer pour cela sur un patrimoine naturel, historique et culturel de qualité, et d'une situation géographique privilégiée. Il convient également d'améliorer la coordination entre les différents acteurs et de mieux structurer les filières hébergement et restauration, aujourd’hui en plein essor, afin de proposer une offre plus adaptée à la demande. Enfin, un rapprochement avec le PNR du Vexin Français constituerait une opportunité non négligeable, tant en apport d'expertise qu'en création de synergies. Le projet de territoire appuiera le Schéma touristique et les projets identifiés. Dans l'attente de l'élaboration du plan d'actions de ce dernier, des pistes sont proposées ci-contre. L'EPCI veillera à la bonne articulation entre la stratégie touristique énoncée dans le Schéma et les objectifs du projet de territoire et ce, dans une logique de cohérence optimum.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Création d'un hôtel à Gisors et projet de restauration de chaîne face à l'hôtel
- Prolongation de la Voie Verte jusqu'à la gare de Gisors et projet de vélo-route entre Gisors et Lyons-la-Forêt
- Lancement d'une étude « Vallées habitées » sur la vallée de la Lévrerie
- Etude Eure Tourisme sur le développement touristique

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. L'aménagement de circuits touristiques
2. Le développement d'infrastructures touristiques (offre d'hébergement et de restauration, aires de loisirs et de pique-nique, aires de camping car, etc.)
3. La restauration du patrimoine historique et culturel du territoire
4. La création, l'extension et l'aménagement de voies vertes
5. L'aménagement de sites récréatifs et d'activités de nature

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Réalisation de circuits touristiques permettant de relier les sites touristiques via les rivières de l'Epte et de la vallée de la Levrière et permettant de mettre en avant le patrimoine historique et culturel du territoire:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circuit touristique sur l'impressionnisme (à articuler avec le concours Peinture Plein Air porté par l'association Cultures croisées)</li> <li>• Circuit sur le patrimoine historique (restauration/valorisation/mise en scène des monuments), notamment des moulins le long de l'Epte (en s'inspirant de l'ouvrage « Circuit des moulins » de M. Catherine)</li> <li>• Circuit gourmands-gourmets (dégustation de cidre, bière, produits de la ferme, vente à emporter, cours de cuisine)</li> <li>• Circuits équestres, pédestres et de randonnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires de sites</li> <li>• Associations</li> <li>• OT</li> <li>• Eure tourisme</li> </ul>		
2.	Création d'un site web qui recense l'ensemble de l'offre d'hébergement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OT</li> </ul>		
3.	<p><b>Restauration du patrimoine historique, culturel et artisanal emblématique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des sites</li> <li>• Valorisation/restauration</li> <li>• Communication par le biais de circuits et d'évènements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• Propriétaires de sites</li> </ul>		
1-4.	Aménagement/création de vélo-routes (voir <b>objectif 7</b> ) et voies vertes, par exemple, du chemin de la Reine Blanche à la gare de Gisors.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CR</li> <li>• CD</li> <li>• CC VN</li> </ul>		
4.	Connexion des voies vertes avec d'autres chemins de balade, à pied ou à vélo.			
5.	Valorisation du patrimoine hydraulique (moulins) et hydrologique (rivières, étangs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• LEADER</li> </ul>		
2-5	<p><b>Développement de sites d'hébergements « atypiques » et en site naturel</b> afin de répondre au double objectif de développement de nouvelles activités de nature et de développement de l'offre d'hébergement: cabanes dans les arbres, fermes pédagogiques, camping en pleine forêt pour découvrir la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des sites d'hébergement, leur profil et la clientèle visée</li> <li>• Identification des manques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaire/gestionnaire s de site</li> <li>• CC VN</li> <li>• LEADER</li> <li>• CD</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<b>Coopération avec les sites historiques des territoires voisins</b> (château de Vascoeuil, abbaye Notre-Dame de Fontaine-Guérard, etc): relier les sites dans un parcours historique, recours à des personnages à visée pédagogiques communs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> <li>• OT</li> <li>• Propriétaires/gestionnaires de site</li> <li>• PNR</li> </ul>		
5.	<b>Développement du Canoë Kayak</b> sur l'Epte ainsi que sur les étangs (Dangu et Neaufles).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CC VN</li> </ul>		

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Circuit touristique	Pays de la Châtre en Berry	Association de préfiguration de la maison européenne de la poésie en Pays de George Sand	<p>Dans le cadre de la préfiguration de l'action « Mettre en poésie le Pays de George Sand », mise en place de projet permettant d'intéroger la réalité du territoire au son histoire, de son patrimoine immatériel, de ses paysages, de ses évolutions et de son organisation sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « actions pédagogiques autour du paysage »: Plusieurs groupes paysage créés sur le territoire du Pays de George Sand permettront aux enfants d'appréhender le territoire à travers son histoire, son paysage et sa culture. En développant un regard critique de l'action humaine sur le paysage. Seront abordés les thèmes du paysage dans la littérature, la peinture, l'architecture dans le paysage et son environnement et l'évolution du paysage et le regard croisé du naturaliste.</li> <li>- Regards croisés sur le village: Depuis 3 ans la Maison des Traditions de Chassignolles mène une réflexion sur l'insertion du bâti dans le paysage. Ce projet d'exposition « regards croisés sur le village » présentera l'évolution visuel du paysage de Chassignolles ainsi que les travaux de deux artistes plasticiens, qui, à leur manière, donneront leurs visions subjectives du paysage, en interrogeant, par leurs œuvres, la réalité d'un environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 €</li> <li>- 12 500 €</li> </ul>

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Activité touristique récréative	Bassin de la Loire	Claude Janin (pêcheur)	Pêcheur depuis l'âge de 15 ans, Claude Janin fait découvrir à bord de son bateau les paysages de la Loire. Lors de ces balades, découverte du métier de pêcheur et de la faune et la flore locale, dégustation de vin de Loire et de produits locaux.	Non communiqué
	Lac Vättern (Suède)	Agence Suédoise de la Forêt	Identification de dix sites de démonstrations avec différentes caractéristiques (arbres géants, bois pâtré, ect.) pour devenir: des « salles de classes d'extérieur » à destination scolaires, des sites touristiques, et des laboratoires de paysage pour les chercheurs. L'ensemble de ces sites ont bénéficié d'aide à la restauration. Des cartes vont être créées pour les visiteurs intéressés. Cette initiative a été mis en place grâce à la collaboration des propriétaires, des collectivités territoriales, des scientifiques et des ONG.	5000 € par site 15 000 € de ressources humaines
	Commune de Baule et commune du Val d'Ardoux	La Corne des Pâtures	Il existe sur la commune de Baule une dynamique culturelle ancienne autour notamment des arts de la rue (festival Baule d'Airs, Carnabaule, résidence de la Compagnie la belle Image...), avec une mobilisation importante de bénévoles sur les évènements organisés. L'association la Corne des Pâtures, issue d'un collectif, souhaite donc profiter de l'opportunité de la Loire à vélo, dont le tracé passe par la commune, pour mettre en place une ginguette, et en faire un nouveau lieu éco responsable de programmation culturelle saisonnier qui touche aussi bien les touristes de passage que les habitants du territoire. Il est également prévu de connecter ce nouveau lieu à un autre parc culturel situé de l'autre côté de la Loire, notamment au travers d'actions de valorisation des jardins.	270 608 €

## 9. Ajuster l'offre de formation par une meilleure connaissance des besoins et coordonner l'action des acteurs de l'emploi et de l'économie

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

En dépit d'une hausse des créations d'emplois, la Communauté de communes du Vexin Normand connaît un taux de chômage élevé (14,5% en 2014) et est particulièrement soumise à des effets de captation des bassins d'emplois extérieurs. Cette situation impacte particulièrement les plus jeunes, laissant craindre leur départ du territoire. Parallèlement, l'économie locale, malgré une sphère productive encore fortement présente sur l'ex-communauté de communes du Canton d'Etrépagny, tend à se résidentialiser. Ce double phénomène soulève un certain nombre d'enjeux en termes de formation et de création d'emplois. Si une offre de formation existe sur le territoire, elle n'est pas forcément adaptée aux besoins actuels. De plus, elle ne parvient pas à mobiliser suffisamment les entrepreneurs locaux. De fait, il convient d'une part de mener des études des besoins en emplois et en compétences sur territoire, et d'autre part de mettre en réseau les différents acteurs de l'emploi afin d'adapter l'offre de formation existante à la demande.

Comme pour le reste des objectifs à dimension économique, ces réflexions doivent s'intégrer dans cadre stratégique à dimension communautaire visant à préciser les spécificités, potentialités et avantages comparatifs du territoire pour un positionnement plus concurrentiel de son économie.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- Une association intermédiaire – Dynamic'Emploi – située à Gisors et à Etrépagny
- Une antenne de l'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socio-professionnelle (ALFA) à Gisors
- A partir de 2018, permanence CCI/CMA et Maison de l'entreprise communautaire à Gisors
- Déploiement de la fibre optique pour faciliter le fonctionnement des entreprises
- Mise en place d'espaces de co-working à destination des entreprises, des associations et de la Communauté de communes

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La mise en réseau des acteurs de l'emploi
2. Une démarche de recensement des besoins en emplois et en compétences du territoire
3. Le développement de formations adaptées aux besoins des entreprises locales
4. L'information et la valorisation des métiers existants sur le territoire

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Réalisation d'un comité développement économique rassemblant les différents acteurs du territoire</b> ( directeurs d'établissements de formation professionnelle, chefs d'entreprises, élus, CCI et associations d'insertions sociale et professionnelle). Cette agence doit être l'interlocuteur unique entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Coordination avec les autres structures du territoire (Point-Info Jeunesse).</p> <p><b>💡</b> <i>S'appuyer sur les étudiant lice pro ou master en alternance pour être un relai permanent.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs d'entreprise</li> <li>• Elus</li> <li>• CCI</li> <li>• Associations d'insertion</li> <li>• Établissements de formation</li> <li>• Étudiants</li> <li>• Service civique</li> </ul>		
2.	<p><b>Réalisation d'une étude sur le développement économique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation besoins des entreprises et offre de formation</li> <li>• Adéquation offre et demande en matière de foncier d'entreprise</li> </ul> <p><b>💡</b> <i>Réaliser un sondage auprès des entreprise sur les besoins actuels et à court terme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Emploi</li> <li>• CCI/CMA</li> <li>• Lycées</li> <li>• CR</li> <li>• Rectorat</li> <li>• CC NV</li> <li>• EPFN</li> <li>• CD</li> </ul>		
2.	<p><b>Mise en réseau des établissements d'enseignement et des entreprises volontaires</b> afin de démocratiser les stages de découverte en 3<sup>e</sup>, ceux des lycées et des étudiants, avec les entreprises du territoire partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GIRGEC</li> <li>• Collèges/ lycées</li> </ul>		
3.	<p><b>Création d'un programme de formation au numérique</b> à destination des publics en situation de décrochage scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale</li> <li>• Espaces de co-working</li> </ul>		

## Mais aussi...

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
3.	Création de formations professionnelles technologiques (métallurgie, chaudronnerie, métiers du numérique et de la communication, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Education nationale</li> <li>Entreprises</li> </ul>		
3.	Encouragement des jeunes post-3 <sup>ème</sup> à s'orienter vers les centres de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des internats</li> <li>Aides financières pour le logement, les déplacements, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CR</li> </ul>		
4.	Création d'une journée porte ouverte des entreprises du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>GIRGEC/BNI</li> </ul>		
3-4.	Accueil d'apprentis dans les collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes</li> <li>CC VN</li> <li>Centres de formation</li> </ul>		

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Numérique	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	Stratégie urbaine numérique : Création d'un fablab numérique pour donner aux jeunes en décrochage scolaire des compétences en matière de numérique. Les entreprises partenaires confient aux jeunes du programme des missions (ex: réalisation d'un logo) qu'ils réalisent accompagnés de d'animateurs. <a href="http://www.gonesse.lesconnecteurs.fr/">http://www.gonesse.lesconnecteurs.fr/</a>	724 117€ (2015/2016)

## 10. Accompagner l'installation d'entreprises par des équipements et outils adaptés

### DESCRIPTION DE L'OBJECTIF

Soumis à des problématiques d'emplois et de chômage, l'accueil de nouvelles entreprises et de travailleurs indépendants constitue aujourd'hui un enjeu primordial pour la Communauté de communes du Vexin Normand. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur son cadre de vie privilégié et sa position géographique stratégique en périphérie de la région parisienne. Il convient néanmoins de favoriser leur implantation sur le territoire en leur offrant des équipements et des outils adaptés à leurs activités, notamment en termes d'infrastructures, de télécommunication, de foncier et d'immobilier. En effet, il est nécessaire aujourd'hui d'étendre le haut débit à l'ensemble du territoire et de développer une offre foncière reposant à la fois sur la création et/ou l'extension de zones d'activités économiques et la mise à disposition de locaux indépendants, notamment dans les centres-bourgs. Pour cela, le territoire pourra exploiter les friches industrielles existantes (Altuglas à Bernouville) et les locaux vacants (centre de tri du Sygom à Etrépagny).

Là aussi, le territoire doit engager une réflexion préalable sur les entreprises qu'ils souhaitent attirer afin de consolider/étendre les filières existantes et favoriser la création d'emplois. Cette stratégie devra prendre en compte les impacts potentiels en termes d'aménagement découlant de ces choix économiques.

### DE QUOI PART-ON ? QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS EXISTANTES

- 80 ha aménagés en 7 zones d'activités d'entreprises
- Des réserves foncières (NAZ) disponibles sur le territoire

### QUE FAIT-ON ? LES CHAMPS D'INTERVENTION SUR CET OBJECTIF

1. La conduite d'opérations foncières ou immobilières à destination des entreprises
2. Le développement des outils numériques au service des entrepreneurs

## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Champs d'intervention	Exemple de projet	Acteurs impliqués	Contrat de ruralité	Contrat de territoire
1.	<p><b>Création ou extension de zones d'activité dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de l'EPCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail sur la mixité fonctionnelle des zones d'activité du territoire afin d'en faire de véritables « quartiers » au bénéfice des employés et de potentiels habitants. Réflexion à conduire dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux</li> <li>Réflexion sur la reconnexion des ZA avec la ville (aménagement de liaisons douces entre les zones artisanales périphériques et les centres ville, extension de l'offre de services itinérantes aux ZA, etc.)</li> </ul> <p><b>Objectif</b> Articuler la réflexion sur les liaisons douces avec le projet touristique « cité vélo » sur Gisors. A soumettre sur Etrépagny</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de nouveaux sites en fonction des besoins et des équipements existants</li> </ul> <p><b>Objectif</b> Prendre en compte les démarches existantes : étude en projet sur les ZAE existantes, étude de requalification de la ZI de Gisors en projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>EPF de Normandie</li> <li>Commune de Gisors</li> <li>Commune d'Etrépagny</li> </ul>		
1.	<p><b>Réhabilitation ou création de locaux d'entreprises au sein des centres ville</b></p> <p><i>Projet « quartier de la gare » à Gisors pour accueillir des activités tertiaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CC VN</li> <li>Ville de Gisors</li> <li>CR</li> <li>CD</li> <li>CCI</li> </ul>		

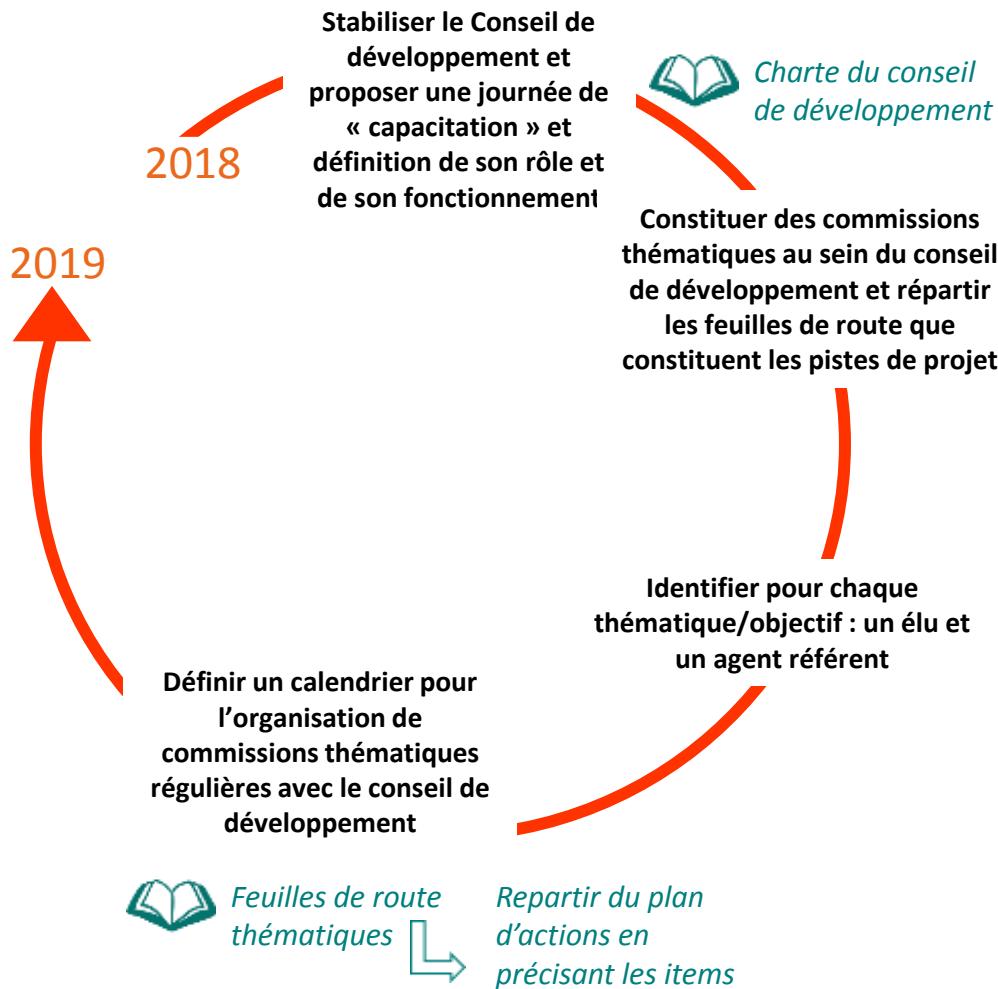
## Projets prioritaires à explorer ou concrétiser

Thème	Territoire	Pilote	Description	Coût
Co-working	Le Perche	SCOP Superlipopette	Développement d'un makerspace rural au sein de Mutinerie Village: un espace de co-working et co-living rural. En 1 an accueil de 400 personnes, 30 évènements (évènement, formation séminaires, chantiers participatifs, débats) <a href="http://coworking.mutinerie.org/">http://coworking.mutinerie.org/</a>	150 885 €
	Chartre en Berry et Val de Creuse Val d'Anglin	ADAR CIVAM	Le territoire du sud de l'Indre est maillé de nombreuses petites entreprises du secteur de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce dont la relève n'est pas assurée. Ne pouvant pas compter sur la création de grandes entreprises pour se structurer, le territoire compte sur l'arrivée de très petites entreprises et doit donc travailler sur sa visibilité et son offre d'accueil destinée aux populations urbaines ayant un projet de vie, de travail à distance ou de création d'activité en milieu rural. A la suite de la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les atouts du territoire et les métiers disponibles, et donc le potentiel d'accueil, une campagne de communication a été réalisée ainsi que l'organisation de séjours de découverte et la création d'un espace de co-working.	65 184 €
Solutions de mobilité	Parc d'activité Labège Innopole – Labège	Réseau Tisséo	Constatant les difficultés à utiliser un autre moyen de transport que la voiture pour venir sur la zone d'emploi, la maison de la mobilité propose aux entreprises ou à leurs salariés différentes solutions afin qu'ils privilégient des modes de déplacement plus durable: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic mobilité avec les salariés</li> <li>- Service de location de vélo pour les salariés souhaitant venir en transport en commun</li> <li>- Organisation de cafés mobilités inter-entreprises permettant aux salariés souhaitant faire du covoiturage de se connaître.</li> </ul>	100 000 € par an toutes activités confondues

## L'ORGANISATION ET PILOTAGE

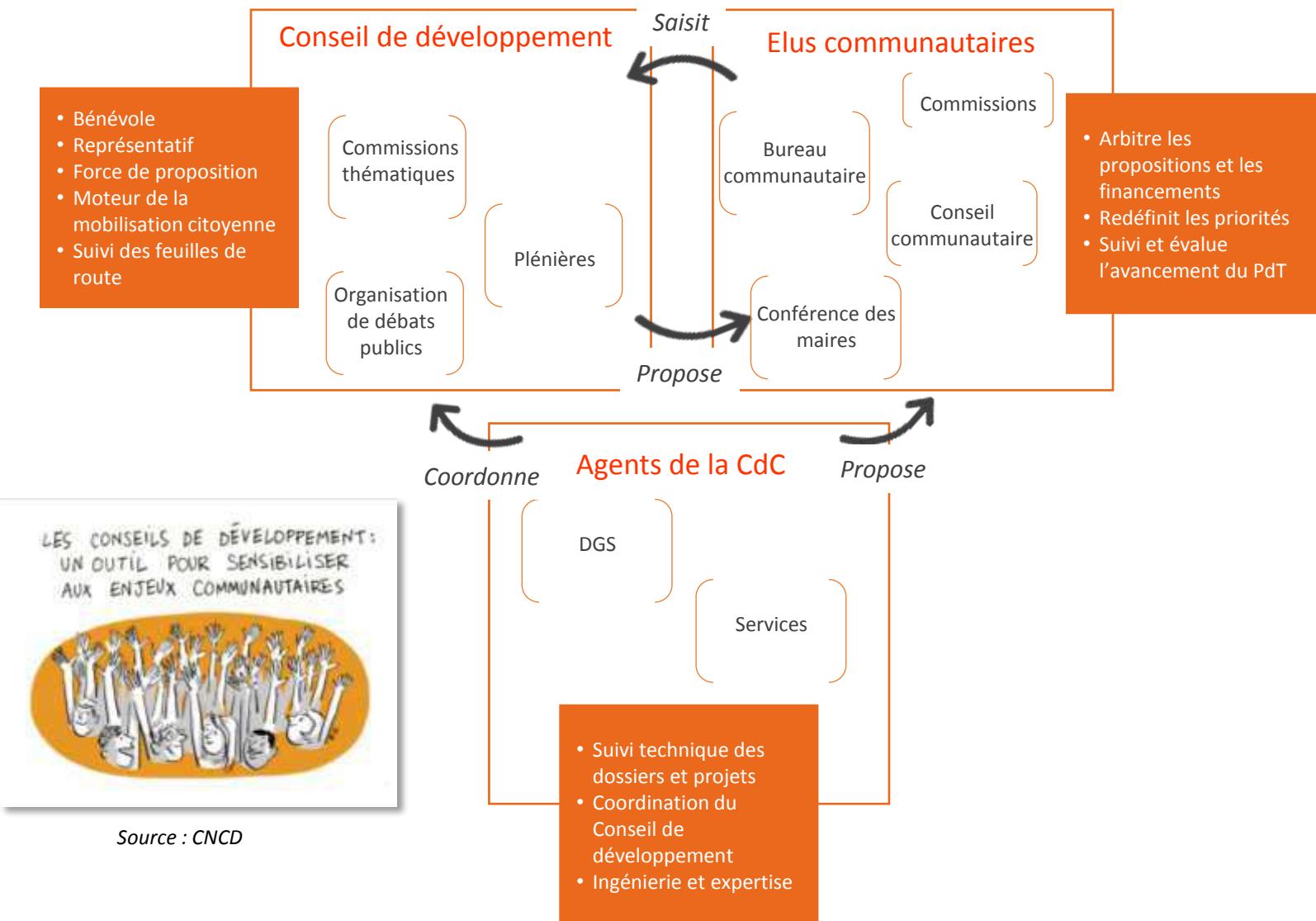


## Proposition de feuille de route pour le lancement du projet de territoire



# La conduite et le pilotage du projet de territoire

## Proposition de gouvernance



# La conduite et le pilotage du projet de territoire

## Zoom sur le Conseil de développement

### Le rôle du Conseil de développement

Selon la volonté des élus du territoire, **le Conseil de développement** peut se voir assigné des rôles et une position de natures assez différentes ; il peut ainsi être une instance :

- **purement consultative**, intervenant uniquement sur saisine de l'organe décisionnel de l'EPCI, ou bien dotée en plus d'une capacité d'autosaisie ;
- **chargée de coproduire la stratégie**, des projets dans des champs thématiques spécifiques, voire des actions ;
- **dotée de moyens d'animation** lui permettant d'animer leur structure, conduire des études, mobiliser les acteurs,
- visant à développer le **dialogue entre acteurs de différents domaines**, et entre ces acteurs et les élus, dans la perspective d'initier de nouveaux modes et de nouvelles habitudes de travail dans le territoire.

Certains de ces rôles sont compatibles et le choix peut être de les combiner. Mais il est dans tous les cas essentiel de définir précisément ce qui est attendu du conseil de développement, au-delà de l'obligation réglementaire d'en mettre un en place.

Il est en tout nécessaire de définir et d'expliquer objectivement ces missions, par exemple à travers une **charte du Conseil de développement**



Ateliers de travail du Conseil de développement du Vexin Normand

### Le cadre réglementaire

*Le texte de loi n°2014-52 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) stipule : « un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs (...). Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le [conseil communautaire]. Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts de [l'EPCI] ».*

## Zoom sur le Conseil de développement

### Les élus au sein du Conseil de développement

Le texte de loi ne prévoit pas explicitement la possibilité que le Conseil de Développement comprenne des élus. Il est donc préférable de prévoir une composition reposant **uniquement sur des représentants de la société civile**.

Cela étant, la question de la place des élus et du rôle du Conseil de Développement vis-à-vis du conseil communautaire est fondamentale. L'expérience des conseils de développement montre le **risque de s'en tenir à une sorte de conseil économique et social territorial** produisant un rapport d'activité annuel et des avis, sur saisine ou autosaisine, qui ne sont pas toujours suivis d'effets. Cela a pu générer, sur la durée, deux types d'évolution : soit une démobilisation progressive des membres, soit la montée d'une posture de contestation.

L'identification **d'un ou plusieurs élu(s) référent(s)**, intervenant soit en fin de séance, soit lors d'échanges en comité plus restreint avec des représentants du Conseil de développement peut permettre une articulation plus systématique entre le Conseil de développement et les instances politiques de la Communauté de communes.

Ateliers de travail du  
Conseil de développement  
du Vexin Normand



### Modalité de fonctionnement

Plusieurs recommandations peuvent être formulées à propos des modalités de fonctionnement du Conseil de Développement :

- Identifier les moyens d'animation qui peuvent être mobilisés (équipe de la Communauté de communes, partenaires, etc.) : c'est en grande part en fonction de cela que sera définie la **feuille de route** du Conseil de Développement : objectifs et thèmes de travail, productions attendues, calendrier, réunions de synthèse...
- Définir des thèmes à traiter, en nombre pas trop élevé, avec un objectif de production précis, un calendrier.
- Organiser des groupes de travail (**commissions thématiques**) pour chacun de ces thèmes et identifier les acteurs à associer.
- Eviter de multiplier les réunions : le meilleur moyen est de définir dès le départ le nombre de réunions nécessaires et leurs dates, avec les objectifs précis de chacune et de s'y tenir par la suite.
- Déterminer les méthodes d'animation les plus appropriées à chaque réunion, en fonction des objectifs de celle-ci.
- Définir les modes de synthèse des travaux des différents groupes thématiques.

## ANNEXE

# Correspondance des fiches actions du projet de territoire avec les contractualisations en cours

Projets	MO	Contrat de territoire	Contrat de ruralité	Objectif du projet de territoire
Requalification de la ZI de Gisors	CCVN	X		10
Extension de la Zone Industrielle de Gisors (anciennement Mont Magny)	CCVN	X		10
Extension de la ZAC de la Porte Rouge à ETREPAGNY	CCVN	X		10
Réhabilitation logement social	Guerny	X		5
Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)	CCVN	X		5
Revitalisation du Centre Bourg d'Etrépagny	Etrépagny	X	X	4
Redynamisation du Centre Ville	Gisors	X	X	4
Construction salle communale/associations en remplacement du barnum	la Neuve Grange	X		4
Restauration du château de Gisors - Barbacane et Tour du prisonnier + travaux d'urgence de mise en sécurité des murailles du chateau	Gisors	X	X	8
Création liaison douce entre la voie verte Gisors/Gasny et le camping de Dangu	Dangu	X	X	7-8
Extension de la voie verte vers le centre ville et la gare de Gisors	CCVN	X	X	7-8
Création d'un vélo route entre Gisors et Lyons la Forêt	CCVN	X		7-8
Création d'aires de camping car	CCVN	X		8
Reconversion de l'ancien presbytère en mairie + agence postale	Heudicourt	X	X	4-8
Restructuration d'un bâtiment en mairie et bibliothèque	Bézu St Eloi	X		4
Structuration des Services Administratifs et aménagement de locaux de la CCVN	CCVN	X	X	1-4
Agrandissement local technique et réserve	Neaufles St martin	X	X	4
Rénovation ancienne mairie pour création logement	St Denis le Ferment	X		4
Réhabilitation Mairie	Longchamps	X		4-5
Rénovation de toiture du groupe scolaire	Neaufles St martin	X		4

## Correspondance des fiches actions du projet de territoire avec les contractualisations en cours

Projets	MO	Contrat de territoire	Contrat de ruralité	Objectif du projet de territoire
Réhabilitation des écoles avec mise en accessibilité	Gisors	X		4
Regroupement écoles du SIVOS de Vesly	SIVOS Vesly	X	X	3
Construction d'un restaurant, garderie et micro-crèche au groupe scolaire	Château sur Epte	X		3
Transformation terrain de foot en Terrain synthétique	Gisors	X	X	3-4
Réalisation par le biais d'une opération de réhabilitation d'un équipement culturel communautaire sur Gisors composé d'un complexe cinématographique et d'une médiathèque	CC VN	X		3
Création espace vie, parcours santé multisport avec prolongation d'une liaison douce avec pique nique	la Neuve Grange	X	X	3
Rénovation du bâti de l'église	Gisors	X		8
Réhabilitation patrimoine local avec mise en conformité sécurité et accessibilité	Villers en Vexin	X	X	4-8
1. Création Extension ZA d'Etrépagny	CC VN		X	
2. Restauration Eglise de Guerny	Guerny		X	8
Rénovation Eglise de Longchamps	Commune de Longchamps		X	8
8. Travaux mairie pour mise aux normes PMR	Commune Morgny		X	4
Extension du cimetière	Neaufles St Martin		X	4
16. Restauration porche église	Commune Puchay		X	8
17. Restauration vitraux église	Commune Authevernes		X	8
Restauration du four à pain	Commune Mesnil S/Vienne		X	8
Rénovation du bâti de l'église	Commune Gisors		X	8
Aménagement paysager entrée de bourg RD 6 côté les Thilliers	Commune Gamaches		X	4
Réhabilitation écoles avec mise en accessibilité PMR	Commune Gisors		X	4
Sécurisation cantine-garderie	SIVOS d'HACQUEVILLE		X	4

## IDENTIFICATION PROJETS A INSCRIRE AU CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE 2021

N° F.A	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Projet inscrit au Contrat de Relance et Transition 2022-2026 ou non ( )	Période de réalisation	Année prévue de démarquage des travaux	Coût total (HT) des projets contrat initial	Département - montant sollicité par le maître d'ouvrage dans la fiche préalable CDC		Région - Montant sollicité par le Maître d'ouvrage dans la fiche préalable CDC		Financements étatiques prévisionnels (Etat) et Europe ou autre				Autofinancement du Maître d'ouvrage	
							Montant (HT)	Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)	Dispositif étatique sollicité	Taux	Montant	Taux	
<b>Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages</b>																
25	Mise aux normes accessibilité parking écoles	Saint Denis le Ferment	X	2022	2022	120 000 €	12 000 €	10%	0 €	0%	84 000,00 €	DETROU FSIL	70%	24 000,00 €	20%	
24	Mise aux normes accessibilité parking cimetière	Saint Denis le Ferment	X	2023	2023	104 000 €	20 800 €	20%	0 €	0%	62 400,00 €	DETROU FSIL	60%	20 800,00 €	20%	
13	Aménagement zone de friche en espace citoyen extérieur, convivial et intergénérationnel	Villers en Vexin		2021-2024	2024	120 000 €	18 000 €	15%	6 000 €	5%	70 000,00 €	DETROU FSIL (20 000 € : 25% LEADER : 40 000 € : 33%)	58%	26 000,00 €	22%	
18	Construction de courts de tennis intérieurs et extérieurs	Etrépagny	X	2021-2023	2023	1 080 800 €	378 280 €	35%	0 €	0%	432 320,00 €	DETROU FSIL	40%	270 200,00 €	25%	
<b>Consolider/Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains</b>																
32	Aménagement du Centre ville	Gisors	X	2024-2026	2024	6 095 000 €	609 500 €	10,00%	1 219 000 €	20%	3 047 500,00 €	DETROU FSIL	50%	1 219 000,00 €	20%	
33	Aménagement de la ZAC de la gare	Gisors	X	2023-2026	2023	1 707 950 €	341 590 €	20,00%	341 590 €	20%	683 180,00 €	DETROU FSIL	40%	341 590,00 €	20%	
14	Réhabilitation salle de classe en maison citoyenne	Villers en Vexin		2022	2022	30 000 €	0 €	0,00%	3 000 €	10%	10 000,00 €	LEADER : 10 000 €	33%	17 000,00 €	57%	
45	Travaux de requalification de la zone du Mont de Magny + optimisation foncière	CCVN	X	2021-2026	2022	2 292 000 €	199 200 €	8,69%	381 480 €	17%	448 400,00 €	DSIL (relance : 398 400 € Leader : 50 000 €)	20%	1 262 920,00 €	55%	
<b>Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat</b>																
1	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Vesly		2021	2021	73 368 €	0 €	0,00%			29 347 €	DETROU FSIL	40%	44 021 €	60,00%	
41	OPAH 2ème session	CCVN	X	2022-2025	2022	140 000 €	45 500 €	32,00%	0 €	0%	54 250 €	ANAH : 17 500 € études en 2022 36750 € animation	39%	40 250 €	29,00%	
15	Rénovation thermique et réhabilitation logement communal	Villers en Vexin		2021-2022	2021	87 016 €	20 000 €	23,00%	0 €	0%	30 000 €	LEADER : 30 000 €	34%	37 016 €	43,00%	
17	Audit énergétique bâtiments communaux	Etrépagny	X	2021-2022	2022	340 000 €	119 000 €	35,00%	0 €	0%	136 000 €	DETROU FSIL	40%	85 000 €	25,00%	
30	Remise en service d'une centrale hydro électrique au moulin	Martagny	X	Sept 2021 - Juin 2022	2022	135 925 €					80 991 €	FNADT / 30 991 € / 50 000 €	LEADER	50 934 €	40,41%	
16	Aménagements abords écoles/college/gymnases	Etrépagny	X	2022-2023	2023	320 000 €	128 000 €	40%	0 €	0%	128 000,00 €	DETROU FSIL	40%	64 000,00 €	20%	
46	Équipement / Aménagement (mobilier + informatique) du pôle culturel	CCVN		2023-2024	2023	317 000 €					91 100 €	DGD mobilier équipements/collections	29%	225 900,00 €	71,26%	
47	Audit énergétique groupé des bâtiments communaux > 1000 m²	CCVN		201-2022	2021	55 000 €					33 000 €	DETROU FSIL	20%	11 000,00 €	20,00%	
48	PPI 54 ouvrages d'art	CCVN	X	2021-2023	2022	505 000 €					101 000 €	DETROU FSIL	60%	101 000,00 €	20,00%	
49	Application numérique gestion voirie	CCVN		2021-2022	2022	48 000 €					19 200 €	DETROU FSIL	40%	28 800,00 €	60,00%	
<b>Renforcer l'accès aux services à la population : offres de soins, accès aux services publics, Mobilité</b>																
23	Création d'un point de redynamisation en centre bourg	Saint Denis le Ferment	X	2021-2022	2022	1 500 000 €	240 000 €	30%	200 000,00 €	20%	360 000 €	DETROU FSIL (240 000 € LEADER : 75 000 € MSA : 45 000 €)	38%	700 000 €	12%	
44	Création d'une résidence seniors	Bézu Saint Eloi	X	2022-2025	2023	2 150 000 €	0 €	0%	0,00 €	0%	900 000 €	Autres financeurs	41%	1 250 000 €	55%	
5	Construction d'une nouvelle école	Bazincourt sur Epte	X	2023	2022	1 600 000 €	560 000 €	35%	- €	0%	640 000 €	DETROU FSIL	40%	400 000 €	25%	
9	Construction* 1 classe et réhabilitation restaurant scolaire	Morgny	X	2021-2023	2023	425 000 €	170 000 €	40%			170 000 €	DETROU FSIL	40%	85 000 €	20%	
7	Mise en accessibilité de la mairie et réhabilitation des espaces associatifs	La Neuve Grange	X	2021-2023	2023	853 500 €	298 673 €	35%	85 335,00 €	10%	298 673 €	DETROU FSIL	35%	170 670 €	20%	
6	Construction de 2 classes pour le primaire	Longchamps	X	2021-2023	2022	366 190 €	146 476 €	40%	- €	0%	146 476 €	DETROU FSIL	40%	73 238 €	20%	
8	Construction d'une cantine scolaire	Château sur Epte	X	2021-2023	2023	581 500 €	232 600 €	40%	- €	0%	232 600 €	DETROU FSIL	40%	116 300 €	20%	
22	Construction d'un Centre technique communal	CCVN	X	2021-2023	2022	3 367 543 €	1 347 018 €	40%	- €	0%	1 347 018 €	DETROU FSIL	40%	673 508 €	20%	
3	Restauration de la salle des Fêtes	Bézu La Forêt		2021	2021	17 679 €	7 071 €	40,00%			7 071 €	DETROU FSIL	40%	3 537 €	20%	
12	Accessibilité PMR, rénovation thermique et réhabilitation ancienne école en mairie	Villers en Vexin		2021	2021	95 169 €	0 €	0%	- €	0%	38 068,00 €	DETROU FSIL (38 068 €)	40,00%	57 101 €	60%	
27	Création d'une piste cyclable de la RD Jusque la Voie Verte	Neauffles Saint Martin	X	2022	2022	170 000 €	42 500 €	25%	51 000,00 €	30%	42 500,00 €	DETROU FSIL (42 500 €)	25,00%	34 000 €	20%	
29	Construction d'un city stade	Château sur Epte	X	2022-2023	2023	100 000 €	10 000 €	10%	10 000,00 €	10%	60 000,00 €	DETROU FSIL (20 000 € : 40%) Ministère (20 000 € : 20%)	60,00%	20 000 €	20%	
36	Mise en accessibilité bâtiments publics	Gisors	X	2022-2025		910 220 €	364 088 €	40%	0,00 €	0%	364 087,00 €	DETROU FSIL	40,00%	182 044 €	20%	
42	Réalisation d'une aire de covoiturage communal	CCVN	X	2021-2022	2022	170 000 €	68 000 €	40%	0,00 €	0%	68 000,00 €	DETROU FSIL	40,00%	34 000 €	20%	
43	Remise en valeur du stade et de ses abords (city stade/jeux pour enfants/aire de jeux agréés/mise aux normes/vestimentaires)	Bézu Saint Eloi	X	2022-2025	2023	401 455 €	0 €	0%	0,00 €	0%	200 728,00 €	DETROU FSIL (20 000 € : 40%) Autres organismes : 80 291 € (20%)	50,00%	200 727 €	50%	
20	Construction d'une Maison Assistantes Maternelles pour 16 enfants	Hébécourt	X	2021-2023	2023	750 000 €	280 000 €	40%	- €	0%	330 000,00 €	DETROU FSIL (280 000 € LEADER (50 000 €))	46,66%	140 000 €	13%	
50	Aménagements touristiques & mobilité douce	CCVN														

## Fiche N°25

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : Commune de SAINT-DENIS LE FERMENT

NOM DU PROJET : Mise aux normes parking écoles

Adresse/mail : 3 Rue de l'église 27140 Saint-Denis le Ferment

Référent légal : N.THEBAULT

Référent technique éventuel : N.THEBAULT

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Mise aux normes et accessibilité du parking de l'école avec agrandissement pour mise en sécurité des familles.

Le parking des écoles (regroupement Heudicourt/St Denis le Ferment) n'est pas aux normes PMR et nous avons un enfant myopathe en 4 ans habitant de sa commune.

Notre accès à l'arrêt des cars n'est pas aux normes

Le parking des écoles n'est pas assez grand pour le nombre de familles qui viennent déposer des enfants. Ils sont obligés pour certains de se garer sur la RD (axe principal de la vallée de la Lévrerie).

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2022
------------	------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Non, pas encore.**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**2022**

**DETR / FSIL**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : 2022.....

PLAN DE FINANCEMENT								
Année de réalisation : 2022.....								
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €	
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	15 000				Europe			
<i>sous-total:</i>								
Travaux dont VRD	95 000				Etat	40%	48 000 €	
<i>sous-total:</i>					DETR 2022	30%	36 000 €	
Acquisitions foncières et immobilières					FSIL 2022			
<i>sous-total:</i>					Région			
Mobilier, petit équipement	10 000				Département	10 %	12 000 €	
<i>sous-total:</i>					Fonds de concours			
Autres (détailler)					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))			
<i>sous-total:</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	24 000 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>120 000</b>							
					<b>TOTAUX</b>			<b>120 000 €</b>

## Fiche N°24

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Saint-Denis le Ferment

**NOM DU PROJET :** Mise aux normes accessibilité du parking du cimetière (PMR)

Adresse/mail : 3 Rue de l'église 27140 Saint-Denis le Ferment

Référent légal : N.THEBAULT

Référent technique éventuel : N. THEBAULT

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale
<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Création pour mise aux normes du parking du cimetière.

Aujourd'hui, le cimetière de la commune ne possède pas de parking.

Les usagers se garent sur un terrain enherbé juste devant.

Les entreprises de pompes funèbres se retrouvent parfois enlisées quand il pleut.

Nous souhaitons la création de places de parking avec 2 PMR et une entrée principale accessible.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2023
------------	------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Non pas encore**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**DETR 2023**  
**FSIL 2023**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : 2023

PLAN DE FINANCEMENT								
Année de réalisation : 2023								
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €	
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	15 000				Europe			
<i>sous-total</i>					Etat	.... %	..... €	
Travaux dont VRD et assainissement (jette contre le ruissellement)	77 000				DETR	40%	41 600 €	
<i>sous-total</i>					FSIL	20%	20 800	
Acquisitions foncières et immobilières					Région	.... %	..... €	
<i>sous-total</i>					Département	.... %	..... €	
Mobilier, petit équipement	12 000				Fonds de concours	20%	20 800 €	
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €	
Autres (détailler)					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	20 800 €	
<i>sous-total</i>						.... %	..... €	
<b>TOTAUX</b>	<b>104 000</b>				<b>TOTAUX</b>			<b>104 000</b>

## Fiche N°13

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Villers-en-Vexin

**NOM DU PROJET :** Aménagement zone de friche en espace citoyen extérieur, convivial & multigénérationnel

Adresse/mail : [villers-en-vexin@wanadoo.fr](mailto:villers-en-vexin@wanadoo.fr)

Référent légal : Christophe SEIGNÉ, maire

Référent technique éventuel : René JEAN, 2<sup>nd</sup> adjoint

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Aménagement zone de friche en espace citoyen extérieur, convivial & multigénérationnel à proximité de la salle communale et du chemin rural (parcours de santé, terrain multisport, jeux enfants, espace pique-nique, ...)

Cf Contrat de territoire [2021/22-2025/26] : Projet Crédit à la création d'espaces citoyens intérieur et extérieur de convivialité et solidarité territoriale pour combler le déficit d'équipements, accompagner et anticiper l'augmentation (≈15%) de la population annoncée par la dynamique actuelle d'instructions d'urbanisme (4 CU \* 3 PC, 1 PC 2 logements locatifs & ventes retraités à jeunes couples)

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux, ... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Travaux : 2024 selon obtention financement DETR 2022/2023
------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

- EUROPE - LEADER
- DETR 2022 / 2023

PLAN DE FINANCEMENT							
Année de réalisation : 2024							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe LEADER	33 %	40 000 €
<i>sous-total</i>					Etat DETR 2022 / 2023	25 %	30 000 €
Travaux dont VRD	120 000 €	HT			Région	5 %	6 000 €
<i>sous-total</i>					Département	15 %	18 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	22 %	26 000 €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>					<b>TOTAUX</b>		<b>120 000 €</b>

## Fiche N°18

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : MAIRIE d'ETREPAGNY

NOM DU PROJET : CONSTRUCTION DE COURTS DE TENNIS INTERIEURS  
et RENOVATION DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS

Adresse/mail : mairie@etrepagny.fr

Référent légal : Mme GAUTIER, DGS

Référent technique éventuel : Mme GAUTIER, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

- Construction d'un bâtiment d'un terrain « tout bois en lamellé collé » avec annexe vestiaires et club house
- 1 court supplémentaire couvert
- Remise en état des 2 courts extérieurs existants

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Dès obtention des subventions
------------	-------------------------------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : 2022-2023

PLAN DE FINANCEMENT							
Année de réalisation : 2022-2023							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
Maîtrise d'œuvre	67 900 €					...	...
Mission SPS	13 350 €					...	
Mission contrôle technique	14 550 €				Etat		
Etude de sol	15 000 €						
<i>sous-total</i>	<b>110 800 €</b>				<b>DETR- 2022</b>	<b>40 %</b>	<b>432 320 €</b>
Travaux					Région		
dont VRD							
Construction bâtiment	540 000 €					...	...
Courts supplémentaire couvert	350 000 €					...	
Remise en état courts ext.	80 000 €						
<i>sous-total</i>	<b>970 000 €</b>						
Acquisitions foncières et immobilières					Département		
<i>sous-total</i>					<b>Fonds de concours</b>	<b>35 %</b>	<b>378 280 €</b>
Mobilier, petit équipement							
<i>sous-total</i>					<b>Autres financeurs</b> (préciser le ou les organisme(s))		
Autres (détalier)							
<i>sous-total</i>					<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	<b>25 %</b>	<b>270 200 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 080 800 €</b>				<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>1 080 800 €</b>

## Fiche N°32

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Le cœur du centre-ville de GISORS offre un témoignage de la reconstruction d'après-guerre, il permet d'y accueillir les équipements publics les plus importants mais également les commerces, l'histoire, le patrimoine touristique et culturel et les manifestations touristiques (La légendaire, la fête de la libération, les marchés de plein vent, le marché de noël...)

La requalification permettra de donner un dynamisme et une attractivité économique pour la Ville et pour le territoire du Vexin Normand.

Le réaménagement comprendra :

- La signalétique,
- Le réaménagement des places et parkings (Carmélites, de Blanmont),
- Le réaménagement des parvis (Centre culturel - cinéma, Hôtel de Ville, Ecole Jean Moulin),
- Les cheminements et pourtours (Centre culturel – RPA – cinéma – Ecole de musique, Bannetons),
- L'aménagement du canal, du marais des argilières, de la ballastière,
- Le réaménagement des rues avoisinant les parkings, hôtel de ville, école Jean moulin, bannetons
- Le réaménagement et la création de rues commerçantes avec piétonisation de certaines,

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Etude CAUE : 2019 AMO : 2021 Etude de Maîtrise d'œuvre : 2022 – 2023 Travaux : 2024 - 2026
-------------------	---

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

NON

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?

2022

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022-2026**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	535 000	HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat		
DSIL 2022					DSIL 2022	50%	3 047 500€
Travaux dont VRD	5 560 000	HT			Région	20%	1 219 000 €
<i>sous-total</i>					Département	10 %	609 500 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20%	1 219 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>6 095 000</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>6 095 000</b>

## Fiche N°33

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** AMENAGEMENT ZAC DE LA GARE

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La ville de GSORS constitue le principal pôle urbain du Vexin normand avec 12 000 habitants.

Approuvé en mars 2014, le Plan Local d'Urbanisme identifiait le quartier de la Gare, 13,5 ha, comme le principal secteur à enjeux du territoire communal, susceptible d'accueillir l'essentiel de la croissance urbaine jusqu'en 2025,

La future ZAC comprendra :

- Une zone d'habitat (230 lots)
- Une école
- Une zone économique (tertiaire avec bureaux et PME)

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

**ECHEANCIER**

Aménagement 2023 - 2026

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**2022**

PLAN DE FINANCEMENT							
Année de réalisation : .....							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat	40 %	683 180 €
Travaux dont VRD					Région	20 %	341 590 €
<i>sous-total</i>					Département	20 %	341 590 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	341 590 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
Déficit d'opération	1 707 950	HT			<b>TOTAUX</b>		1 707 950
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 707 950</b>	<b>HT</b>					

## Fiche N°14

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Villers-en-Vexin

**NOM DU PROJET :** Réhabilitation salle de classe en maison citoyenne, local de convivialité et solidarité territoriale modulable

Adresse/mail : [villers-en-vexin@wanadoo.fr](mailto:villers-en-vexin@wanadoo.fr)

Référent légal : Christophe SEIGNE, maire

Référent technique éventuel : René JEAN, 2<sup>nd</sup> adjoint

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Réhabilitation salle de classe en maison citoyenne, local de convivialité et solidarité territoriale modulable :

- Associatif
- Clique & collecte territorial
- Coworking
- Relais de services publics

Rénovation thermique et création d'un WC PMR, découpage modulaire de l'actuelle salle des associations ( $\approx 41m^2$ )

Cf Contrat de territoire [2021/22-2025/26] : Projet Création d'espaces citoyens intérieur et extérieur de convivialité et solidarité territoriale pour combler le déficit d'équipements, accompagner et anticiper l'augmentation ( $\approx 15\%$ ) de la population annoncée par la dynamique actuelle d'instructions d'urbanisme (4 CU \* 3 PC / 1 PC 2 logements locatifs & ventes retraités à jeunes couples)

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Travaux (2 <sup>nd</sup> semestre 2022)
------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

- EUROPE – LEADER
- REGION

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation : 2022

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe LEADER	33 %	10 000 €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	..... %	..... €
Travaux dont VRD	30 000 €	HT			Région	10 %	3 000 €
<i>sous-total</i>					Département	..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	57 %	17 000 €
<i>sous-total</i>							
Autres (détalier)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>					<b>TOTAUX</b>		<b>30 000 €</b>

## Fiche N°45

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** Requalification de la Zone Industrielle et Artisanale de Gisors

Adresse/mail : dev.eco@ccvexin-normand.fr

Référent légal : RASSAERT Alexandre

Référent technique éventuel : LOISELET Rémi

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La zone d'activité du Mont de Magny et la Zone Industrielle de Delincourt accueillent 70 entreprises et près de 800 emplois sur une superficie de 41,5 hectares. Elle se situe au sud-est de la ville de Gisors.

Au vu de la rareté du foncier à vocation économique, la Communauté de communes souhaite optimiser l'usage du foncier et reconquérir les dents creuses. La zone d'activités est sous-exploitée puisqu'il existe de nombreuses parcelles à densifier. Au final, ce sont près de 10 hectares qui pourraient être libérés pour de la construction.

A long terme, la collectivité projette d'étendre la zone d'activités afin de sécuriser son développement futur. Cette extension aura vocation à accueillir prioritairement des entreprises de services aux entreprises, de la petite industrie et des activités artisanalés. Le terrain envisagé pour l'extension de la zone d'activités se situe en second rideau des bâtiments du tissu économique implanté route de Delincourt.

Une étude de requalification sera lancée en 2021, avec pour finalité :

- La définition d'un diagnostic complet de la zone d'activités identifiant les principaux dysfonctionnements de la zone et les potentialités de mutation de celle-ci ;
- L'élaboration d'un projet de requalification de la ZA avec les acteurs économiques locaux, en fonction de ses potentialités, de la faisabilité technique et de l'évaluation financière projetée ;
- La définition d'un programme pré-opérationnel en concordance avec le budget de la collectivité pour donner la faculté aux élus de prendre position sur une intervention globale ;
- La production d'une méthodologie permettant à la collectivité de disposer des clés pour piloter l'optimisation du foncier économique dans la zone industrielle.

Le projet global de requalification portera donc d'une part sur la valorisation des espaces publics, la trame viaire et l'offre de services à destination des entreprises, et d'autre part sur la densification, l'optimisation foncière et le partage d'espaces tout en veillant à une cohérence entre les activités. La requalification doit entraîner également le développement de synergies entre les acteurs économiques et l'émergence de projets autour de la transition numérique, la mobilité, l'économie circulaire, l'écologie industrielle.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Lancement de l'étude de requalification : juillet 2021 Fin de l'étude : Mars 2022 Premières actions de requalification : Avril 2022
-------------------	---

### FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2022

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022 - 2026**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	72 000	TTC	72 000	72 000	Europe LEADER	..... %	50 000 €
<i>sous-total</i>					Etat DSIL (France Relance)	20 %	398 400 €
Travaux dont VRD	1 920 000	TTC	1 920 000	1 920 000	Région Contrat de territoire	9 %	179 280 €
<i>sous-total</i>					Aide régionale aux parcs d'activités	10 %	199 200 €
Acquisitions foncières et immobilières	300 000	TTC	0	0	Département Contrat de Territoire	10 %	199 200 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres Recettes ventes de terrains (30 € \ m²)	..... %	300 000 €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	42%	965 920 €
Autres (détailler)						..... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>2 292 000</b>	<b>TTC</b>	<b>1 992 000</b>	<b>1 992 000</b>			<b>TOTAUX</b>
							<b>2 292 000</b>

## Fiche N°1

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Vesly

**NOM DU PROJET :** Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Adresse/mail : mairie.vesly.27@orange.fr

Référent légal : Annie LEFEVRE

Référent technique éventuel : Jean Louis LEVERBE

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/> Consolider / Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en aluminium,
- Modernisation du système d'éclairage. Passage en LED des luminaires et gestion par horloge astronomique,
- Changement du mode de chauffage avec régularisation du système,
- Mise en sécurité su sol.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Juin 2021
-------------------	-----------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**D.S.I.L**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Pas instruit à ce jour (24/03/2021)**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					(préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	.... %	..... €
Travaux dont VRD	73 368 €	HT			Etat (DSIL)	40 %	29 347 €
<i>sous-total</i>					Région	.... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	44 021 €
Autres (détailler)						.... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>73 368 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>73 368 €</b>

## Fiche N°41

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND

NOM DU PROJET : OPAH (OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT)

Adresse/mail : nelly.minette@ccvexin-normand.fr

Référent légal : RASSAERT Alexandre

Référent technique éventuel : Mme MINETTE Nelly

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Recruter suite à un appel d'offres un bureau d'études afin de réaliser une étude pré-opérationnelle permettant de définir les besoins prioritaires du territoire de la Communauté de communes du Vexin Normand dans le cadre de la mise en place d'une OPAH.

#### Une procédure en 3 phases :

1. Une étude pré-opérationnelle (analyse des enjeux, spécificités, difficultés et besoins du territoire / calibrage des objectifs et moyens à mettre en œuvre)

2. Une convention multi-partenariale

3. Une phase opérationnelle : le suivi-animation de l'opération

#### Objectifs :

- Valorisation du patrimoine et amélioration de l'attractivité du territoire.

- Revitalisation des bourgs-centres. Action en faveur à la fois d'une revitalisation économique et sociale :

- en intervenant tout particulièrement auprès des personnes les plus mal logées ou les plus fragiles  
- en induisant un volume de travaux considérable pour les professionnels du bâtiment du secteur

- Transition énergétique en lien avec le PCAET de la Communauté de communes et les plans de transition énergétique du Département et de la Région et le SRADDET.

Une personne se chargera de la coordination, de la gestion administrative, du suivi du programme, du relais communication et du financement ingénierie et travaux réalisés au sein de la

**Communauté de communes du Vexin Normand (Maître d’Ouvrage).**  
L’animation, les conseils personnalisés, l’assistance au montage des dossiers...seront délégués à un bureau d’études.

**Montant estimé pour la pré-étude : 35 000 €**

**Montant estimé pour le suivi-animation : 105 000 € pour 3 ans soit 35 000 € par an**

### **CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d’œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	<b>Mois N soit 4ème trimestre 2022</b>
	<b>Délibération n°1</b> Consultation et choix du bureau d’étude (Elaboration d’un cahier des charges, consultation avec une tranche ferme (étude) et tranche conditionnelle (suivi animation))
	<b>N+2 (2023)</b> Réalisation de l’étude (8 mois) et validation des objectifs par les partenaires
	<b>N+10</b> Elaboration de la convention d’opération (1 mois). Elle fixe les engagements respectifs des partenaires (ANAH, Conseil Départemental, Communauté de communes,...) et les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l’opération.
	<b>N+11</b> Délibération n°2 Décision pour la mise en place de l’opération, objectifs, moyens, coût de la mission, financements sollicités.
	<b>N+12</b> Signature de la convention. Démarrage de l’opération.

### **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

Ce projet sera déposé auprès du Conseil départemental de l'EURE et auprès de l'ANAH en 2022.

Co-financement par les partenaires (ANAH, Département...).

- étude pré-opérationnelle : 50% par l'ANAH et 35% par le CD27

- animation : 35% par l'ANAH et 35% par le CD27

## PLAN DE FINANCEMENT

**Année de réalisation : 2022 - 2026**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>	35 000 €	TTC		35 000 €	Etat		
Travaux dont VRD					ANAH (Etude) – 2022	17 500 €	
<i>sous-total</i>					ANAH (Animation)	38.75 %	36 750 €
Acquisitions foncières et immobilières					Région		
<i>sous-total</i>					Département		
Mobilier, petit équipement					Soutien à l'Ingénierie des Opérations Groupées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	32.5 %	45 500 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Autres (détailler)	35 000 € /an soit 105 000 € pour 3 ans	TTC			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))		
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	29 %	40 250 €
<b>TOTAUX</b>	<b>140 000 €</b>	<b>TTC</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>140 000 €</b>

## Fiche N°15

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Villers-en-Vexin

**NOM DU PROJET :** Rénovation thermique et réhabilitation du logement communal

Adresse/mail : [villers-en-vexin@wanadoo.fr](mailto:villers-en-vexin@wanadoo.fr)

Référent légal : Christophe SEIGNE, maire

Référent technique éventuel : René JEAN, 2<sup>nd</sup> adjoint

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### Rénovation thermique et réhabilitation du logement communal

Le projet de transformation du bâtiment principal (env. 113 m<sup>2</sup>) sur 2 niveaux datant du XIX<sup>e</sup> siècle (1867), pour le consacrer au(x) logement(s) communal(s), actuellement un T4 non louable en l'état depuis le départ du locataire précédent, une fois la partie mairie installée dans l'ancienne école, transformation en 2 logements communaux en intelligence collective avec espaces communs (atelier, jardin, laverie) un T2 duplex et un T3 sur 2 niveaux. Les travaux permettront d'optimiser la consommation énergétique par des travaux de rénovation thermique. La pertinence d'une rénovation énergétique sera également étudiée.

*Cf Contrat de territoire [2018-2021] : Projet : Réhabilitation patrimoine local avec mise en conformité sécurité et accessibilité*

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Commencement d'exécution de l'opération : décembre 2021 Travaux [janvier 2022 – mars 2022]
-------------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

- EUROPE – LEADER
- DEPARTEMENT

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe LEADER	34 %	30 000 €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	.... %	..... €
Travaux dont VRD	87 016 €	HT			Région	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Département	23 %	20 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s)	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	43 %	37 016 €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>					<b>TOTAUX</b>		<b>87 016 €</b>

## Fiche N°17

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : MAIRIE d'ETREPAGNY

NOM DU PROJET : AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ETREPAGNY

Adresse/mail : mairie@etrepagny.fr

Référent légal : Mme GAUTIER, DGS

Référent technique éventuel : Mme GAUTIER, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

- Réalisation d'une étude thermique et énergétique – méthode réglementaire TH-Cex, et simulation thermique dynamique qui est méthode de calcul des consommations réelles (méthode reconnue et conseillée par l'ADEME).
- Réalisation d'une maquette 3D thermique et énergétique dynamique sur le logiciel Pléiades de l'état actuel du bâtiment
- Réalisation de plusieurs scénarios possible de rénovation énergétique qui seront comparés à l'état actuel afin de justifier de l'amélioration de la performance énergétique et environnementale. Cette étape permettra de comparer les impacts sur la performance énergétique et environnementale des différents postes de travaux réalisables. Ce qui permettra de définir les axes d'amélioration prioritaires à effectuer dans le but de respecter les critères de performances fixés et les budgets imposés.
- Rédaction d'un rapport de planification des travaux

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Etude : 2021 Travaux : 2022
------------	--------------------------------

## FINANCEMENTS

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021-2022**

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION					
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	..... %	..... €
Etude – Audit : Etude Eclairage public	35 000 € 5 000 € <i>sous-total</i> : 40 000 €	HT HT HT			Etat DET R - 2022	40 %	136 000 €
Travaux dont VRD	300 000 €				Région	..... % ..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<i>300 000 €</i>	<i>HT</i>			Département	35 % ..... %	119 000 € ..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	25 %	85 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTALX</b>	<b>340 000 €</b>	<b>HT</b>			<b>TOTALX</b>	<b>100</b>	<b>340 000 €</b>

Fiche N°30

**Fiche interne recensement projets pour le  
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)**

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de MARTAGNY  
**NOM DU PROJET :** Centrale hydro Electrique  
**Adresse/mail :** Laurent. laire 27@gmail.com  
**Référent légal :** mairie.martagny@orange.fr  
**Référent technique éventuel :** Laurent LAIRE

**INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES  
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:**

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

**LE PROJET ET SA DESCRIPTION**

Remix en Service d'une centrale hydro Electrique  
à Martigny de Martagny. (Maire Actuelle)

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Sept 2021	=	Etude
	Oct 2021	:	Demande de Raccordement
	Dec 2021	=	Installation Turbine
	Feb 2021	=	Œuvre Civil
	Jun 2022	=	Nive en Service

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non.

A-t-il été accepté OU PAS ?

Non.

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

111 000 € HT

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

111.000 € HT sur 2022 -

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	9000	HT			Europe	.... %	..... €
sous-total					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	.... %	..... €
Travaux dont VRD	Centrale Centrale sous-total	52.000 50.000	HT		Région	.... % .... %	..... € ..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours	.... %	..... €
Autres (détailier)					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
					Autofinancement du Maître d'ouvrage	.... %	..... €
							TOTAUX

## Fiche N°16

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : MAIRIE d'ETREPAGNY

NOM DU PROJET : AMENAGEMENTS et MISE EN SECURITE du Collège, Ecole maternelle, et des infrastructures communautaires (gymnases, piscine).

Adresse/mail : mairie@etrepagny.fr

Référent légal : Mme GAUTIER, DGS

Référent technique éventuel : Mme GAUTIER, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Aménagements et mise en sécurité du collège, Ecole maternelle et des infrastructures communautaires (gymnases, piscine).

- Aménagement parking répondant aux besoins des familles pour les écoles et des utilisateurs des deux équipements sportifs, et la piscine.
- Clôtures des espaces
- Desserte pour le transport scolaire
- Aménagement de l'espace dédié au collège (piste de 100 mètres, sautoire...)

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2022-2023
------------	-----------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : 2022

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	..... %	..... €
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	HT			Etat	..... %	..... €
		HT			DETTR - 2022	40	128 000 €
sous-total	20 000 €	HT			Région	..... %	..... €
Travaux dont VRD					Département	40 %	128 000 €
	300 000 €	HT			Fonds de concours		
sous-total	300 000 €	HT			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	64 000 €
sous-total						..... %	..... €
Mobilier, petit équipement		HT					
sous-total		HT					
Autres (détailler)		HT					
sous-total		HT					
TONTAUX	320 000 €	HT					
					TOTAUX	100	320 000 €

## Fiche N°46

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND**

**NOM DU PROJET : Aménagement et équipement de la Médiathèque de Gisors**

Adresse/mail :

Référent légal : Alexandre RASSAERT

Référent technique éventuel : Stéphane MIMPONTEL / Géraldine LEFEVRE

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme) <input type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages <input type="checkbox"/>	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains <input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat <input checked="" type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités <input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La construction de la nouvelle médiathèque de Gisors dans le cadre du projet de Pôle culturel devrait s'achever fin 2023. L'aménagement de cette structure nécessitera l'acquisition :

- De matériel informatique pour les agents et pour le public
- D'équipement RFID permettant l'automatisation des prêts et des retours de documents
- De mobilier
- De collections spécifiques en lien avec le projet culturel de la structure

Une médiathèque nouvelle génération orientée vers les usagers et pour tous les publics (grand public, publics spécifiques, publics scolaires...)

La médiathèque se veut un lieu de vie, de rencontre et de convivialité pour tous et pour chacun, très ouvert et génératrice de lien social au cœur de la commune. Un soin tout particulier sera porté à la scénographie, à la signalétique et à l'aménagement des espaces et des collections.

Les espaces seront ainsi adaptés à chaque usage et pour que chaque public se sente le bienvenu, avec une attention portée au public jeunesse, du nourrisson au jeune parent.

La conception d'une médiathèque « troisième lieu » passe aussi par le développement de services innovants, tels que l'élargissement des horaires, l'amélioration de l'accessibilité physique et numérique, les dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap, un accueil personnalisé et des actions en faveur de l'autonomie des publics, la mise à disposition d'outils numériques et l'extension de la notion de collection...

Il s'agira notamment de faire de la Médiathèque un centre de ressources pour la vie culturelle, sociale et éducative du territoire, ouvert aux partenaires associatifs, culturels, éducatifs, sociaux, économiques, etc., traitant notamment les thématiques de la musique et du cinéma ( proximité du cinéma et du conservatoire).

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

### ECHEANCIER

Rédaction des cahiers des charges : 1<sup>er</sup> trimestre 2023  
Appels d'offres : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023  
Livraison : fin 2023 ou 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2023

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : ..2023.....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat	30 %	77 100..... €
Travaux dont VRD					DGD mobilier et équipement - 2023	40 %	24 000 €
<i>sous-total</i>					DGD collections - 2023		
Acquisitions foncières et immobilières					Région	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Département	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement Mobiliers et équipements (notamment informatique)	257 000	HT			Fonds de concours		
Développement des collections	60 000	HT			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	.... %	215 900... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>317 000 €</b>				<b>TOTAUX:</b>		<b>317 000 €</b>

## Fiche N°47

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** Audit énergétique groupé des bâtiments communaux et communautaires

**Adresse/mail :** 3 Rue Maison de Vatimesnil, 27150 ETREPAGNY / [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr)

**Référent légal :** M. RASSAËRT Alexandre / Président

**Référent technique éventuel :** Mme LEEMANS Tania / Directrice des services techniques

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Communauté de communes du Vexin Normand souhaite intégrer le dispositif AUDITS ENERGETIQUES GROUPÉS DE BÂTIMENTS PUBLICS de l'ADEME et en faire bénéficier les communes de son territoire qui en feraient la demande.

L'objectif du dispositif proposé par l'ADEME est d'aider à la réalisation d'audits groupés faisant suite à un travail de gestion et d'analyse du patrimoine bâti de la (des) collectivité(s) comme outil d'aide à la décision pour des travaux visant la réduction des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre.

Les bâtiments visés sont :

- Les gymnases de la CDCVN ; David Douillet et Jeannie Longo, (à voir car audit déjà activé partiellement)
- Le couvent des Dominicaines, (à voir car audit déjà activé partiellement)
- Les bâtiments de la Ville d'Etrepagny ;
- Le groupe scolaire Léonard de Vinci à Bézu Saint Eloi,
- La salle des fêtes de Bézu la forêt,
- L'école de Château-sur-Epte ;
- L'école maternelle de Farceaux ;
- Le centre Paul Eluard de Gisors ;
- L'école du Thil en Vexin.

Ce dispositif ne concerne que les bâtiments de plus de 1 000,00 m<sup>2</sup> mais certaines communes souhaitent tout de même faire effectuer un bilan afin de pouvoir projeter très rapidement des travaux de rénovation / réhabilitation.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2021 : Recensement des communes intéressées par un audit ; et lancement de l'appel d'offres à destination des sociétés conseil. 2022 : Restitution des études
------------	--

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI-APRES) ?

ADEME

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation : 2021-2022

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
Etudes	55 000,00	HT			Etat		
					DET R	20 %	11 000,00 €
Travaux					Région	60 %	33 000,00 €
dont VRD						.... %	
HQE 20%							
Aléas							
<i>sous-total</i>	<i>55 000,00</i>						
Acquisitions foncières et immobilières					Département		
					Via contrat de territoire	0 %	0,00 €
					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>	<i>0,00</i>						
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs		
					(préciser le ou les organisme(s))		
<i>sous-total</i>	<i>0,00</i>						
Autres (détailler)					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	11 000,00 €
						.... %	
<i>sous-total</i>	<i>0,00</i>						
<b>TOTAUX</b>	<b>55 000,00</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>55 000,00</b>

## Fiche N°48

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : DST**

**NOM DU PROJET : PPI des 54 ouvrages d'art du territoire communautaire  
(études de maîtrise d'œuvre et travaux)**

Adresse/mail : [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)  
Référent légal : Alexandre RASSAERT, Président de la Communauté de communes du Vexin Normand  
Référent technique éventuel : Tania LEEMANS, [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Communauté de communes du Vexin Normand entretient un patrimoine routier de 410 km pour lequel elle dispose d'un budget de 1 470 000,00 € en investissement.

En sus des voiries, la CDCVN entretient 54 ouvrages d'art. La remise en état du Pont de la Chaussée Louis XIII de Dangu est de près de 280 000,00 € HT.

Un audit en 2019 et 2020 a mis en exergue :

- 5 ponts dont l'état nécessite une intervention immédiate (ponts d'Inval entre Courcelles-lès-Gisors et Neaufles-Saint-Martin ; Gisors, Pont de la Troësne ; Etrépagny, pont du parc du Couvent) ; à court terme (Etrépagny, Impasse du chalet) ;
- et 28 ponts dont l'état nécessite une intervention à moyen terme.

Le budget communautaire ne permet pas d'intervenir sur ces ponts rapidement et globalement.

C'est pourquoi, il est prévu une intervention en 2 temps

1. Une étude de maîtrise d'œuvre comportant :
  - Audit approfondi de l'état des ponts,
  - Chiffrage des travaux pour 52 ponts ;
  - Etablissement d'un PPI Plan pluriannuel d'investissement ;
2. Une seconde mission de MOE pour 2 ponts et leurs réhabilitations sont envisagées et les travaux pour les 2 ponts dont l'état est le plus préoccupant.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux, ... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Hiver 2021 : Lancement du marché d'audit, et de MOE ; Printemps 2022 : Attribution du marché de MOE ; Eté 2022 : Résultat de l'audit approfondi des 31 ponts (3 + 28 => Le marché des ponts d'Inval est
------------	---

lancé en été 2021) et restitution du PPI ;  
Hiver 2022 : lancement du marché de travaux pour 2 ponts ;  
Printemps 2023 : travaux de réfection de 2 ponts.

## FINANCEMENTS

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

Non

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

Financement d'ouvrages d'art permettant d'assurer la continuité cyclable  
<https://aides.normandie.fr/mobilite-durable-react-eu>

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

2022 DOTATION

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022-2023**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	20 000,00 € 45 000,00 €	HT HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<i>65 000,00</i>	<i>HT</i>			Etat (Préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation DSIL	60 %	303 000,00 €
Travaux	450 000,00 €	HT			Région :	20 %	101 000 €
<i>sous-total</i>	<i>450 000,00</i>	<i>HT</i>				..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20%	101 000,00 €
Autres (détailler)						..... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>505 000,00 €</b>	<b>HT</b>				<b>TOTAUX</b>	<b>100 % 505 000,00 €</b>

## Fiche N°49

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : DST**

**NOM DU PROJET : Application numérique pour la gestion de la voirie  
communautaire**

Adresse/mail : [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Président de la Communauté de communes du Vexin Normand  
Référent technique éventuel : Tania LEEMANS, [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/> Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Communauté de communes du Vexin Normand entretient un patrimoine routier de 410 km pour lequel elle dispose d'un budget de 1 470 000,00 € en investissement. Ce qui correspond à une dépense d'investissement de 3 585,00 € TTC par km. A titre de comparaison pour les voiries départementales, le Conseil départemental dépense 29 663 € TTC par km et 94 238,00 € par km pour ses voies vertes.

En sus des voiries, la CDCVN entretient 54 ouvrages d'arts.

Fort de ce constat, il est nécessaire d'avoir un état des lieux à un instant T de la qualité des voiries et de leur patrimoine (mobilier urbain, systèmes de retenus, signalétiques horizontales et verticales).

Les équipes de voirie : 8 personnes, 1 DST, 1,5 ETP technicien de voirie interviennent pour la surveillance des voiries ; l'entretien des voiries, de fauchage des accotement, l'entretien du patrimoine.

La Direction des services techniques envisage d'acquérir un logiciel de gestion des interventions sur les voiries avec une interface sur smartphone pour permettre aux agents d'être plus autonomes et réactifs.

Elle souhaite ainsi mieux planifier les interventions ; intervenir plus vite par la réception des bons de travail directement sur le terrain, depuis une tablette ou un mobile ; remonter les demandes d'interventions en temps réel et analyser via des indicateurs clés sur l'activité des agents : ex : nombre d'interventions par mois, durée moyenne des travaux et analyse du coût des interventions en fonction du temps passé et du matériel utilisé.

A terme, l'application peut être ouverte aux élus communautaires et communaux.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux, ... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Hiver 2021 : lancement du marché d'acquisition du logiciel Printemps 2022 : mise en place du logiciel, formation et déploiement
-------------------	--

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2022 DOTATION

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat DET R 2022	40 %	19 200 €
Travaux					Région		
<i>sous-total</i>					Département		
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	28 800,00 €
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler)							
Logiciel	40 000,00 €	HT					
Formation	8 000,00 €	HT					
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>HT</b>					
					<b>TOTAUX</b>		<b>48 000,00 €</b>

## Fiche N°23

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de SAINT-DENIS LE FERMENT

**NOM DU PROJET :** CREATION D'UN PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG

Adresse/mail : 3 Rue de L'église 27140 Saint-Denis le Ferment/  
[mairiesaintdenisleferment@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintdenisleferment@wanadoo.fr) / [nathalie.thebault1@orange.fr](mailto:nathalie.thebault1@orange.fr)

Référent légal : Nathalie THEBAULT

Référent technique éventuel : idem

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input checked="" type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Projet innovant de revitalisation de centre bourg par la création d'un pôle de vie pluridisciplinaire rural.

A l'entrée de la vallée de la Lévrerie, en quittant Gisors, vous entrez dans un village réputé du Vexin Normand.

Situé sur l'axe principal (RD), desservant les autres communes de la vallée et situé au centre de Saint-Denis le Ferment, une ferme typique (2ha500) apparaît au détour d'une boucle de la Lévrerie.

Vous passez le pont et découvrez le site serpentant le long du chemin de randonnée de la reine blanche.

Deux entrées indépendantes permettent d'envisager deux destinations au projet.

Dans une première partie plus confidentielle, un jardin dans lequel nous créons des gîtes touristiques (au moins deux dont un sera en activité en juillet 2021) ainsi que des logements séniors qui auront une parfaite indépendance et seront orientés vers la vallée.

Dans la deuxième partie, offrira un local à louer (brocanteur?), des locaux techniques, ainsi qu'une grange accueillant des services à la population. Conçu comme un tiers lieu, on y entre pour trouver quelque chose de précis et on y découvre bien d'autres choses.

- Une Antenne administrative
- Une conciergerie
- Un espace de coworking et le PIM (point informatique mairie) (existants en mairie actuelle)
- Un café

- Un espace rencontres et jeux
- Une épicerie de produits locaux (existante en mairie actuelle)
- Une borne de télémédecine (existante en mairie actuelle)
- Une salle des associations
- Une salle de réunion et d'expositions
- Un grand espace naturel pouvant accueillir des animations (potager partagé et verger) permettra d'ouvrir sur des activités de développement durables (actions déjà commencé à être menées dans la commune).

Le site se veut au service de l'ensemble des habitants du territoire.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- JUIN 2021 : Achat de la ferme des Gruchets</li> <li>- JUILLET 2021 : Création d'un premier gîte touristique</li> <li>- MAI à OCTOBRE 2021 : APS/APD</li> <li>- NOVEMBRE 2021 : Lancement des appels d'offres et dépôt des permis ou autorisations d'urbanisme</li> <li>- PRINTEMPS 2022 : Début des travaux</li> </ul>
------------	---

### FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Il faisait partie du contrat de territoire  
Pas de DETR ou FSIL demandés

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

## PLAN DE FINANCEMENT

**Année de réalisation : ..2022/2023.....**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
AMO	15 000	TTC	ANCT 15 000		Leader	5 %	75 000€
CAUE	2 000				Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	30 %	240 000€
ARCHITECTE	30 000				Région	20 %	200 000€
AUTRES	2 000				Département	30 %	240 000 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Travaux dont VRD	966 000	TTC			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	45 000 €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	..... %	700 000 €
Acquisitions foncières et immobilières	420 000	TTC			RECETTE NETTES	..... %	40 000/an
<i>sous-total</i>							
Mobilier, petit équipement	20 000	TTC			<b>TOTAUX</b>		1 500 000
<i>sous-total</i>							
Gestion des gîtes	15 000						
Aménagements paysagers	15 000						
VTA	15 000						
<i>sous-total</i>	45 000						
<b>TOTAUX</b>	<b>1 500 000</b>						

## Fiche N°44

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE BEZU SAINT ELOI

NOM DU PROJET : CREATION D'UNE RESIDENCE SENIORS

Adresse/mail : mairie.bezu.st.eloi@wanadoo.fr

Référent légal : BRUNET Anthony

Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Création d'une résidence séniors en centre bourg sur une parcelle d'un hectare.  
14 logements sous forme de petits immeubles de plein pied avec parties communes. Il s'agit de conserver le caractère arboré du parc tel qu'il est aujourd'hui afin d'offrir un cadre de vie agréable.

Notre PLU vient d'être révisé. Le diagnostic préalable a mis en évidence le manque de logement adapté aux séniors sur notre territoire.

Une résidence pour séniors viendra compléter avantageusement notre offre de logement.

Cela constituera également à rompre l'isolement des personnes âgées et conserver la mixité avec les ménages plus jeunes.  
Maintenir notre population âgée sur notre territoire et entretenir ainsi la mixité avec les ménages plus jeunes.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	- Etudes préalables : 2022 - Début des travaux : 2023 - Fin prévisionnelle : 2025
------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ? NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ? NEANT**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ? 2022**

**PLAN DE FINANCEMENT : Année de réalisation : .....2022.....**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	90 000				Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	..... %	..... €
Travaux dont VRD	1 460 000				Région	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Département	..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières	500 000				Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	... %	... 900 000... €
Mobilier, petit équipement	100 000				Autofinancement du Maître d'ouvrage	..... %	1 250 000... €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailier)							
Parcours agrès : 10 116 €							
Jeux à sceller : 38 234 €							
City stade : 38 105 €							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>2 150 000.00</b>						
							<b>1 250 000.00</b>

## Fiche N°5

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Bazincourt sur Epte

**NOM DU PROJET :** Nouvelle école

**Adresse/mail :** secretariat@bazincourt-sur-epte.fr

**Référent légal :** Hervé Glezgo

**Référent technique éventuel :**

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider / Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Une nouvelle école totalement aux normes environnementales, de sécurité sera à la fois un point fort de l'attractivité du territoire, en attirant de nouveaux habitants « actifs », et pérennisera l'offre scolaire sur la commune.

Ce projet s'inscrit dans la continuité politique de la nouvelle municipalité : pérenniser et dynamiser l'ensemble de l'offre scolaire et périscolaire présente sur la commune.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	La première phase est quasiment terminée. Reste quelques détails à affiner sur les plans. Le projet est validé par le conseil municipal et le conseil d'école.  La suite dépendra surtout des dates de réponses concernant les demandes de subventions.  Nous aimerions dans l'idéal une fin de chantier pour une ouverture en septembre 2023.
-------------------	--

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**2021 ??**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021 ?**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	186 500€	HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat	40 %	640 000 €
Travaux dont VRD	1 407 000€	HT			DETR	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Région	..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières	0€				Département	35 %	560 000 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement	6500€	HT			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	25 %	400 000 €
Autres (détailler)	0€					..... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 600 000€</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>1 600 000€</b>

**Fiche N°9****Fiche interne recensement projets pour le  
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)****PORTEUR DU PROJET :** Mairie de MORGNY**NOM DU PROJET :** Construction d'une classe de maternelle et réhabilitation du restaurant scolaire**Adresse/mail :** mairiedemorgny@orange.fr  
**Référent légal :** Christophe GRIFFON, Maire**INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES  
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:**

<b>Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)</b> <input type="checkbox"/>	<b>Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages</b> <input type="checkbox"/>	<b>Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains</b> <input type="checkbox"/>
<b>Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>

**LE PROJET ET SA DESCRIPTION**

Le projet consiste à construire une extension à l'école actuelle qui ouvrira sa troisième classe en septembre 2021, puis à réhabiliter le restaurant scolaire pour une remise aux normes de certains équipements (chauffage, électricité, isolation et cuisine)

**CALENDRIER PREVISIONNEL :***(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

<b>ECHEANCIER</b>	Les études et chiffrages commencent dès à présent pour pouvoir obtenir un dossier complet fin 2021 pour la demande de subventions sur l'exercice 2021. L'exécution des travaux devrait débuter en septembre 2022 pour une fin en juin 2023.
-------------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Non**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**CE PROJET SERA FINANCE EN PARTIE PAR DES SUBVENTIONS (DETR ET AIDE DU DEPARTEMENT) MAIS CES DOSSIERS SERONT DEPOSES SUR L'EXERCICE 2022.**

PLAN DE FINANCEMENT						
Année de réalisation : 2022-2023						
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	% Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	..... % ..... €
sous-total	50 000 €	HT			Etat DETR EN 2022 (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	40 % 170 000 €
Travaux dont VRD					Région	..... % ..... €
sous-total	375 000€	HT			Département	40 % 170 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours	
sous-total					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... % ..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 % 85 000 €
sous-total						..... % ..... €
Autres (détailler)						
sous-total						
TONAUX	425 000€	HT			TONAUX	100% 425 000€

## Fiche N°7

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de la Neuve Grange

**NOM DU PROJET :** Réhabilitation de la mairie et des locaux annexes

**Adresse/mail :** 13, rue des Tilleuls 27150 LA NEUVE GRANGE ([mairie1ng@orange.fr](mailto:mairie1ng@orange.fr))

**Référent légal :** Monsieur Didier PINEL, Maire

**Référent technique éventuel :** Monsieur Christophe VAN HULLE, AMO (société CubiK)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input checked="" type="checkbox"/> Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La commune possède pour seul lieu d'accueil, pour des activités ludiques et pédagogiques, un chapiteau (barnum) faisant office de lieu d'accueil.  
Ce barnum véhicule une image très dégradée de notre commune avec tous les risques et gênes que cela présente.  
Pour ces raisons, nous souhaitons restructurer et améliorer la visibilité positive de notre maison de la République tout en se conformant aux exigences réglementaires (accessibilité, amélioration de la performance énergétique, incendie...).  
Pour cela, il est prévu de réaménager les espaces d'accueil du public (cheminement, bureau d'accueil, sanitaires) afin de les rendre accessibles et plus attractifs tout comme la salle du conseil et des mariages.  
En complément, il est envisagé de renforcer la performance énergétique de l'édifice en se conformant aux objectifs du décret de juillet 2019 « éco-énergie » sur les bâtiments tertiaires. L'objectif est de réduire de 60% la performance énergétique afin d'anticiper l'échéance de 2050.  
Enfin, il est envisagé de remplacer le « barnum » par une construction conforme aux exigences réglementaires et qui pourra être utilisée toute l'année

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	L'opération se déroulera suivant le planning suivant :
	2021 : <ul style="list-style-type: none"><li>Etudes de faisabilité et de programmation</li><li>Recrutement de la maîtrise d'œuvre</li></ul>
	2022 : <ul style="list-style-type: none"><li>Etudes de conception (APS, APD, DPC, PRO, DCE)</li><li>Recrutement des entreprises</li></ul>
	2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>Réalisation des travaux de réhabilitation</li></ul>

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Pas encore.**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Pas encore**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**DETR 2021**

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>					<b>Europe</b>		
Etudes préalables	20 000	HT			<b>Etat</b>	35 %	298 673
Etude maîtrise d'œuvre	80 000	HT			<b>Région Normandie</b>	10 %	85 335
Autres (AMO, CT, SPS...)	60 000	HT			<b>Département de l'Eure</b>	35%	298 672
<i>sous-total</i>	<b>160 000</b>	<b>HT</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>Part communale</b>	20%	<b>170 670</b>
<b>Travaux</b>							
Extension	375 000	HT					
Amélioration énergétique	100 000	HT					
Aménagements fonctionnels	100 000	HT					
VRD	75 000	HT					
<i>sous-total</i>	<b>650 000</b>	<b>HT</b>	<b>650 000</b>	<b>650 000</b>			
<b>Autres dépenses</b>							
Publications BOAMP	1 500	HT					
Aléas	30 000	HT					
Assurances	12 000	HT					
<i>sous-total</i>	<b>43 500</b>	<b>HT</b>	<b>43 500</b>	<b>43 500</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>853 500</b>	<b>HT</b>	<b>853 500</b>	<b>853 500</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>853 500</b>

## Fiche N°6

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : MAIRIE DE LONGCHAMPS

NOM DU PROJET : CONSTRUCTION DE NOUVELLES SALLE DE CLASSE

Adresse/mail : mairie.longchamps@wanadoo.fr

Référent légal : Nicola LAINE (maire)

Référent technique éventuel : Etienne LEMOINE (CABINET MWAH) Fonction : AMO

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input checked="" type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### La mise en contexte :

La mairie de Longchamps souhaite ériger **deux nouvelles salles de classe** pour son école primaire. En effet, au regard des dysfonctionnements d'usages liés aux différentes personnes utilisant ces espaces (mairie-salle des fêtes-local associatif-logement d'un particulier) associée au développement du nombre d'élève sur le regroupement du SIVOS Morgny/Longchamps, il a été décidé de rassembler l'ensemble des classes (4 pour 105 élèves) dans un seul bâtiment.

Ces deux classes permettront également une meilleure qualité pédagogique et de développer également une meilleure offre aux familles et aux enseignantes, sans compter sur le renforcement d'une cohésion d'équipes entre enseignantes.

#### La description du projet

Le projet d'école primaire comprendrait ainsi un bâtiment de quatre classes disposées en forme de « L » le long du restaurant scolaire actuel. En plus des deux classes primaires, nous aurions la possibilité de créer de vrais espaces de rangement en créant un bureau de direction manquant à ce jour, et aménager un espace de ressources pédagogique et professionnelle.

L'entrée à l'école se ferait également par ces nouveaux locaux et permettrait de désengorger la rue de la mairie, qui est embouteillée (matins, midis et soirs) lorsque les parents déposent ou reprennent leurs enfants en voiture et que le transport scolaire effectue ces tournées.

La cour d'école serait, quant à elle, munie de terrains de jeux/de toboggans comprenant des surfaces en revêtement de caoutchouc, en gazon naturelle, aménagements consacrés à ces classes et dont les travaux commencent cet été 2021. Le projet propose également l'intégration de quelques éléments de développement durable (restant encore à définir).

### Le cheminement du projet

Ayant obtenu une aide pour la construction de la première salle de classe grâce au plan de relance précédent, nous nous sommes attachés les services du cabinet MWAH depuis juin 2020.

Cette demande supplémentaire nous permettra de construire la seconde salle de classe et ses divers aménagements nécessaires au bon fonctionnement de notre école primaire. Notre SIVOS Morgny/Longchamps connaît en parallèle l'ouverture d'une troisième salle de classe à Morgny pour les maternelles dès la rentrée de septembre 2021.

Concernant Longchamps, les travaux de la première salle de classe commenceront dès ce mois de septembre 2021.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche, le projet a été soumis aux élus du conseil municipal de Longchamps et du SIVOS et du conseil d'école. Les enseignantes sont associées au projet.

Tous ont émis un avis favorable, ainsi que les parents d'élèves. Les études ont été effectuées.

Les montants des travaux sont estimés pour l'ensemble de ce projet global et important pour l'attractivité et le dynamisme de nos communes surtout en milieu rural comme celle de Longchamps.

Pour rappel, il est prévu d'effectuer une première tranche des travaux (déjà financé par le plan de relance pour la première classe) dès septembre/octobre 2021, et ce jusqu'à septembre-octobre 2022 (y compris avec les travaux de la seconde classe), pour une enveloppe de 466 190€ HT.

Cette demande complémentaire va couvrir les travaux de la seconde classe d'un montant de 366 190€ HT.

Le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'est porté sur le cabinet MWAH représentée par Etienne LEMOINE.

### **1/ PHASE ETUDE**

Visite des lieux, réunion de mise au point et coordination avec les entreprises, architecte, et élus de la commune.

Description détaillée des travaux, des installations...

Estimations prévisionnelles des quantités et des coûts des travaux

Elaboration d'un phasage prévisionnel

Choix des entreprises

Demande de subventions (Département, DETR...)

### **2/ REALISATION DES TRAVAUX**

Appel au partenaires divers : SIEGE et le programme « Actée/Séquoia »

Réalisation des travaux en une puis seconde tranches

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	
	<u>2021 :</u> Etude de conception et/ou travaux Appel d'offre de travaux Choix des entreprises Demande de subvention pour la phase conception et réalisation Appel à des partenaires en sus
	<u>2022 :</u> Travaux jusqu'à octobre 2022
	<u>2023 :</u> Réception des travaux

## FINANCEMENTS

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

Ce projet a été accepté par le plan de relance d'été 2020.  
Nous effectuons à ce jour une demande d'inscription au contrat de territoire de seconde génération.

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

L'enveloppe allouée au projet ne concernant que la seconde classe est de 215 000€ HT.

Une demande d'inscription dans le contrat de territoire sera également déposée auprès de la Communauté de Commune du Vexin Normand.

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation 2021/2022.

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Cabinet MWHA + Etudes	151 190	HT		151 190	Europe	..... %	..... €
		HT			Etat	40 %	146 476€
		HT			DETR		
		HT			Région		
		HT			C	..... %	..... €
Travaux					Département		
VRD - ASSAINISSEMENT	25 000			25 000	Contrat de territoire	40%	146 476 €
INSTALLATION CHANTIER	10 000	HT		10 000	Fonds de concours		
TRAVAUX	180 000	HT		180 000	Autres financeurs	..... %	..... €
	<i>sous-total</i>	<i>HT</i>		<i>215 000</i>	Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	73 238
Acquisitions foncières et immobilières						..... %	..... €
	<i>sous-total</i>						
Mobilier, petit équipement							
	<i>sous-total</i>						
Autres (détailler)							
	<i>sous-total</i>						
<b>TOTAUX</b>	<b>366 190</b>	<b>HT</b>		<b>366 1900</b>			
					<b>TOTAUX</b>		<b>366 190</b>

## Fiche N°8

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Château sur Epte

**NOM DU PROJET :** Construction d'une cantine scolaire

**Adresse/mail :** 1, route de Paris 27420 CHATEAU SUR EPTE ([dudonjon@bbox.fr](mailto:dudonjon@bbox.fr))

**Référent légal :** Madame Nathalie CAILLAUD, Maire

**Référent technique éventuel :** Monsieur Christophe VAN HULLE, AMO (société CubiK)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input checked="" type="checkbox"/> Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input checked="" type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Ce projet comprend la construction d'une cantine scolaire permettant la production d'environ 100 repas construit en liaison froide pouvant se raccrocher à la future cuisine centrale de Gisors

Ce restaurant sera construit en lieu et place de l'ancienne cantine fermée depuis 3 ans pour insalubrité tout comme les anciens locaux de garderie. Depuis, les enfants se restaurent dans la salle des fêtes et la garderie s'est installée dans les locaux scolaires.

Cette cantine sera composée des locaux suivants :

- Locaux d'accueil : vestiaires, sanitaires
- Locaux support : local ménage, local technique, local poubelle
- Locaux de restauration : enfants
- Locaux de préparation : réserve, local de préparation
- Locaux de distribution/service : ligne de self et laverie
- Locaux du personnel : vestiaires, sanitaires

Le bâtiment sera économique en énergie par l'obtention du label E3-C1 à l'aide d'une forte isolation thermique et d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture afin de se conformer à la prochaine réglementation thermique RE2020 applicable en 2022.

La récupération des eaux de pluie en toiture sera favorisée pour le potager et l'arrosage des espaces verts

Les plans du projet sont joints à la présente demande

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

<b>ÉCHÉANCIER</b>	<u>L'opération se déroulera suivant le planning suivant :</u>	
	2021 :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes de faisabilité et de programmation</li><li>• Recrutement de la maîtrise d'œuvre</li></ul>
	2022 :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes de conception (APS, APD, DPC, PRO, DCE)</li><li>• Recrutement des entreprises</li></ul>
	2023 :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation des travaux de construction</li></ul>

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Pas encore.**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Pas encore**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**DETR 2021**

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b>							
Etudes préalables	7 000	HT					
Etude maîtrise d'œuvre	60 000	HT					
Autres (AMO, CT, SPS...)	33 000	HT					
<i>sous-total</i>	<b>100 000</b>	<b>HT</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>Etat</b>	<b>40 %</b>	<b>232 600</b>
<b>Travaux</b>							
Construction cantine	420 000	HT					
VRD	30 000	HT					
<i>sous-total</i>	<b>450 000</b>	<b>HT</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>Département de l'Eure</b>	<b>40%</b>	<b>232 600</b>
<b>Autres dépenses</b>							
Publications BOAMP	1 500	HT					
Aléas	20 000	HT					
Assurances	10 000	HT					
<i>sous-total</i>	<b>31 500</b>	<b>HT</b>	<b>31 500</b>	<b>31 500</b>	<b>Part communale</b>	<b>20%</b>	<b>116 300</b>
<b>TOTALX</b>	<b>581 500</b>	<b>HT</b>	<b>581 500</b>	<b>581 500</b>	<b>TOTALX</b>	<b>100%</b>	<b>581 500</b>

## Fiche N°22

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** construction d'un centre technique Communautaire

**Adresse/mail :** 3 Rue Maison de Vatimesnil, 27150 ETREPAGNY / [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr)

**Référent légal :** M. RASSAËRT Alexandre / Président

**Référent technique éventuel :** Mme LEEMANS Tania / Directrice des services techniques

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Communauté de communes du Vexin Normand est issue de la fusion de 2 communautés de communes (Gisors Epte Lévière et le Canton d'Etrépagny), chacune avec un patrimoine immobilier très différent.

Au moment de la fusion, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévière dispose d'un centre technique implanté à Gisors, au Siège social, 5, rue Albert Leroy, créé en 2012.

De son côté, la Communauté de communes du Canton d'Etrépagny, 3 rue Maison de Vatimesnil à Etrépagny, dispose d'une ancienne ferme, sans parking couvert pour les engins de chantiers et les véhicules, sans parking clos.

L'objectif est de regrouper sur un même site, centralisé sur le territoire communautaire, les services techniques, logistiques et environnementaux de la Communauté de communes du Vexin Normand.

Le projet consiste en la création d'un Centre technique communautaire d'environ 1 710 m<sup>2</sup> incluant bureaux, zones de stockage, ateliers, et 2 500 m<sup>2</sup> de VRD (compris Espaces Verts) que l'on imagine sur la future extension de la zone d'activité de la Porte Rouge à Etrépagny.

Le choix d'implantation sur le territoire de la Ville d'Etrépagny est géographique. La ville se situe au centre du territoire communautaire. Les communes du territoire les plus éloignées sont ralliées en 20 minutes maximum en voiture, contre 40 minutes parfois actuellement à partir de Gisors.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	2021 : réalisation de l'ensemble des études ; Consultation de maîtrise d'œuvre et attribution, Etudes préalables,
	2022 : Concrétisation 1er trimestre : APS, APD, PRO Fin du 1er trimestre : DCE et attribution 2ème trimestre : début des travaux de construction 11 mois.
	2023 : livraison

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021-2023**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
Etudes AMO 8%	53 150.80					.... %	..... €
	230 137.60						
<i>sous-total</i>	<b>283 288.40</b>						
Travaux	2 111 850.00						
dont VRD	342 500.00						
HQE 20%	422 370.00						
Aléas	57 534.00						
<i>sous-total</i>	<b>2 934 254.40</b>						
Acquisitions foncières et immobilières					Département		
					Via contrat de territoire	40 %	1 347 017.10 €
<i>sous-total</i>	<b>0.00</b>						
Mobilier, petit équipement	150 000.00				Fonds de concours		
<i>sous-total</i>	<b>150 000.00</b>				Autres financeurs	.... %	..... €
Autres (détailler)					(préciser le ou les organisme(s))		
<i>sous-total</i>	<b>0.00</b>				Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	673 508.60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 367 542.80</b>						
					<b>TOTAUX</b>		<b>3 367 542.80</b>

### Fiche N°3

## Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : MAIRIE DE BEZU LA FORET**

**NOM DU PROJET : RESTAURATION DE LA SALLE DES FETES**

Adresse/mail : mairie.bezulaforet@orange.fr

Référent légal : CHANTAL ARVIN-BEROD (maire)

Référent technique éventuel : CHANTAL ARVIN-BEROD (maire)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>
x	x	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La salle des fêtes du village construite en 2000 à partir d'une ancienne salle d'école étant devenue vétuste, il est envisagé de la rénover

Cette salle des fêtes, installée à côté de la mairie, est un lieu de rencontres pour les habitants essentiellement par les actions du comité des fêtes du village : Barbecue de la saint Martin, animations récréatives, foire à tout devant la salle des fêtes, collation après chaque randonnée, remise des cadeaux pour le Noël des enfants ...

Cette salle est également louée à des tarifs préférentiels pour les habitants afin que chacun ait les moyens financiers pour la réserver.

La salle des fêtes est également réservée par des non-résidents

Lieu favorisant le lien social sur un territoire étalé (bezu la Forêt comprend 5 lieux-dits), il est essentiel pour la mairie de proposer une salle des fêtes satisfaisante à ses concitoyens.

Il est prévu des travaux de :

- D'isolation phonique dans la salle
- Peinture dans la salle et dans la cantinière
- Travaux sur la toiture

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Les entreprises ont été choisies lors du conseil municipal du 16 mars 2021 suite à un appel d'offre auprès des entreprises locales</p> <p>L'Entreprise GAGNEUX COUVERTURE de BEZU LA FORET L'Entreprise HEQUET de NOJEON EN VEXIN pour les travaux d'isolation phonique L'Entreprise SAUVAGE de VERNON pour les travaux de peinture</p> <p>Les travaux commenceront dès la connaissance d'obtention des subventions</p>
-------------------	--

## FINANCEMENTS

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Une demande de DETR a été déposée ainsi qu'une demande subvention auprès du département**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**17 0679.00 HT demande de DETR**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation ..2021.....**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
		HT			Europe		
		HT				.... %	..... €
		HT			Etat		
		HT			DET R	40%	7071€
<i>sous-total</i>		<i>HT</i>			Région		
Travaux					C		
PEINTURE	11149	HT		11149			
TRAVAUX SUR TOITURE	755	HT		755			
ISOLATION PHONIQUE	5775	HT		5775			
<i>sous-total</i>	<i>17679</i>	<i>HT</i>		<i>17679</i>	Département		
Acquisitions foncières et immobilières						40%	7071€
					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage		
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>17679</b>	ht			<b>TOTAUX</b>		<b>17679</b>

## Fiche N°12

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Villers-en-Vexin

**NOM DU PROJET :** Accessibilité PMR, rénovation thermique et réhabilitation de l'ancienne école en mairie

Adresse/mail : [villers-en-vexin@wanadoo.fr](mailto:villers-en-vexin@wanadoo.fr)

Référent légal : Christophe SEIGNÉ, maire

Référent technique éventuel : René JEAN, 2<sup>nd</sup> adjoint

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### Accessibilité PMR, rénovation thermique et réhabilitation de l'ancienne école en mairie

Le projet de transformation du bâtiment secondaire de l'ancienne école (env. 90 m<sup>2</sup>) en mairie permettrait d'accueillir le public, gérer l'administratif, recevoir les élus, célébrer les mariages et autres réceptions. Il inclut des sanitaires PMR, un espace tisanerie. La priorité des élus est de mettre cette salle en conformité avec l'accessibilité PMR, réaliser des économies d'énergie par des travaux de rénovation thermique et recevoir dans un espace plus grand et chaleureux. La salle actuelle de la mairie (25 m<sup>2</sup>) est trop petite, énergivore et enclavée dans un logement communal.

*Cf Contrat de territoire [2018-2021] : Projet : Réhabilitation patrimoine local avec mise en conformité sécurité et accessibilité*

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Travaux [juillet 2021 – octobre 2021]
------------	---------------------------------------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**OUI, DETR 2020**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**OUI, notifiée en 2020**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**DETR : 38 068 € (40%)**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021**

DÉPENSES DE L'OPÉRATION					RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>						.... %	..... €
Travaux dont VRD	95 169 €	HT			Etat DETR 2020	40 %	38 068 €
<i>sous-total</i>					Région	.... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s) :	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	60 %	57 101 €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>					<b>TOTAUX</b>		<b>95 169 €</b>



## Fiche N°27

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN**

**NOM DU PROJET : Piste cyclable le long de la route départementale**

Adresse/mail : mairie.neaufles@yahoo.fr  
Référent légal : M. FONDRIILLE Jean-Pierre  
Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Construction d'une piste cyclable le long de la départementale RD 10 sur une distance de 12 km depuis entrée du village et sortie à la route de la voie verte. Compte-tenu d'une circulation importante sur la route Départementale avec de nombreux poids lourds, cela répond à deux objectifs : sécuriser l'accès à la voie verte pour les habitants du village et favoriser le passage de nombreux cyclistes qui se dirigent vers Dangu par la voie verte et reviennent par la Départementale.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2022
------------	------



## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2022

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DÉPENSES DE L'OPÉRATION					RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	20 000 €	HT	20 000 €	20 000 €	Europe		
<i>sous-total</i>							
Travaux dont VRD	150 000 €	HT	150 000 €	150 000 €	Etat DETR (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	25 %	42 500 €
<i>sous-total</i>					Région	30 %	51 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	25 %	42 500 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))		
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	34 000 €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>						100 %	170 000 €
<b>TOTALX</b>	<b>170 000 €</b>		<b>170 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>TOTALX</b>		

## Fiche N°29

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Château sur Epte

**NOM DU PROJET :** Création d'un city stade

**Adresse/mail :** 1 route de Paris 27 420 CHATEAU SUR EPTE – mairie.chateauseurepte.27@wanadoo.fr

**Référent légal :** Mme Nathalie CAILLAUD

**Référent technique éventuel :**

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/> Consolider / Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Petit village de campagne aux portes de l'ile de France, Château sur Epte qui compte 600 habitants une population essentiellement rurale dont 30% de jeunes enfants et d'adolescents.

Après la création d'une maison de santé, l'aménagement d'un dépôt de pain épicerie, la commune cherche à prolonger sa politique d'intérêt général à travers de nouvelles offres en matière de loisirs.

Il est important que notre territoire normand soit attractif, et compétitif si nous voulons que notre population s'y sentent bien. Le village ne doit se résumer à un lieu d'habitation mais se doit de d'offrir un réel cadre de vie correspondant aux aspirations d'une population avec jeunes enfants. Pour cela nous nous devons de lui apporter les équipements essentielles et spécifiques à ses besoins quotidiens

Le sport coute cher ! l'inscription à un club est parfois trop onéreuse pour une population qui vient souvent d'acheter sa maison.

De plus Les personnes aux faibles revenus n'ont pas toujours la possibilité d'avoir un budget pour des activités sportives.

Le City stade est une des solutions qui favorise les liens sociaux entre les habitants de la commune et ceux des alentours, il permet de jouer gratuitement à des sports à l'air libre dans un espace clos et solide.

Celui de Château sur Epte permettra de pratiquer plusieurs sports à un seul endroit football, handball, basket, volley badminton ou le tennis. Une piste est même prévue pour les vélos.

Notre ambition est que la pratique des activités physiques et sportives des adolescents et jeunes adultes fassent partie de leur quotidien.

En plus le City stade de Château sur Epte permettra également aux enseignantes de l'école du village (90 élèves) de faciliter le développement de l'activité sportive chez les plus jeunes enfants.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

#### ECHEANCIER

2023 après accord des subventions

### FINANCEMENTS

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Pas encore**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Pas encore**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**DETR 2022**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....2023.....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>						.... %	..... €
Travaux dont VRD	100 000 €	HT			Etat DETR 2022	40 %	40 000 €
<i>sous-total</i>					Région	10 %	10 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	10 %	10 000 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s) Ministère de la jeunesse et des sports	20 %	20 000 €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	20 000 €
Autres (détailler)						.... %	..... €
<i>sous-total</i>					TOTAX		100 000 €
TOTAX	100 000 €						

## Fiche N°36

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : Ville de GISORS**

**NOM DU PROJET : MISE EN ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider / Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La ville de GISORS a déposé en 2016 l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Le projet déposé prévoyait une mise en accessibilité de 50 sites sur 9 années (de 2017 à 2025) pour un montant estimé de 2 050 814 € HT.

A ce jour, sur les 50 sites, 29 sites figurent encore à l'agenda pour un montant prévisionnel de 910 220 € HT.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Travaux : 2022 - 2025
------------	-----------------------

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

NON

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?

2022

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022-2025**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat	.... %	..... €
Travaux dont VRD	910 220	HT			DET 2022	40 %	364 088€
<i>sous-total</i>					Région	.... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours	40 %	364 088 €
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	182 044 €
Autres (détailler)						.... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>910 220</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>910 220 €</b>

## Fiche N°42

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** Création d'une aire de covoiturage

Adresse/mail : 3 Rue Maison de Vatimesnil, 27150 ETREPAGNY / contact@ccvexin-normand.fr

Référent légal : M. RASSAËRT Alexandre / Président

Référent technique éventuel : Mme GAILLARD Sandrine / Directrice des Finances et des Transports

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Communauté de communes du Vexin Normand est constituée de 39 communes pour 33 800 habitants. Elle est structurée autour de deux pôles : la ville de Gisors, qui avec 11 369 habitants est de loin la commune du territoire la plus peuplée, et la commune d'Etrépagny avec 3 900 habitants. Le reste du territoire est essentiellement rural entraînant des problèmes de déplacement des habitants.

Fort de ce constat, la Communauté de communes s'est engagée dans le développement de la mobilité en lançant le 29 septembre 2019, un dispositif de covoiturage s'appuyant sur Rézo Pouce, premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France via une application mobile gratuite.

Dans la continuité de cette action et pour pouvoir mettre en place ses propres politiques de mobilité, la Communauté de communes a délibéré le 18 février 2021, pour prendre la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » en lieu et place de la Région.

Pour développer encore davantage ce mode de déplacement, elle souhaite aujourd'hui construire une aire de co-voiturage sur son territoire. En effet il n'existe actuellement aucune aire officielle à l'échelle communautaire.

Aujourd'hui, le covoiturage en France concerne 900 000 personnes chaque jour. L'objectif du gouvernement est de promouvoir et de faciliter le covoiturage afin de tripler le nombre de déplacements, et ainsi d'arriver à 3 millions de trajets quotidiens en covoiturage d'ici à 2024. Si ce chiffre est atteint, cela permettrait de réduire de près d'un million la quantité de voitures sur les routes. Cela engendrerait également une baisse de 7 800 tonnes des émissions de CO2 produites chaque jour.

A l'échelle du département de l'Eure c'est 13 aires de covoiturage qui ont été aménagées, principalement le long de l'axe A13, par le Département mais également par certaines communes et la SAPN. Au vu des résultats positifs de fréquentation, un nouveau schéma départemental verra le jour très prochainement. Le Département veut poursuivre la création d'aires de covoiturage sur des secteurs moins sollicités que l'autoroute mais aussi utiles pour partager les trajets domicile-travail et réduire l'usage de la voiture individuelle.

Le covoiturage est une pratique qui connaît un essor important en France et en Europe, depuis quelques années. Il peut être de tous types : domicile-travail, domicile-étude, longue distance ou loisirs. Cet essor s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : une augmentation du prix des carburants, l'allongement des temps de déplacements quotidiens et une prise de conscience collective des enjeux de sauvegarde de l'environnement. Pour la collectivité, le covoiturage présente un intérêt environnemental. En diminuant le nombre de kilomètres parcourus en voiture, il contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Mais le covoiturage a aussi un avantage économique, qui constitue d'ailleurs très souvent la principale motivation des

covoitureurs. Ainsi, une personne réalisant un trajet quotidien de 50 km dépensera en moyenne 1.000 € de carburant par an (pour un véhicule diesel consommant 7 l/100 km pendant 220 jours).

Le projet consiste en la construction d'une aire de covoiturage de 40 places dont 2 PMR le long d'un grand axe routier majeur comprenant :

- Installation d'un portique pour empêcher le passage des caravanes
- Eclairage public avec l'installation de candélabres
- Installations de poubelles et bancs
- Aménagement extérieur paysager

### **CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux, – dates de début et de fin prévisionnelles)*

#### **ECHEANCIER**

Etudes préalables : novembre 2021  
Travaux : avril 2022  
Ouverture : Septembre 2022

### **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

DSIL EN 2021

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2021-2022**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	30 000				Europe		
<i>sous-total</i>	<b>30 000</b>				Etat	.... %	..... €
Travaux dont VRD	120 000				DSIL	40 %	68 000 €
<i>sous-total</i>	<b>120 000</b>				Région	.... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières Non chiffré pour le moment					Département		
<i>sous-total</i>	<b>0.00</b>				Via contrat de territoire	40 %	68 000 €
Mobilier, petit équipement	20 000				Fonds de concours		
<i>sous-total</i>	<b>20 000</b>				Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
Autres (détailler)					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	34 000 €
<i>sous-total</i>	<b>0.00</b>					.... %	..... €
<b>TOTAUX</b>	<b>170 000</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>170 000</b>

## Fiche N°43

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE BEZU SAINT ELOI

NOM DU PROJET : REMISE EN VALEUR DU STADE ET DES ABORDS / CITY STADE – JEUX POUR ENFANTS – PARCOURS AGRÉS – MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES

Adresse/mail : mairie.bezu.st.eloi@wanadoo.fr

Référent légal : BRUNET Anthony

Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/> Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Sur le secteur du stade et aux abords :

Création : - Jeux à sceller

- City Stade

- Parcours d'agrès

Réhabilitation vestiaires du stade

La Commune de Bézu Saint Eloi a un déficit en aménagements sportifs. Ces aménagements pourraient être également utilisés par les communes limitrophes (Bernouville, Neaufles Saint Martin).

Objectifs :

- Offrir à la population locale (notre commune et les communes limitrophes) des équipements sportifs et ludiques.
- Grâce aux vestiaires rénovés, offrir un accueil de qualité pour les compétitions sportives et pour notre école.
- Favoriser la pratique sportive.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	- Etudes préalables : 2022 - Début des travaux : 2023 - Fin prévisionnelle : 2025
------------	---

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ? NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ? NEANT**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ? 2022**

PLAN DE FINANCEMENT						
Année de réalisation : ...2022.....						
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	% Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	29 000				Europe	..... % ..... €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	30... % 120 437 ..... €
Travaux dont VRD	261 000				DETR 2022	
<i>sous-total</i>					Région	..... % ..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	..... % ..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours	
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	20 % 80 291..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	50 % 200 727..... €
Autres (détailler)						..... % ..... €
Parcours agrès :	10 116					
Jeux à sceller :	38 234					
City stade :	38 105					
Emplacement City stade :	25 000					
<b>TOTAUX</b>	<b>401 455.00</b>				<b>TOTAUX</b>	<b>401 455.00</b>

## Fiche N°20

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune d'Hébécourt

**NOM DU PROJET :** Création d'une maison d'assistantes maternelles - MAM

Adresse/mail : mairie.hebecourt27@pole-secretariat.fr

Référent légal : François LETIERCE, Maire

Référent technique éventuel : Choix d'un maître d'œuvre en cours

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/>	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Dans le cadre de Vallée Habitée, nous accueillons des jeunes parents avec des enfants en bas âges. Il faut pouvoir adapter la garde des enfants pour les parents qui travaillent. Il existe des modes de garde mais il y a un manque de structures (dixit PMI et CAF). La création de la MAM pour 16 enfants répond à cette problématique pour les parents de la Vallée de la Lévrerie.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Etudes préalables : Mars 2021 APS : Juin 2021 APD + Permis : Décembre 2021 Début des travaux : février 2022 Fin des travaux : mai 2023
-------------------	--

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	100 000€	HT	40 000€	40 000€	Europe	..... %	50 000 €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	40 %	280 000 €
Travaux dont VRD	550 000€	HT	220 000€	220 000€	Région	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Département	..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours	40 %	280 000 €
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement	15 000€	HT	/	/	Autofinancement du Maître d'ouvrage	..... %	140 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)	85 000€	HT	20 000€	20 000€			
<i>sous-total</i>							
TOTALS	750 000€	HT	280 000€	280 000€			
					TOTALS		750 000€



**CAUE27**

Conseil  
d' Architecture,  
d' Urbanisme et  
d' Environnement  
de l' Eure

Commune d'HEBECOURT

# Réalisation d'un projet de M.A.M.

11 février 2021



COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M.

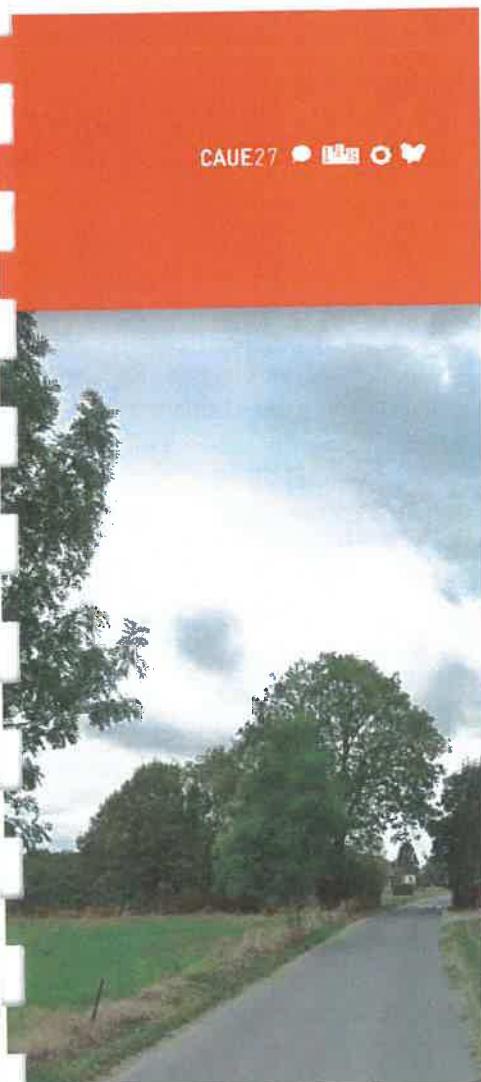
## SOMMAIRE

Introduction

Contexte du projet

Programme

Pour la suite



## INTRODUCTION

### Contexte de la demande

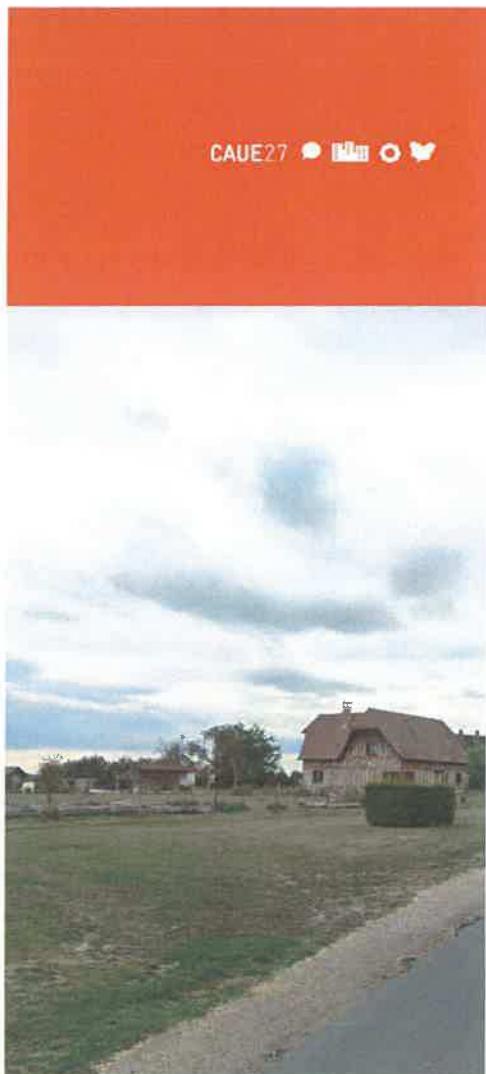
La commune d'Hébécourt a été sollicitée par 4 assistantes maternelles, regroupées en association, qui souhaitent monter un projet de Maison d'assistants maternels (MAM)

Le dossier est actuellement en cours de réalisation. Dans ce cadre, une enquête auprès d'Hébécourt et des communes attenantes a été réalisée :

- ce projet répond à un besoin local
- les besoins exprimés vont dans le sens de la capacité d'accueil projetée (16 enfants)

Les assistantes maternelles sont à la recherche de locaux pour installer leur projet.

Ce projet a été identifié comme stratégique pour la vallée de la Lévrerie. La commune d'Hébécourt possède aujourd'hui un terrain qui pourrait se prêter au projet et souhaite étudier la possibilité de construire les locaux qui accueilleraient cette activité privée et d'intérêt général.



## INTRODUCTION

### Question posée

La commune sollicite un conseil du CAUE27 sur les conditions d'implantation du projet pour :

- qu'il réponde au mieux aux besoins de l'association et de la commune dans sa programmation,
  - qu'il s'intègre au mieux au site dans ses dimensions architecturale et paysagère.
- Une première rencontre a eu lieu le 13 janvier 2021 à Hébécourt.

Le CAUE27 intervient dans le cadre de sa mission de conseil ponctuel auprès des collectivités. Ce conseil reflète le point de vue du CAUE27 et se veut une base de débat quant au contexte actuel, aux enjeux de territoire identifiés et aux éléments à prendre en compte pour mettre en œuvre un projet adapté.

Dans sa mission de promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, le CAUE27 porte une attention particulière à la préservation du cadre de vie, à la dimension environnementale et à la gestion économe des sols. Il est également attentif à la cohérence de la stratégie mise en place à l'échelle intercommunale et à la qualité de la concertation qui est menée auprès des acteurs du territoire.



## CONTEXTE DU PROJET



## CONTEXTE DU PROJET

### Le programme Vallées habitées



La commune d'Hébécourt fait partie du périmètre du programme Vallées habitées, démarche basée sur la mobilisation des ressources et acteurs locaux autour d'actions concrètes pour la revitalisation de espaces désinvestis (bâti vacant, friches industrielles ou agricoles).

Ce programme ambitionne d'expérimenter un modèle de développement alternatif à celui de l'étalement urbain.

Dans ce cadre, les objectifs portés par la vallée de la Lévrerie sont les suivants :

- renforcer l'attractivité du territoire,
- concrétiser des projets qui répondent aux besoins des habitants,
- respecter la qualité du site remarquable qu'est la vallée de la Lévrerie.

Le projet de MAM a été présenté par les personnes porteuses du projet et en présence des élus de la commune lors du comité de pilotage du 20 octobre 2020.



## COMMUNE D'HEBEUCOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M

### CONTEXTE DU PROJET

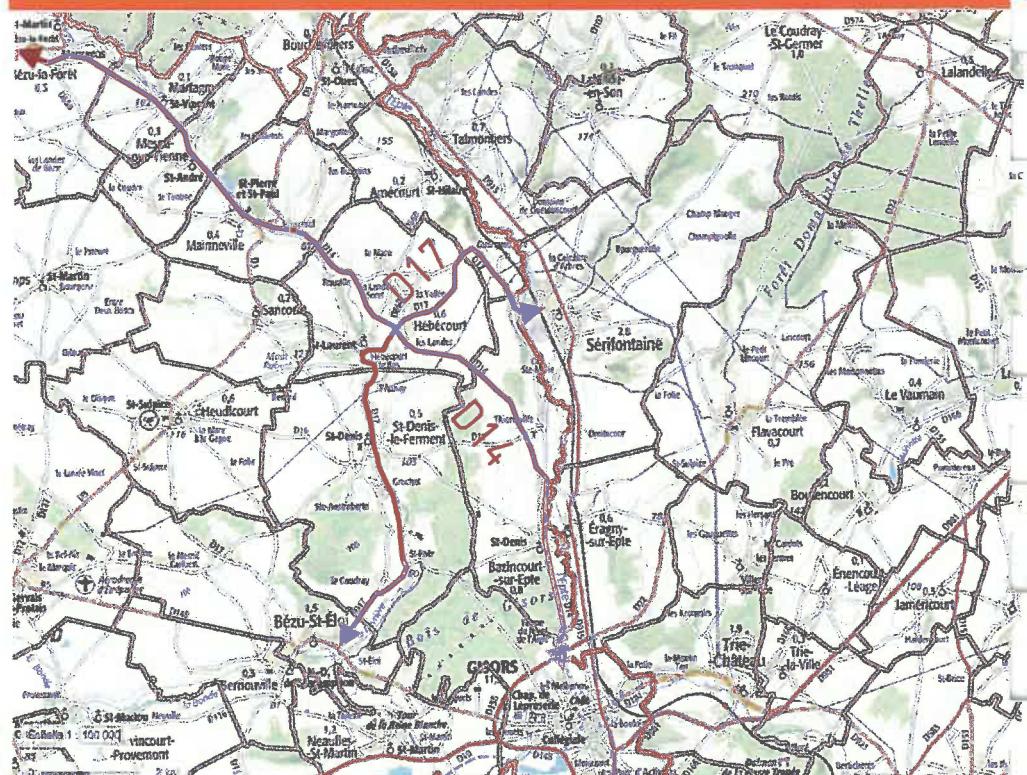
#### Situation dans la vallée

Hébécourt présente le bassin de population le plus important de la haute vallée de la Lévière et est limitrophe des communes de Mainneville et Saint-Denis-le-Ferment = environ 1500 hab. à elles trois

La commune se situe au carrefour de la RD 14 qui la relie directement à Gisors (11900 hab.) et de la RD17 qui mène à Serifontaine (2750 hab.)

→ Situation dans la vallée propice à accueillir un établissement de service

Hébécourt à la croisée de deux axes de passage



## COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M.

### CONTEXTE DU PROJET

#### Situation dans la commune

Commune à l'urbanisation diffuse et comprenant plusieurs hameaux

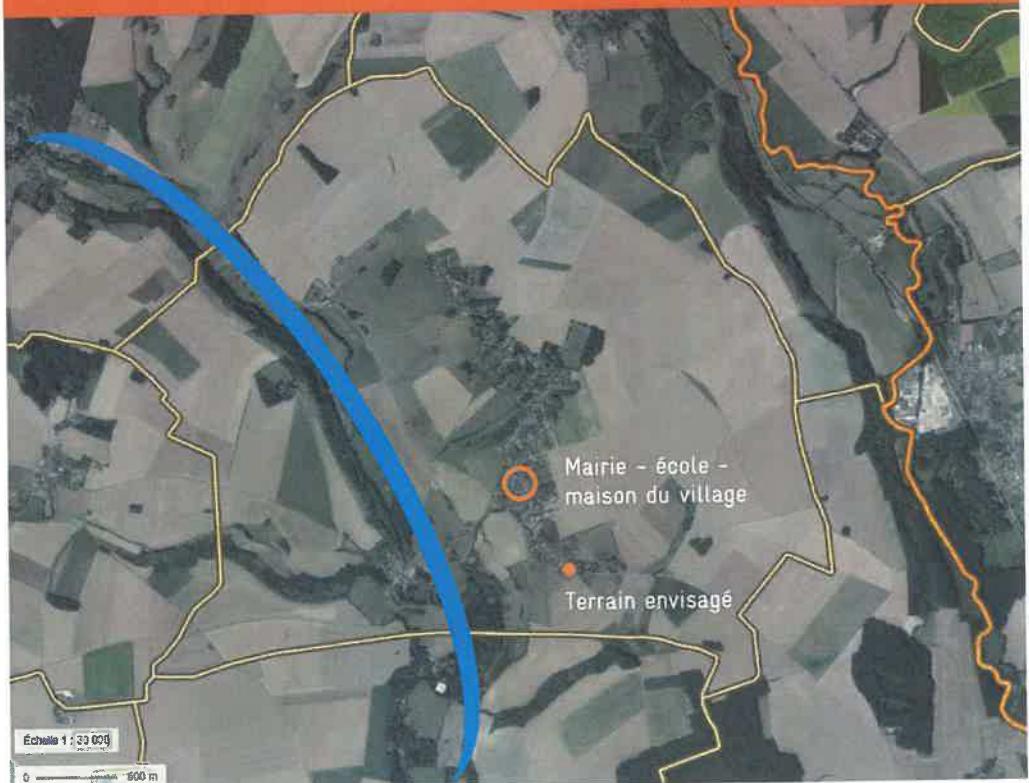
Pas de centre-bourg constitué par du bâti ancien et compact mais une place autour de laquelle s'articulent mairie, école et maison du village

A ce stade, pas de bâti existant identifié comme à réinvestir et pouvant accueillir ce service

Besoin de locaux à court terme pour le projet de MAM

→ la commune envisage de construire un nouveau bâtiment sur une parcelle communale

Situation du terrain dans la commune



## CONTEXTE DU PROJET

### Situation dans la commune

Parcelle située le long de la RD14 à l'entrée du bourg lorsque l'on arrive de Gisors = desserte facilitée

Pas de lien direct entre l'activité de la MAM et l'école, le fait que la parcelle soit excentrée ne paraît pas gênant en soit.

Cependant dans un souci de gestion économe du foncier, il est nécessaire de penser l'aménagement dans la durée et d'anticiper une éventuelle mutation du bâti (logements ?) si :

- une évolution de l'activité occasionne de nouveaux besoins et nécessite d'implanter la MAM sur un site ou dans un espace autre
- les assistantes maternelles décident d'arrêter leur activité



Du bâti existant (maisons individuelles) au nord et à l'ouest, une exploitation agricole à l'est, un chemin rural au sud

L'urbanisation de la parcelle :  
- constituera une nouvelle entrée de bourg  
- Sera situé en haut de coteau (vue depuis et vers la vallée)

→ Vigilance particulière à avoir sur l'intégration architecturale et paysagère du projet

Impact de l'urbanisation de la parcelle sur la paysage

COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M

## CONTEXTE DU PROJET

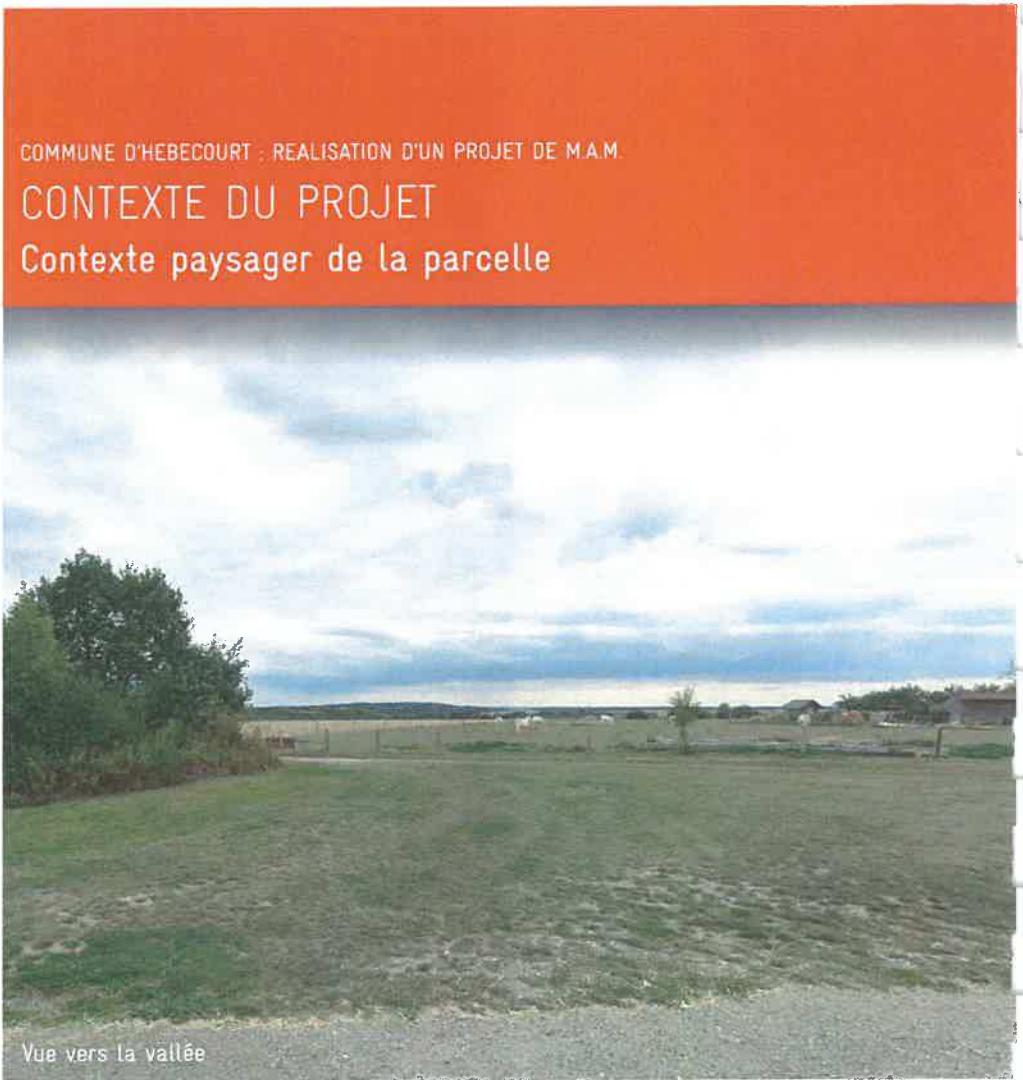
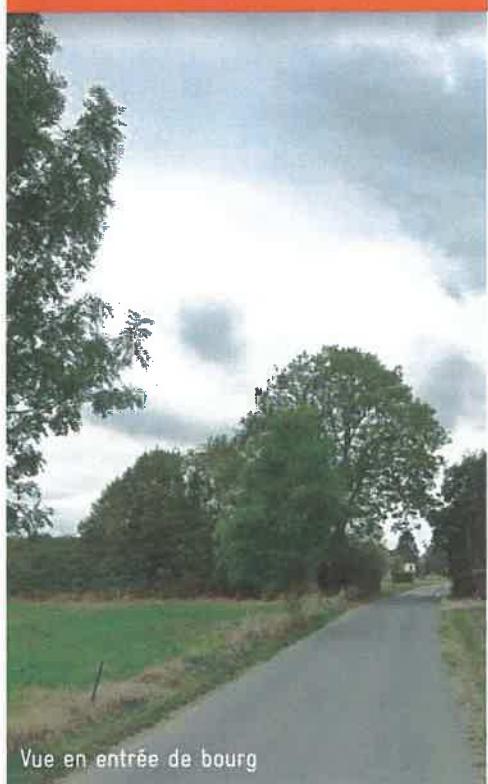
### Contexte paysager de la parcelle



COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE MAM

## CONTEXTE DU PROJET

Contexte paysager de la parcelle



## CONTEXTE DU PROJET

### Contexte paysager de la parcelle

Facteurs d'intégration architecturale et paysagère :

- **le gabarit et les volumes du bâtiment** → R+1 max, volumes simples

- **les couleurs du bâtiment** → éviter les couleurs trop claires

- **la présence de végétal**  
→ préserver tout ou partie de la lisière plantée pour intégrer le bâtiment en entrée de bourg

→ intégrer le bâtiment vu de la vallée sans occulter la vue depuis le bâtiment vers la vallée (gestion de la covisibilité)

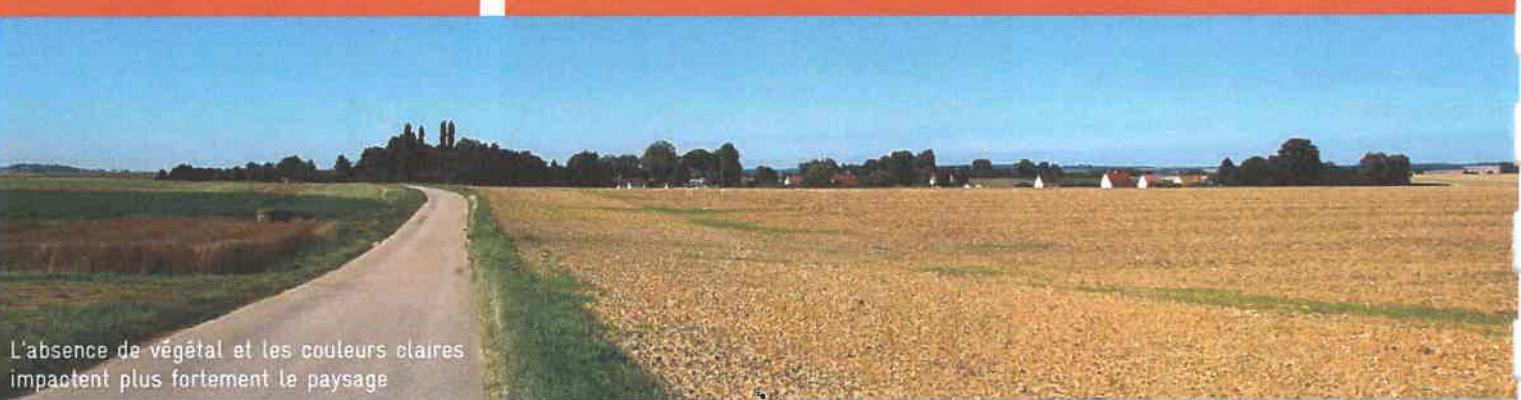


L'absence de végétal et les couleurs claires impactent plus fortement le paysage



## CONTEXTE DU PROJET

### Contexte paysager de la parcelle



Une parcelle de 1810 m<sup>2</sup>

Forme triangulaire : la plus difficile à aménager d'un point de vue optimisation du foncier  
→ l'implantation du bâti doit être d'autant plus réfléchie

Présence d'un transformateur entouré de haies basses → déplacement à envisager

Une lisière plantée en entrée de bourg avec un arbre de haut jet intéressant  
→ à préserver au moins en partie

COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M.

## CONTEXTE DU PROJET

### Configuration de la parcelle



## CONTEXTE DU PROJET

### Regard sur le PLU en vigueur

#### LA ZONE UA (Parcelle ZM26 lieu dit l'Argiliere de la Parelle)

##### UA 3. ACCES ET VOIRIES

Toute nouvelle voirie qui dessert plus de une habitation ou une activité publique ou privée doit avoir une emprise (voirie + accotement) **supérieure ou égale à 8 mètres.**

##### UA 4.2 – ASSAINISSEMENT

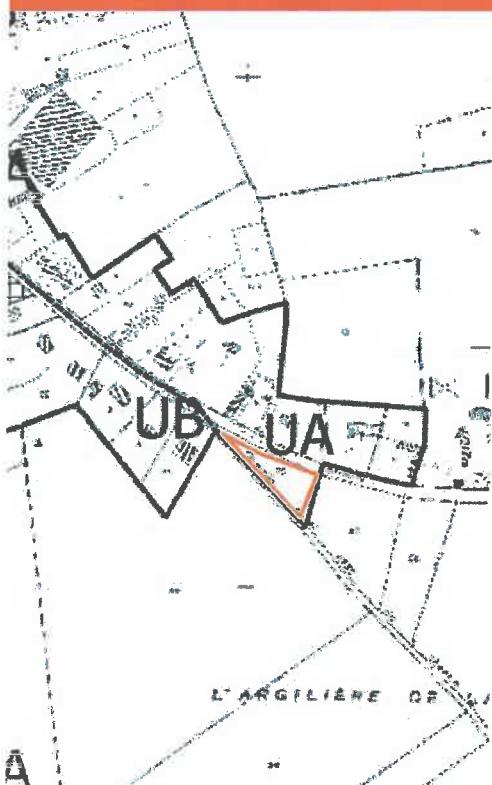
###### 4.2.1 – Eaux usées

Les réseaux et raccordements doivent répondre aux dispositions préconisées dans le Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune et la réglementation en vigueur.

###### 4.2.2 – Eaux Pluviales :

- Les réseaux et raccordements doivent répondre à la réglementation en vigueur.
- En outre, chaque construction et installation doit assainir les eaux pluviales dans l'emprise de la propriété par **infiltration sur site.**

o Notamment, par la réalisation de bassins et/ou noues d'absorption à pentes cintrées répondant aux conditions suivantes : pente de 20° au maximum, raccordement tangentiel, noues plantées.



## CONTEXTE DU PROJET

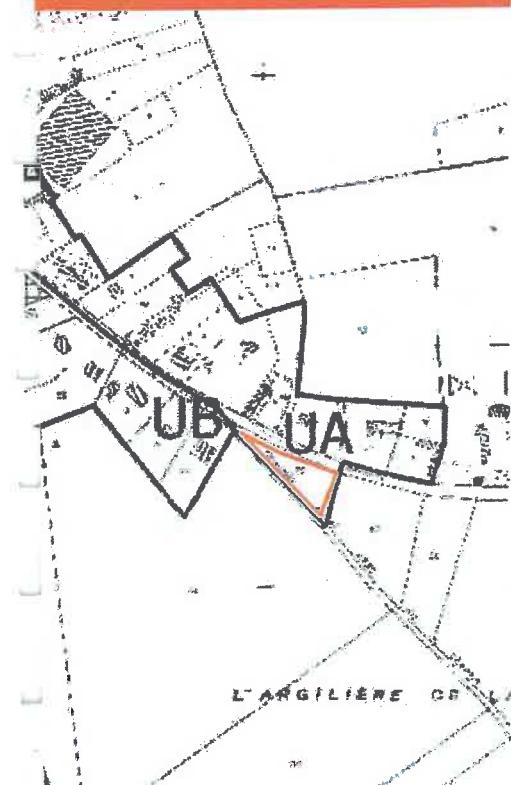
### Regard sur le PLU

#### LA ZONE UA

##### **U 7.1 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS EN ZONE UA**

Les constructions nouvelles peuvent être implantées (confer annexe 2.0A2) :

- Soit en limite séparative, sous réserve que tout point de la construction situé à une distance comprise entre 0 et 1,50 m de la limite séparative soit à **une hauteur maximum de 3 mètres par rapport au niveau initial du sol**.
- Soit en retrait par rapport à la limite séparative, dès lors que :
  - › La distance de la construction est au moins égale à 1,50 m de la limite séparative.
  - › et que tout point de la construction situé à cette distance soit à une hauteur maximale de 3 mètres par rapport au niveau initial du sol.
- Soit en retrait à plus de 1,50 m de distance par rapport à la limite séparative, dès lors que la distance est au moins équivalente à la moitié de la hauteur.



## CONTEXTE DU PROJET

### Regard sur le PLU

#### LA ZONE UA

#### UA 9 - EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol des constructions nouvelles **ne peut excéder 15% de la surface non bâtie de la Propriété.**

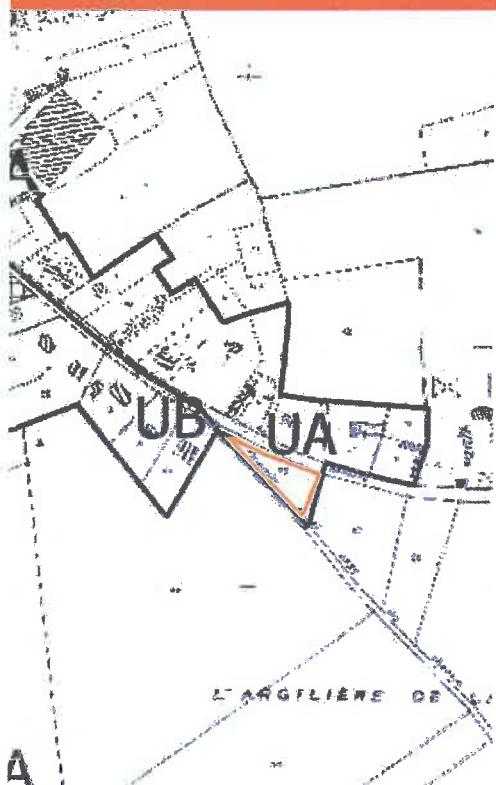
#### UA 11 - ASPECT EXTÉRIEUR - TOITURES - CLÔTURES

##### 11.2.1- Aspects des murs extérieurs :

- Constructions nouvelles de tous usages :

Les revêtements doivent être réalisés à partir :

- d'appareillage de pierres locales, ou de briques rouges du pays non flammées
- d'enduits hydrauliques de finition talochée de teintes choisies dans les références **RAL 1015 ou RAL1013.**
- de bétons bruts de décoffrage (si vêtus d'une couche de finition dont la teinte respecte les prescriptions de cet article)
- de matériaux verriers
- d'essentages ou vêtures d'ardoises, de briques du pays, de clins bois lasurés avec des couleurs ton bois ou en cohérences avec les tons RAL1015 ou RAL1013



## CONTEXTE DU PROJET

### Regard sur le PLU

#### LA ZONE UA

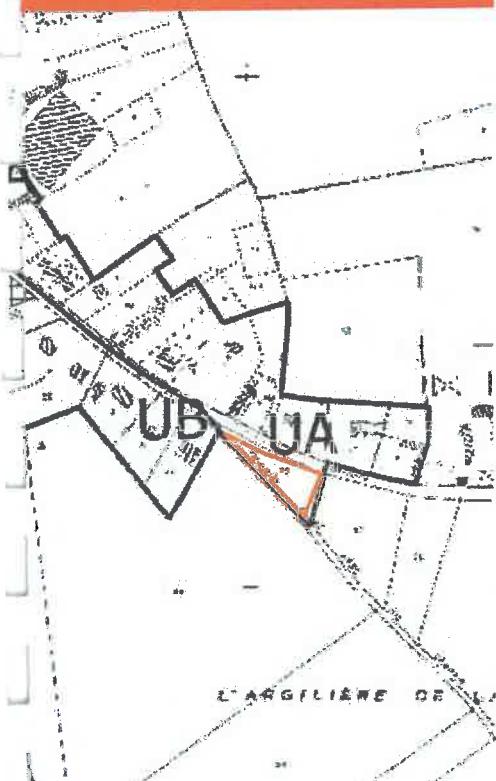
##### 11.2.1- Aspects des murs extérieurs (suite) :

- Pignons des constructions nouvelles à usage d'habitation individuelle :
  - La largeur du pignon devra être égale ou inférieure à 7,50 mètres.
  - Cette largeur pourra être dépassée sous conditions que l'ensemble de la construction respecte un ratio largeur/longueur = 65 % et les prescriptions des articles 10 et 11.

#### UA 12 – STATIONNEMENT DES VÉHICULES

##### 12.2 –Nombre de places à réaliser :

- en habitations individuelles : 3 places minimum par logement
- en habitations collectives : 2 places minimum par logement
- en activités économiques :
  - > 1 place par emploi
  - > un nombre suffisant de places de stationnement des véhicules de l'entreprise
  - > un nombre de places suffisant de places nécessaires aux véhicules de livraison
  - > un nombre de places correspondant à la capacité d'accueil maximale d'usagers.



CAUE27 ● ● ● ○ ●

COMMUNE D'HEBECOURT : REALISATION D'UN PROJET DE M.A.M.  
PROGRAMME



## PROGRAMME

### DEMANDE DE LA COMMUNE : PROGRAMME DE M.A.M.

La PMI définit le programme >>

Un guide ministériel à l'usage des services de PMI et des assistants maternels est disponible sur leur site

*Les Mam allient les avantages d'une prise en charge individualisée de chaque enfant à ceux du travail en équipe des professionnels qui les accueillent. En effet, les Mam permettent une prise en charge personnalisée de l'enfant par un assistant maternel référent. Celui-ci lui offre la sécurité affective nécessaire à son développement.*

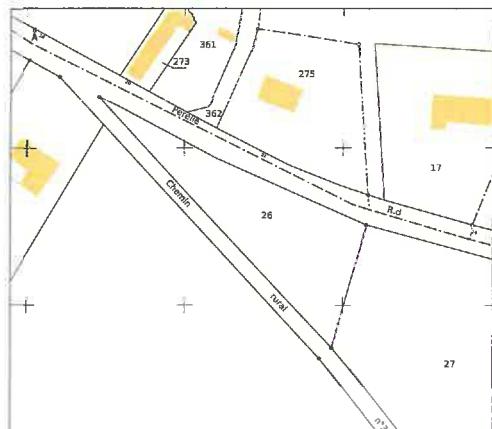
*L'assistant maternel référent veille au respect des besoins et du rythme de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être au sein de la Mam. L'enfant bénéficie également de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels et d'autres enfants, d'âges différents.*

*Les Mam favorisent ainsi la 'découverte de l'autre' et la socialisation des enfants accueillis (apprentissage des règles de vie en société).*

*Afin d'aider les porteurs de projet dans leurs démarches de création d'une Mam et d'aider les services de Pmi dans leurs missions d'agrément et de suivi des Mam, un guide a été élaboré par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.*

## PROGRAMME

## Les programmes



## LE PROGRAMME ENVISAGÉ EST PRÉCIS ET CADRÉ ...

Projet de construction d'une Maison Assistants Maternels (4 assistantes maternelles structurées en association) ont travaillé à partir du programme ministériel à l'usage des services de PMI et assistants maternels (mars 2016).

La surface de la MAM serait à minima de 190 m<sup>2</sup> construit, de 30 m<sup>2</sup> de préau et de 50 m<sup>2</sup> de jardin sécurisé

L'effectif serait de 4 adultes et 16 enfants de moins de 3 ans (6 ans pour les enfants porteurs de handicap).

Ce bâtiment n'aura pas besoin d'extension car ce type de structure est à son maximum. Si plus d'effectif, changement de structure et de bâtiment.

... MAIS DOIT POUVOIR ÉVOLUER EN LOGEMENT

Demande complémentaire de la commune : volonté de pouvoir reconvertis le bâtiment en logements si l'activité venait à cesser

Et souhaiterait également idéalement pouvoir détacher une parcelle à bâtir supplémentaire pour équilibrer financièrement l'opération.

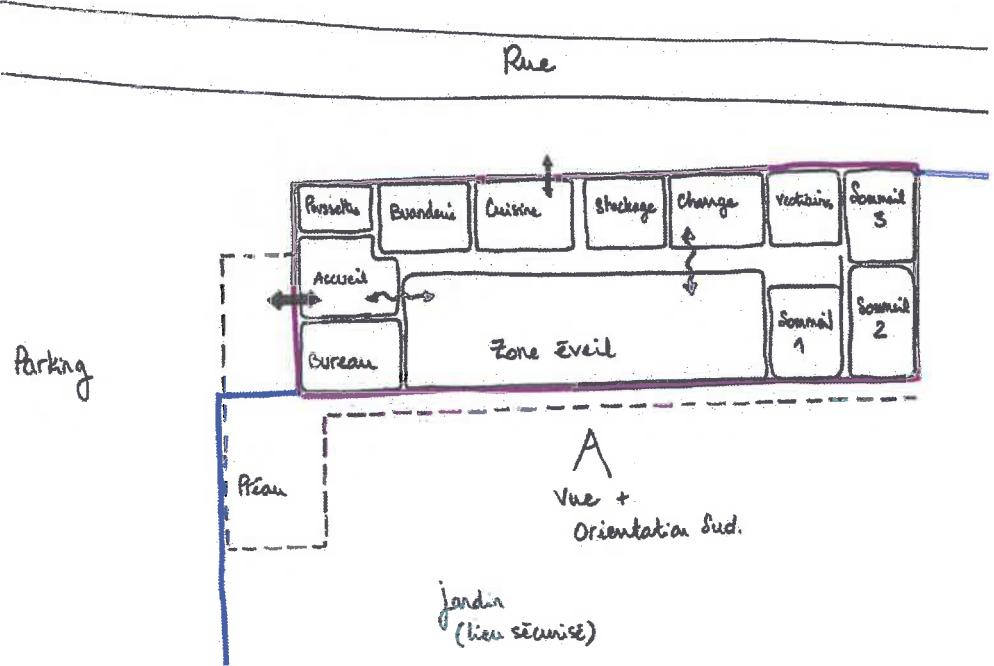
## PROGRAMME

### La maison d'assistantes maternels

#### PROGRAMME MAM

Préconisations fonctionnelles à prendre en compte (non exhaustif) :

- zone change, repas et accueil en relation visuelle avec la zone d'éveil
- cuisine accessible par le prestataire repas depuis la rue
- local poussette à l'intérieur du bâtiment (assurances)
- zone sommeil modulable en salle de motricité (cloisons modulables)
- coin des bébés non marchant nécessite fenêtre basse 10/15cm max
- hauteur raisonnable des plafonds (ni surélévation, ni double hauteur)
- préau accessible à l'abri
- jardin appropriable (carré culture...)
- Arbre fruitier (protection solaire)



## PROGRAMME

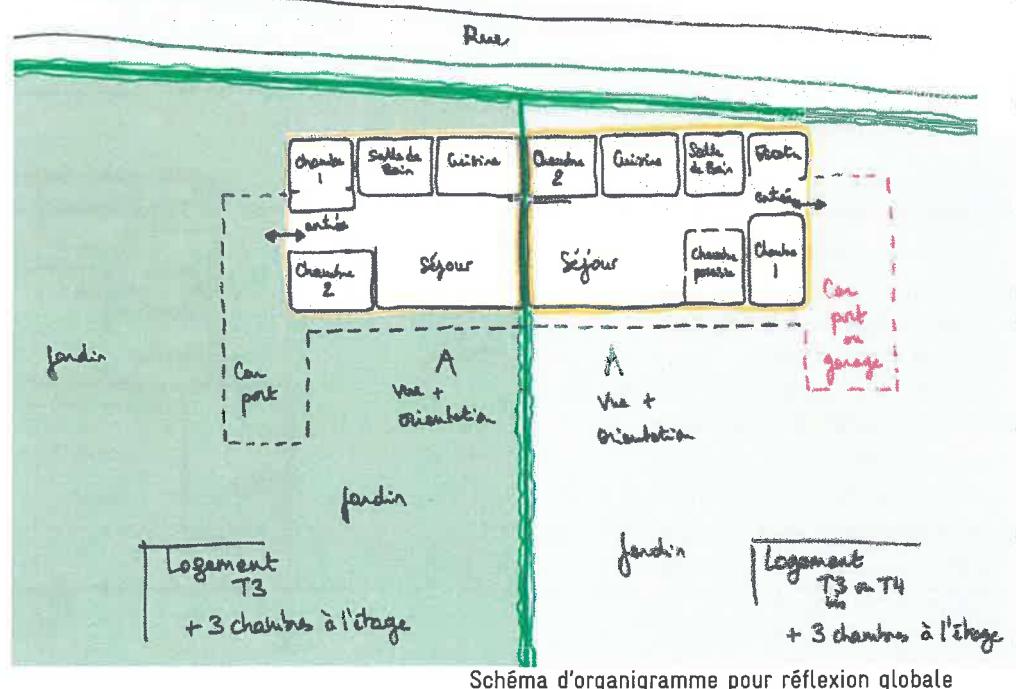
Une possible transformation du bâti en logements

### PROGRAMME LOGEMENTS

La mutabilité doit être prise en compte dans :

- L'organigramme de la MAM → doit permettre une facilité de division + usages des logements potentiels (1 T3 et 1 T4)

- La conception technique du bâtiment (réflexion et choix) →
  - > assainissement (sol peu drainant... système par phyto-épuration ?)
  - > positionnement des trémies d'escaliers
  - > électricité (2 réseaux/compteurs?)
  - > eau (2 réseaux?)
  - > VMC
  - > courant faible
  - > isolation phonique (RdC / étage)
  - > ...



## PROGRAMME

### Possibilités d'aménagement de logements à l'étage

#### PROGRAMME « EN PLUS »

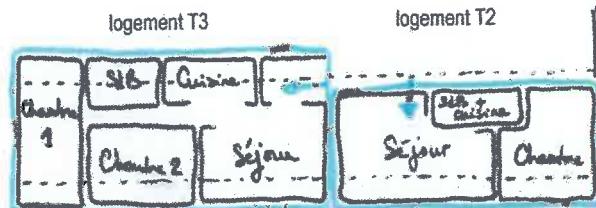
Des contraintes liées au PLU et à l'intégration paysagère du projet rendent difficile le détachement d'une parcelle → une alternative serait la construction d'un étage à la MAM.

L'étage pourrait accueillir 2 petits logements en location :

- revenus pour la commune
- type de logement peu présent sur la commune qui viendrait compléter l'offre résidentielle

Ces logements à l'étage pourraient ensuite :

- rester des logements indépendants (appartenant aux logements du RdC)
- être relié aux logements RdC qui deviendraient un T5 et T6



Aucun croisement de flux entre la M.A.M. et les logements. Les stationnements seraient également dissociés.

## PROGRAMME

### Organisation de la parcelle

La forme de la parcelle constraint le projet, l'implantation du bâti et l'aménagement des extérieurs doivent être réfléchis soigneusement.

#### Les éléments paysagers à intégrer

- Conserver la lisière de la parcelle marquant l'entrée de ville + l'arbre
- Implanter le bâtiment ouvert vers le paysage et orienté préférentiellement sud-ouest
- Aménager les stationnements paysagers et avec sol perméable
- Planter des arbres fruitiers
- Choisir des clôtures adéquates

#### Les éléments architecturaux

- Volume simple, matériaux nobles
- Façade longitudinale orientée préférentiellement sud-ouest
- Utiliser les annexes (car port et/ou garage) pour structurer le jardin



## PROGRAMME

## Aménagement possible de la parcelle

## AMENAGEMENT DE LA PARCELLE

Au regard du PLU, il semble nécessaire d'intégrer 24 places de stationnement :

- 4 places pour les A.M.
- 16 places pour les usagers (1 PMR)
- 4 places pour les 2 logements collectifs

Cette proposition intègre cette contrainte.

La mutation en logements individuels (3 places de stationnement par parcelle) permettrait :

Lot A : 450 m<sup>2</sup>

Lot B : 1100 m<sup>2</sup>

Ou Lot B1 : 450 m<sup>2</sup>

Lot B2 : 650 m<sup>2</sup> (cette devra conserver la lisière plantée d'entrée de ville)



## PROGRAMME

### Aménagement possible de la parcelle

#### AMENAGEMENT DE LA PARCELLE

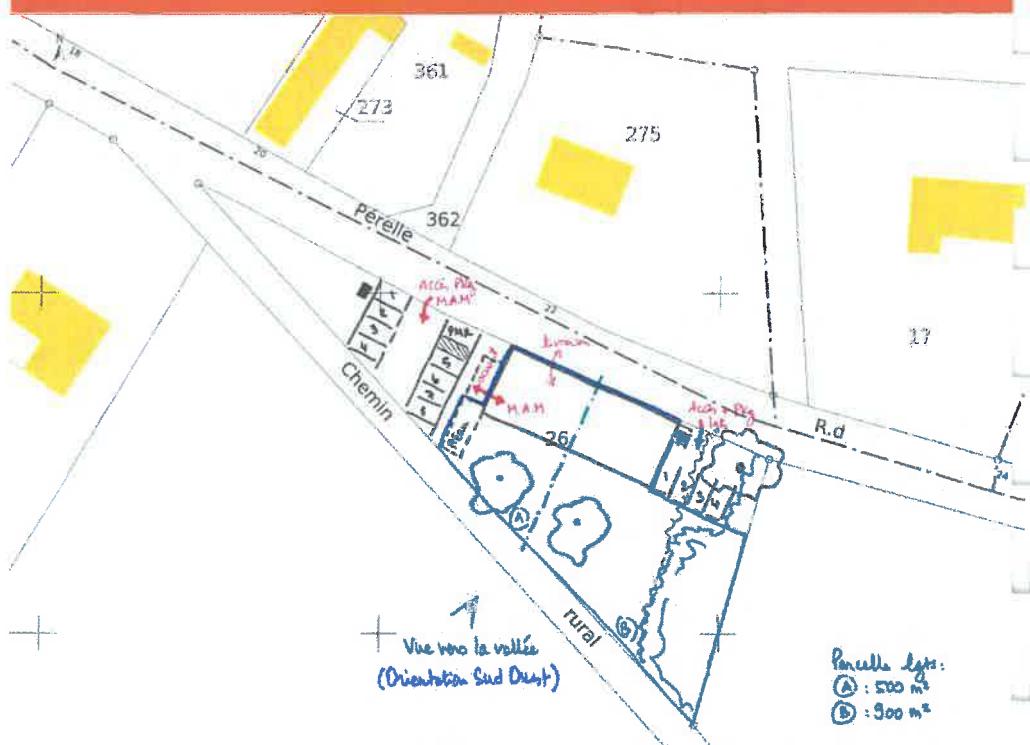
En fonction de l'interprétation de l'article du PLU, 13 places de stationnement :

- 4 places pour les A.M.
- 5 places pour les usagers (1 PMR)
- 4 places pour les 2 logements collectifs

Cette proposition intègre cette contrainte et semble répondre le plus judicieusement aux contraintes paysagère, architecturale et d'usage.

La mutation en logements individuels (3 places de stationnement par parcelle) permettrait :

- Lot A : 500 m<sup>2</sup>
- Lot B : 900 m<sup>2</sup>



## PROGRAMME

### Aménagement des espaces extérieurs

Différents types de haies adaptés au projet (non toxique pour les enfants) :

- haie arbustive haute et ponctuée d'arbres de haut-jet en entrée de bourg
- haies basses taillées là où il faut optimiser l'espace (stationnement par exemple)
- haies basses arbustives libres ou fleuries côté sud



## PROGRAMME

### Aménagement des espaces extérieurs

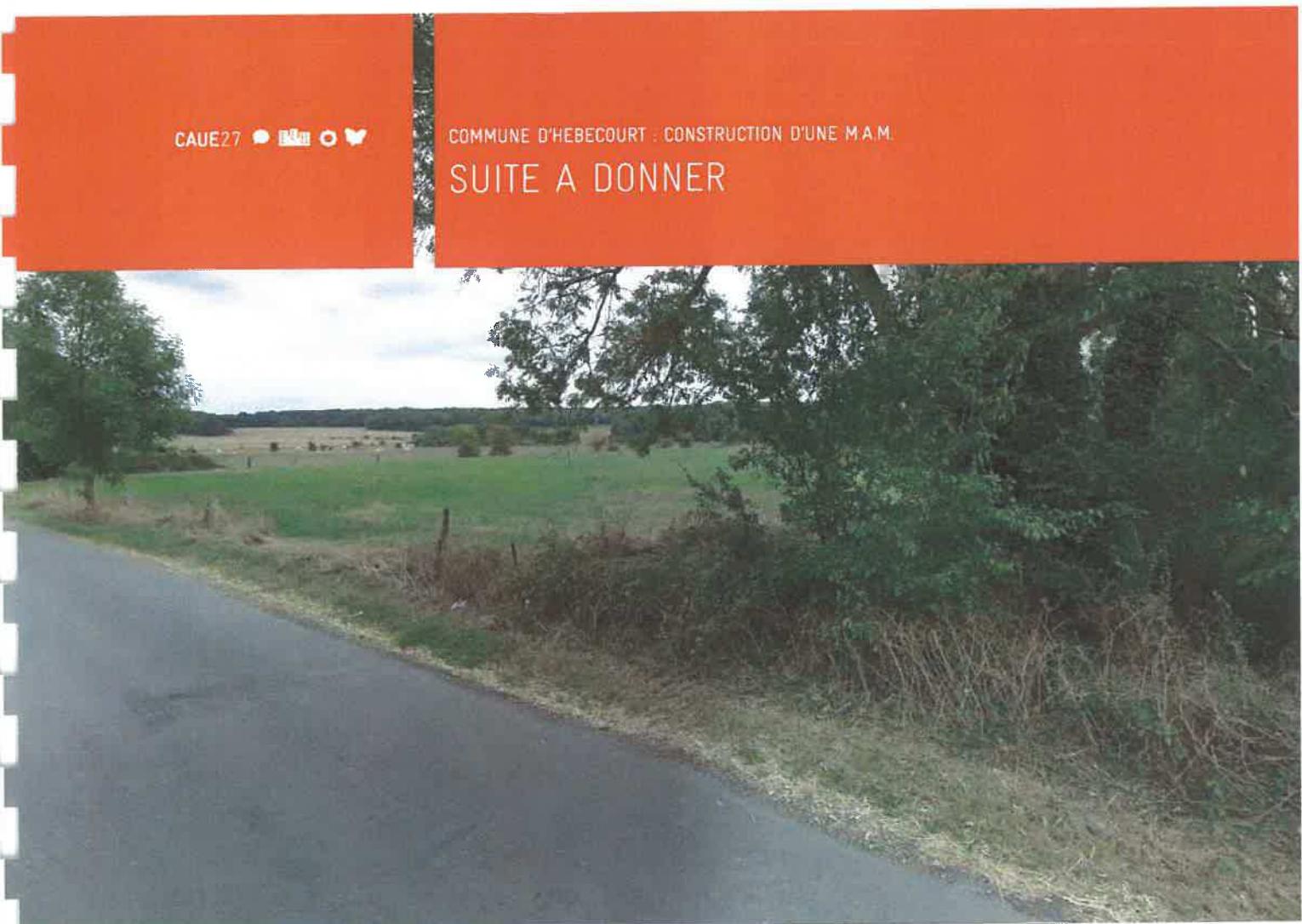
Afin de limiter les ruissellements et anticiper une éventuelle mutation de l'usage du bâtiment, préférer un revêtement perméable ou semi-perméable pour le stationnement



CAUE27 ● ● ● ● ●

COMMUNE D'HEBECOURT : CONSTRUCTION D'UNE M.A.M.

SUITE A DONNER



## POUR LA SUITE

Le projet tel qu'il est étudié aujourd'hui dans sa programmation est un produit atypique.

Au regard du projet et des enjeux liés à son intégration :

- paysagère : à l'échelle de la vallée/covisibilité et de l'entrée de ville
  - architecturale : implantation sur la parcelle, volumétrie et esthétique
- le CAUE27 encourage fortement à recourir à un architecte sur toutes les phases du projet.

L'analyse du PLU a fait émerger des problématiques dont la commune doit s'emparer dès maintenant pour connaître la faisabilité du projet :

- Assainissement (E.U. et E.P.) → réalisation d'une étude de sol
- Stationnement → clarifier le nombre de places nécessaires avec le service ADS

## POUR LA SUITE

L'association des 4 assistantes maternelles a aujourd'hui fourni un travail fin et nécessaire qui devra être transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie.

Le CAUE27 a lancé un Appel à Manifestation d'architectes en 2018, voici les 2 architectes géographiquement les plus proches :

- Sel et Poivre architectes, Paul BERNARD, aux Andelys  
02 32 54 59 66 – [spbernard@wanadoo.fr](mailto:spbernard@wanadoo.fr)

- Laurent FERET à Vexin-sur-Epte (Cantiers)  
06 07 11 18 88 – [l2.feret@gmail.com](mailto:l2.feret@gmail.com)

Vous pouvez également consulter le tableau des architectes ([architectes.org](http://architectes.org)) pour trouver des architectes sur les départements voisins (95 et/ou 60)

## Fiche N°50

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

#### PORTEUR DU PROJET : OT

**NOM DU PROJET :** Valorisation numériques des patrimoines et rééquilibrage des flux touristiques par la mise en place d'une médiation touristique territoriale cohérente via un maillage de voies de circulations douces.

Adresse/mail : [gwenola.lemasle@ccvexin-normand.fr](mailto:gwenola.lemasle@ccvexin-normand.fr) ; [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Président de la Communauté de communes du Vexin Normand  
Référent technique éventuel : Tania LEEMANS, [tania.leemans@ccvexin-normand.fr](mailto:tania.leemans@ccvexin-normand.fr)

#### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>

#### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Dans une optique de développement territorial favorisant l'économie, le bien être des habitants, la dynamisation et le rééquilibrage des flux touristiques, la valorisation des patrimoines (bâti et naturels), la Communauté de communes du Vexin Normand souhaite coordonner un projet de territoire permettant d'associer :

- Valorisation des patrimoines et rééquilibrage des flux touristiques par la mise en place d'applications numériques
- Requalification de voiries au profits des circulations douces
- Aménagements touristiques & mobilités douces (Racks à vélos sécurisés + aires de pique-nique)

##### 1. Valorisation des patrimoines et rééquilibrage des flux touristiques par la mise en place d'applications numériques

Mise en place d'une médiation innovante disponible 24/24 et permettant de visiter des sites fermés ou accessibles en visite libre – utilisation de nouvelles technologies.

Le Vexin Normand dispose d'un patrimoine bâti exceptionnel pour lequel une médiation numérique via une application pourrait être mise en place. Elle permettrait au visiteur de découvrir le territoire soit grâce à un circuit clé en main, soit en autonomie en fonction des désirs et du timing de chacun. Des beacons seraient installés sur chaque édifice à mettre en valeur et un contenu numérique : vidéo 360° (ex : églises), réalité augmentée (forteresses), reconstitution historiques (batailles), story telling... permettant ainsi une découverte du patrimoine vernaculaire, historique et naturel du Vexin Normand – animation de 3 min max. Certains contenus complémentaires ou vidéo annexes pourraient être hébergés sur le nouveau site internet de l'office de tourisme. Les documents ainsi hébergés permettraient l'installation de QR codes offrant ainsi aux visiteurs la possibilité de se renseigner encore plus sur le territoire.

Association de commerçants partenaires – ex : QR codes dans les commerces ou offre suite à collection de flash QRcodes

Exemple de modèle d'application numérique à mettre en place : application LégendR société RendR ou application Runnin' City

## 2. Requalification de voiries au profits des circulations douces

La Communauté de communes du Vexin Normand entretient un patrimoine routier de 410 km pour lequel elle dispose d'un budget de 1 470 000,00 € en investissement. Ce qui correspond à une dépense d'investissement de 3 585,00 € TTC par km. A titre de comparaison pour les voiries départementales, le Conseil départemental dépense 29 663 € TTC par km et 94 238,00 € par km pour ses voies vertes.

En sus des voiries, la CDCVN entretient 54 ouvrages d'arts.

Fort de ce constat, il sera impossible de conserver une voirie sécurisée pour l'ensemble des usagers et sur l'ensemble de son territoire.

La CCVN a donc décidé de procéder à une requalification de certaines voiries dont la rénovation serait trop onéreuse au regard de l'utilisation actuelle et des sommes attribuées à ce budget. La CCVN prévoit donc de réattribuer des voiries actuellement utilisées à toute circulation / ouvertes à tous engins / et de les réserver à des usages de mobilités douces ou agricole.

Ces voies permettront aux populations locales et touristiques de rejoindre certains villages en sécurité grâce à un maillage de voies adaptées aux circulations douces. Ce qui constitue une première phase de travail pour les jonctions à l'axe cyclable qui sera mis en place par le Conseil départemental entre Gisors et Etrépagny et, Etrépagny et Lyons-la-Forêt (schéma départementale des vélo routes - voies vertes)

Les voies concernées seraient :

- Authevernes / Vesly VC 43 => 1630 ml + 1 260 ml
- Bazincourt / Saint Denis le Ferment VC 22 => 2 760 ml
- Bézu la Foret VC 31/Longchamps VC 63 (passé devant les ruines du château de Longchamps) => 2 760 ml
- Chauvincourt-Provemont VC 19 ; VC 118 => 1 140 ml (accès futur voie verte par route ONF)
- Doudeauville VC53 ; VC 78 Le Thil VC 73 => 2 070 ml + 1 060 ml
- Hacqueville VC 22 => 1 830 ml
- Hacqueville / Sainte Marie de Vatimesnil VC 82 => 1 790 ml
- Heudicourt VC 98 => 1 780 ml
- Etrépagny VC 3 ; Longchamps VC 3 ; VC 8 ; VC 68 ; VC 23 Morgny VC 23 ; VC 26 ; VC 64 ; VC 30 (Arboretum) => 11 220 ml
- Martagny VC 153 => 197 ml (après chemin ONF)
- Mouflaines VC 32 => 2 300 ml
- Neaufles Saint Martin VC 26 => 2 220 ml
- Nojeon en Vexin VC 111 => 540ml + 1 800ml de chemin rural
- Puchay VC 35 => 2 170 ml
- Puchay VC 119 => 141 ml + 488 ml de chemin rural
- Saint Denis le Ferment VC 180 => 218 ml
- Saint Denis le ferment VC 56 => 2 250 ml
- Sainte Marie de Vatimesnil/Garnaches VC 7 => 1 930 ml
- Sancourt VC 72 => 2 650 ml + 868 ml de chemin rural
- Saussay la campagne VC 39 => 200ml + 982 ml hors ccvn
- Vesly VC 76 => 526 ml

Total des voies communales (VC) requalifiées 41 992 ml, soit 41,992 km

Chemin rural (CR) 3 156 ml, soit 3,156 km

Hors CCVN 982 ml soit 0,982 km

**TOTAL des voiries requalifiées : 46 130ml soit 46,130 km**

Sur certaines de ces voies notamment celles situées entre Etrépagny et l'arboretum de Lyons-la-Forêt, un partenariat avec le Département est à envisager, la requalification de ces voies permettrait une circulation douce sécurisée sur cet itinéraire.

## 3. Aménagements touristiques & mobilités douces (Racks à vélos sécurisés + aires de pique-nique)

L'aménagement d'aires de pique-nique et l'installation de racks à vélos sécurisés sur le territoire de la Communauté de communes du Vexin Normand permettront de favoriser la mobilité douce auprès des habitants tout en proposant des services aux touristes. Notre territoire étant accessible via la gare SNCF de Gisors, ces équipements permettront aux habitants de la région parisienne notamment, de combiner la formule train + vélo pour séjournier sur notre territoire.

Des aménagements spécifiques et des animations seront mises en place permettant à la Communauté de communes du Vexin Normand d'être identifiée comme le 1er territoire vélo du département de l'Eure (14 critères obligatoires minimum), à savoir formation à la sécurité routière en milieu scolaire et découverte du patrimoine à vélo.

Ces aménagements seront valorisés par une signalétique touristique et une communication spécifique (logotype & RIS : Relais Info Service).

La première phase comprend l'aménagement de 7 communes : Bézu-saint-Eloi / Château-sur-épte / Dangu / Etrépagny / Gisors / Morgny / Neaufles-saint-Martin identifiées en fonction des commerces disponibles sur les parcours afin de favoriser l'économie touristique.

Cette offre permettra la captation et la fixation des touristes sur le territoire communautaire.

Ce projet est la première étape du plan de développement de la mobilité douce sur notre territoire. Un recyclage de voiries communales sera effectué en parallèle du relevé de patrimoine voiries afin de déclasser certains axes en voies dédiées à la mobilité douce et aux dessertes agricoles.

[https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2018/12/LabelTV\\_Grille-de-criteres.pdf](https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2018/12/LabelTV_Grille-de-criteres.pdf)

<https://www.declac.fr/abri-peyrol-securise-finition-galva.html#description>

#### Conclusion

La mise en cohérence de ces trois actions permettrait à la CCVN d'offrir à ses usagers et visiteurs des services adaptés à leurs attentes respectives et complémentaires en matière de sécurisation des axes de communications et des aires de pique-nique, de faciliter l'accès aux informations sur les offres de proximités : activités de plein air, découvertes et visites de sites touristiques avec une mise en valeur des patrimoines naturels et architecturaux via des applications numériques adaptées aux profils des différents personnes.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux, ... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	 2021
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Eté 2021</b> : études voiries à sélectionner</li><li>• <b>Automne 2021</b> : étude et installation d'abris sécurisés (éligibilité Alvéole)</li><li>• <b>Fin 2021</b> : sélection des sites touristiques, culturels et patrimoniaux à mettre en valeur numériquement</li></ul>
	 2022
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finalisation de l'installation du mobilier urbain dans le cadre de l'Aménagements touristiques &amp; mobilités douces (signalétique + aires de pique-nique)</li><li>• <b>Printemps 2022</b> : début des travaux (travaux légers de voirie sans reprises des structures complètes : purges et gravillonnages + mise en place de barriérages pour restreindre les accès et de panneaux de signalisation) – les travaux peuvent être :<ul style="list-style-type: none"><li>– <b>Echelonnés sur 5 années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026</b> ;</li></ul></li><li>• <b>Juillet 2022</b> : création des parcours à dématérialiser</li><li>• <b>Décembre 2022</b> : recherche d'informations</li></ul>
	 2023
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mars 2023</b> : rédactions et création des contenus permettant la mise en valeur des sites sélectionnés</li><li>• <b>Printemps 2023</b> : inauguration des premiers tronçons de la voirie « mobilité douce » / phase 2 : travaux</li><li>• <b>Mai 2023</b> : Lancement d'une première application</li><li>• <b>Juin 2023</b> : Labellisation « Territoire vélo » (1er de l'Eure)</li></ul>
	 2024
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Janvier 2024</b> : Lancement d'une seconde application</li><li>• <b>Printemps 2024</b> : mise en service de la phase 2 des tronçons de la voirie « mobilité douce » / phase 3 : travaux</li></ul>
	 2025
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Printemps 2025</b> : mise en service de la phase 3 des tronçons de la voirie « mobilité douce » / phase 4 : travaux</li></ul>
	 2026
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Printemps 2026</b> : mise en service de la phase 4 des tronçons de la voirie « mobilité douce » / phase 5 : travaux</li></ul>

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**2022 DOTATION**

POSTES DE DEPENSES 2021-2026	Montant HT prévisionnel en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre – applications</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
AMO	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Création de l'application	25 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
Hébergement stockage site web	7 000,00 €	- €	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	- €	- €
<i>sous-total</i>	<b>77 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>33 500,00 €</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Travaux</b>							
46 130 ml de voiries à gravillonner (40 € HT /m <sup>2</sup> ) – Chiffrage extrême	6 227 550,00 €	- €	1 245 510,00 €	1 245 510,00 €	1 245 510,00 €	1 245 510,00 €	1 245 510,00 €
72 accès à sécuriser (2 500,00 € / système)	180 000,00 €	- €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
72 mâts avec panneaux (500,00 € / mât de 2 panneaux)	36 000,00 €	- €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
<i>sous-total</i>	<b>6 443 550,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 288 710,00 €</b>	<b>1 288 710,00 €</b>	<b>1 288 710,00 €</b>	<b>1 288 710,00 €</b>	<b>1 288 710,00 €</b>
<b>Acquisitions foncières et immobilières</b>							
<i>sous-total</i>	<b>- €</b>						
<b>Mobilier, petit équipement</b>							
7 abris sécurisés	56 000,00 €	56 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
20 racks vélos supplémentaires	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
7 aires de pique-nique / poubelle de tri	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Signalétique touristique	20 000,00 €	- €	15 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €
7 RIS	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Applications beacons + matériel de médiation	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €
<i>sous-total</i>	<b>144 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>59 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Autres (détailier)</b>							
Formation sécurité routière scolaire	6 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Communication / logotage	5 000,00 €	- €	- €	3 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €
Achat de visuels -- droits d'auteurs	10 000,00 €	- €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	- €
<i>sous-total</i>	<b>21 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTALUX</b>	<b>6 685 550,00 €</b>	<b>71 000,00 €</b>	<b>1 387 210,00 €</b>	<b>1 349 210,00 €</b>	<b>1 298 710,00 €</b>	<b>1 289 710,00 €</b>	<b>1 289 710,00 €</b>
							<b>6 685 550,00 €</b>

POSTES DE RECETTES 2021-2026	%	Montant en €
<b>Europe</b>		
<b>Etat</b>	20%	<b>1 363 910,00 €</b>
<i>MTE (requalification des voies - 20% de 6 443 550 €)</i>		1 288 710,00 €
<i>DETR DSIL 2022 – applications 40% de 107 000 €</i>		42 800,00 €
<i>ADEME (aménagement mobilité douces - 24% de 135 000 €)</i>		32 400,00 €
<b>Région</b>	30%	<b>1 986 815,00 €</b>
<i>(requalification des voies - 30% de 6 443 550 €)</i>		1 933 065,00 €
<i>(aménagement mobilité douces - 25% de 135 000 €)</i>		33 750,00 €
<i>Inventaire du patrimoine culturel normand plafonné à 20 000€</i>		20 000,00 €
<b>Département</b>	30%	<b>1 982 865,00 €</b>
<i>requalification des voies - 30% de 6 443 550 €</i>		1 933 065,00 €
<i>aménagement mobilité douces - 20% de 135 000 €</i>		27 000,00 €
<i>FDAT développement touristique 21% de 107 000 €</i>		22 800,00 €
<b>Fonds de concours</b>		
<b>Autres financeurs</b>	0%	<b>14 850,00 €</b>
<i>Alvéole 11% de 135 000 €</i>		14 850,00 €
<i>Appel à projet ADEME</i>		
<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage</b>	20%	<b>1 337 110,00 €</b>
<i>Autofinancement du Maître d'ouvrage requalification des voies - 20% de 6 443 550 €</i>		1 288 710,00 €
<i>Autofinancement du Maître d'ouvrage aménagement mobilité douces - 20% de 135 000 €)</i>		27 000,00 €
<b>Autofinancement du Maître d'ouvrage aménagement mobilité douces - 20% de 107 000 €)</b>		<b>21 400,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>6 685 550,00 €</b>

## Fiche N°51

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** France Services

**NOM DU PROJET :** Achat véhicule France Services Mobile

Adresse/mail : [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr)

Référent légal : Alexandre RASSAERT

Référent technique éventuel : Elodie BECAM

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Création d'un France Services Mobiles sur le territoire communautaire.  
Développer les services de proximité  
Remédier aux problèmes de mobilité

1 - Véhicule porteur : Chassis simple cabine ou double cabine Fiat DUCATO 140 CV EURO 6, 3T5 MAXI CHASSIS CABINE Limiteur de vitesse, Kit mains-libres Bluetooth, GPS Cartographique ESP, Ecran tactile, Commandes du système audio au volant, Clim manuelle, Aide au démarrage en côte, Ordinateur de bord, Régulateur de vitesse, Rétroviseurs électriques, Suspension renforcée, Verrouillage centralisé à distance, Vitres avant électriques, couleur blanc

2 - Cellule extensible 3X Structure polyester, 4 vérins de stabilisation, Fermeture et ouverture automatique par vérins électriques 12V. Transformateur avec disjoncteur 12V/230V (installation électrique prévue pour supporter l'ensemble des appareils électriques : un four à micro-onde, l'éclairage, la climatisation réversible, les appareils de chauffage en hiver, le réfrigérateur, les ordinateurs, une imprimante). Raccordement électrique extérieur. Dimensions 3X : 1,8\*4,60m soit 8,3m<sup>2</sup> au sol (12m<sup>2</sup> à 1m du sol) Fermée la largeur de la 3X est de 1,90m (poids à vide environ 950kg) Finition intérieure: blanc brillant et couleur extérieure : bande aux couleurs du Logo Pimms Emplacements des prises de courant et des interrupteurs à déterminer. Planchers en nid d'abeille aluminium avec revêtement pour usage intensif. 2 baies ouvrantes avec rideau et 2 baies fixes, porte de 90cm sur l'arrière avec marche pied escamotable (option). Aménagement type 2 bureaux et une salle d'accueil

## CALENDRIER PREVISIONNEL : 2022

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	6 mois entre le lancement de la procédure et la mise à disposition du véhicule
------------	--

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2021

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	40 %	26 000 €
Travaux dont VRD					Région	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Département	40 %	26 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	60 000				Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	13 000 €
<i>sous-total</i>	5 000						
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
TOTaux	65 000				TOTaux	100 %	65 000 €

## Fiche N°35

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b> <input checked="" type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Ville de GISORS confectionne actuellement 130 000 € repas par an pour la restauration scolaire de la Ville ainsi pour que les accueils des centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

La cuisine est actuellement installée à l'école Paul Eluard, mais cet équipement nécessite de nombreux aménagements pour permettre une production de qualité dans des conditions de travail optimum.

Les capacités actuelles de cette cuisine ne permettent pas la confection des repas pour les crèches de la Ville, ni pour les résidents des deux résidences autonomies gérées par le CCAS de la ville de GISORS.

La Ville de GISORS souhaite profiter de l'opportunité d'une future acquisition foncière pour y installer une nouvelle cuisine centrale qui pourra proposer, outre la confection de repas pour les crèches et résidences autonomies, mais également la confection de repas pour la restauration scolaire de communes avoisinantes et de SIVOS, qui selon un premier sondage seraient favorables à cette mutualisation.

La Ville de GISORS s'est engagé à produire des repas de qualité en s'engageant dans l'approvisionnement en circuit court, en produits « bio », et en l'achat de denrées auprès de producteurs locaux. Le marché a été monté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Acquisition des locaux : premier trimestre 2022 Travaux : 2022 - 2023
------------	--

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

NON

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?

2022

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022-2023**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat		
Travaux dont VRD	435 500	HT			DETR 2022	40 %	418 600 €
<i>sous-total</i>	150 000	HT			Région		
Acquisitions foncières et immobilières	180 000	HT			Département		
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement	431 000	HT			Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))		
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	209 300 €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 046 500</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>1 046 500</b>

## Fiche N°52

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** Epicerie sociale et solidaire mobile

**Adresse/mail :** contact@ccvexin-normand.fr

**Référent légal :** Alexandre RASSAERT

**Référent technique éventuel :** Marianne L'HEVEDER

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b> <input checked="" type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### Analyse du besoin :

L'enquête Abena réalisée en 2004-2005, et dont les résultats sont encore d'actualité 15 ans plus tard, montre que dans leur ensemble, les populations défavorisées souffrent d'apports alimentaires quantitativement insuffisants. Par ailleurs, sur le plan qualitatif, les rations apparaissent fortement déséquilibrées. Les féculents occupent une place très importante dans l'alimentation des foyers ayant recours à l'aide alimentaire : la moitié de l'échantillon de l'étude Abena en consomme au moins trois fois par jour. A contrario, un répondant sur deux mange moins d'une fois par jour de la viande, du poisson ou des œufs. Seulement 1,2 % d'entre eux déclarent mettre en pratique le conseil de manger "au moins 5 fruits et légumes par jour"<sup>1</sup>.

Dans les populations défavorisées, la forte sous-consommation d'aliments reconnus bons pour la santé (fruits, légumes, produits laitiers, poisson...) est, bien entendu, liée au coût de ces aliments. De nombreux travaux montrent que les aliments les plus gras et les plus sucrés, à savoir riches en calories mais pauvres en micronutriments d'intérêt (vitamines, minéraux, antioxydants) étaient aussi les moins chers<sup>2</sup>.

Le coût des aliments n'est pas la seule explication de la mauvaise alimentation sur le plan qualitatif et/ou quantitatif des personnes en situation de précarité. En effet, parmi elles, beaucoup sont spontanément attirées par les aliments qui procurent, à peu de frais, la sensation de ventre plein (féculents), par les produits transformés et prêts à manger, ainsi que les aliments gras et sucrés, qui peuvent avoir une fonction de réconfort (apaisement de l'anxiété et du stress, compensation des frustrations et manques affectifs). L'alimentation déséquilibrée s'explique aussi par le poids des habitudes alimentaires et culinaires familiales et culturelles, par la méconnaissance du rôle des aliments dans l'équilibre nutritionnel et la santé<sup>3</sup>.

**Sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Normand, les entretiens qualitatifs réalisés auprès des professionnels éducatifs, sanitaires, sociaux, médico-sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de santé ont**

<sup>1</sup> Birlouez, Éric. « L'insécurité alimentaire en France », *Pour*, vol. 202-203, no. 3-4, 2009, pp. 73-78.

<sup>2</sup> Birlouez, Éric. « L'insécurité alimentaire en France », *Pour*, vol. 202-203, no. 3-4, 2009, pp. 73-78.

<sup>3</sup> Birlouez, Éric. « L'insécurité alimentaire en France », *Pour*, vol. 202-203, no. 3-4, 2009, pp. 73-78.

mis en évidence des habitudes alimentaires peu favorables à la santé. Les acteurs locaux font en effet le constat d'une alimentation déséquilibrée dans les familles et notamment chez les enfants et les adolescents (sucreries le matin, boissons sucrées consommées en quantité importante, fast-food etc...). Ce type d'alimentation engendre sur le territoire des cas de surpoids ou d'obésité dès le plus jeune âge. Il y aurait également peu de transmission intergénérationnelle de recettes équilibrées et de modes de consommation sains. Un manque d'activité physique chez les enfants et les adultes a également été souligné par les acteurs<sup>4</sup>.

En France, depuis plus de 10 ans le public de l'aide alimentaire a été presque multiplié par deux et 335 000 tonnes de nourriture lui ont été distribuées en 2018. Face à des besoins croissants, le dispositif français repose largement sur 200 000 bénévoles associatifs. Il est financé par des achats de denrées sur fonds publics (locaux, nationaux ou et européens), des dons (des grandes et moyennes surfaces, des autres entreprises et des particuliers) et la fiscalité (avec les réductions d'impôts accordées aux particuliers comme aux entreprises).<sup>5</sup>

L'aide alimentaire doit être adaptée aux besoins qualitatifs et quantitatifs, mais l'imprévisibilité des dons rend difficilement atteignable l'équilibre nutritionnel des denrées distribuées. Même s'agissant des produits du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis), si l'équilibre entre grandes catégories de nutriments est satisfaisant, les protéines animales sont surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres. A l'inverse les fibres et certains acides gras essentiels, vitamines et minéraux sont en quantité insuffisante<sup>6</sup>.

Si nous ne disposons pas encore de données quantitatives sur le nombre de personnes recevant une aide alimentaire ni sur les besoins spécifiques des associations, il est toutefois possible de constater des éléments pouvant être considérés comme des facteurs de précarité économique sur le territoire : les familles monoparentales représentaient en 2016, 10.4% de l'ensemble des ménages. Elles sont plus nombreuses qu'à l'échelle du département (9.3%) et de la région (8.7%). Parmi les 33.7% de locataires sur le territoire, 17.8% sont locataires d'un logement HLM loué vide contre 14.6% à l'échelle du département. La part des ménages fiscaux non imposables est de 49.5% (contre 48.3% dans l'Eure) et la part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus des ménages est de 5.7 % (contre 5.5% dans l'Eure)<sup>7</sup>.

#### **Présentation d'une épicerie sociale et solidaire mobile / Description de l'action :**

L'épicerie solidaire mobile se présente comme un commerce de proximité classique qui permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande.

La force des épiceries solidaires est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques.

Les clients bénéficiaires sont orientés vers une épicerie solidaire par le biais d'un travailleur social. Généralement la durée d'accès est limitée car chaque bénéficiaire est accompagné afin de travailler un projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire.

La mise en place d'une épicerie sociale et solidaire mobile en milieu rural permet de :

- Compléter les actions des associations locales
- Lutter contre les problèmes de mobilité
- Aller à la rencontre des bénéficiaires (lien social favorisé)

#### **Les conditions d'accès à l'épicerie sociale et solidaire mobile :**

L'accès à l'épicerie se ferait en fonction de critères socio-économiques et familiaux

#### **Mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé :**

Une épicerie solidaire associe à la démarche d'aide et distribution alimentaire, une démarche éducative. Un accompagnement social permet au bénéficiaire de définir un projet personnel, qui concourt généralement à l'amélioration des conditions de vie et de famille.

Il est adapté en fonction de chaque personne et peut se traduire par un suivi budgétaire, une démarche de soins et/ou d'accès aux droits.

#### **Mise en œuvre d'actions collectives :**

<sup>4</sup> Communauté de communes du Vexin Normand. "Contrat Local de Santé", 2020

<sup>5</sup> La lutte contre la précarité alimentaire- Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique - Rapport IGAS 2019

<sup>6</sup> La lutte contre la précarité alimentaire- Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique - Rapport IGAS 2019

<sup>7</sup> Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC du Vexin Normand, INSEE, 2015

Une épicerie solidaire permet aussi de développer les liens sociaux et la convivialité à travers des actions collectives. Il peut s'agir de sorties éducatives, de la création d'un jardin partagé, partenariats avec des maraîchers (sensibilisation/formation)

Volonté de susciter des passions ou des reconversions.

#### **Montage du projet :**

- Etude spécifique des besoins avec les associations locales (pôle santé)
- Déterminer le fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire mobile (quelles communes ou regroupements de communes, jours et horaires d'ouverture, ciblage des bénéficiaires par les CCAS et les services sociaux du département de l'Eure)
- Mise en place d'un partenariat avec les maraîchers et producteurs locaux ( achat de denrée alimentaire à un coût réduit, récupération des invendus de récolte etc...)
- Achat du véhicule suite à la mise en œuvre d'un marché public (pôle santé- AGAJ)

Deux solutions :

- Mise en œuvre, pilotage, fonctionnement du projet par la Communauté de communes
- Délégation du fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire auprès d'une association locale (sous forme de délégation de service public ou appel à projet)

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

#### **ECHEANCIER**

- Etude complète des besoins en partenariat avec les associations locales
- Mise en place de l'épicerie sociale et solidaire au début de l'année 2022

#### **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**non**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

PLAN DE FINANCEMENT							
Année de réalisation : .....							
DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe - Programme LEADER	20 %	16 000 €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation - Plan de relance agriculture et alimentation 2021	40 %	32 000€
Travaux dont VRD					Région	10 %	8000 €
<i>sous-total</i>					Département	10 %	8000 €
Acquisitions foncières et immobilières	70 000				Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement	10 000				Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	16 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>80 000 €</b>					<b>TOTAUX</b>	<b>100% 80 000 €</b>

## Fiche N°53

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Communauté de communes du Vexin Normand

**NOM DU PROJET :** Projet alimentaire territorial

Adresse/mail : [contact@ccvexin-normand.fr](mailto:contact@ccvexin-normand.fr)

Référent légal : Alexandre RASSAERT

Référent technique éventuel : Marianne L'HEVEDER

#### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>

#### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

##### Analyse du besoin :

Sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Normand, les entretiens qualitatifs réalisés auprès des professionnels éducatifs, sanitaires, sociaux, médico-sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de santé ont mis en évidence des habitudes alimentaires peu favorables à la santé. Les acteurs locaux font en effet le constat d'une alimentation déséquilibrée dans les familles et notamment chez les enfants et les adolescents (sucreries le matin, boissons sucrées consommées en quantité importante, fast-food etc...). Ce type d'alimentation engendre sur le territoire des cas de surpoids ou d'obésité dès le plus jeune âge. Il y aurait également peu de transmission intergénérationnelle de recettes équilibrées et de modes de consommation sains. Un manque d'activité physique chez les enfants et les adultes a également été souligné par les acteurs<sup>1</sup>.

##### Objectifs stratégiques :

- Dispenser une éducation nutritionnelle sur le territoire
- Promouvoir l'activité physique et l'équilibre alimentaire
- Participer à la prévention des risques liés à la surconsommation de produits riches (surpoids, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires etc...)

##### - Mise en œuvre d'un programme de nutrition à l'échelle du territoire :

- Organiser de conférences parents/enfants
- Proposer des actions sur le thème de l'alimentation avec les accueils collectifs de mineurs communautaires et dans la mesure du possible, les écoles
- Proposer des actions sur le thème de l'activité physique (ateliers sportifs estivaux et hivernaux de la communauté, ateliers d'activité physique adaptée pour des personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques)

<sup>1</sup> Communauté de communes du Vexin Normand. "Contrat Local de Santé", 2020

- Mise en œuvre d'un programme d'alimentation pour les personnes en situation de précarité sociale et économique
- Semaine du goût (découverte de produits locaux)
- Favoriser les circuits courts et les produits locaux dans les établissements scolaires en lien avec le projet de cuisine centrale de la ville de Gisors
- Adoption de la loi EGALIM dans les restaurants scolaires

Autres...

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Fin 2021
------------	----------

### FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

FIN 2021

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	5000				Europe		..... €
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	30 %	10500 €
Travaux dont VRD					Région	20%	7000
<i>sous-total</i>					Département	30%	10500 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
Mobilier, petit équipement	5000				Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	7000 €
<i>sous-total</i>						.... %	..... €
Autres (détailler) : prestations de services	25000						
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>35 000</b>					<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>
							<b>35 000 €</b>

## Fiche N°4

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : MAIRIE DE BEZU LA FORET**

**NOM DU PROJET : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN**

Adresse/mail : mairie.bezulaforet@orange.fr

Référent légal : CHANTAL ARVIN-BEROD (maire)

Référent technique éventuel : CHARLOTTE BISOGNANI (URBICONSEIL) Fonction : AMO

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Implantée dans la vallée de la Lévrerie, l'église saint Martin datant du 13<sup>e</sup> siècle a été reconstruite en grande partie entre le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle. En 1997 à la suite de travaux de rénovation, la découverte d'importants décors polychromes dont la rareté et l'ampleur en font un intérêt exceptionnel, a permis à l'église saint Martin d'être classée monument historique en totalité par arrêté du 13 juin 2003.

De magnifiques peintures murales consacrées à la Passion du Christ et au massacre des Innocents datant de la fin du 15<sup>e</sup> siècle ornent les murs sud et nord de la nef.

Autre fierté du village, la chapelle nord comporte un vitrail polychrome de 1537. Ce vitrail de l'Annonciation représente les donateurs avec leurs armes : Jean de Cacqueray et Jeanne de Bouju, inhumés dans cette chapelle.

Une statue de sainte Catherine datant du 14<sup>e</sup> en marbre vient compléter l'intérêt historique de cette église pour la région.

Suite à une étude effectuée en 2016 par le cabinet BMAP, il apparaît que l'église saint Martin souffre d'une vétusté générale notamment dans les intérieurs où des problèmes d'humidité récurrents accentuent la vétusté de nombreux ouvrages.

La charpente de la nef cumule de nombreux d'importants problèmes :

- Basculement très important vers l'est, selon le cabinet BMAP le faux aplomb des fermes occidentales peut être estimé à environ 1 mètre.

Les toitures de la nef, des chapelles et du chœur ont été rénovées en 1976. Cependant les ardoises utilisées sont de médiocre qualité : elles sont fines, sciées et présentent de nombreuses pyrites ferrugineuses.

Il est prévu d'effectuer dans une première tranche des travaux d'assainissement et de restaurer le clos et le couvert pour une enveloppe de 510 000€ HT

Le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'est porté sur le cabinet URBI CONSEIL représentée par Charlotte Bisognani.

Le choix de l'architecte du patrimoine s'est porté sur le cabinet B.MAP, représenté par monsieur Benoît Maffre.

#### 1/ PHASE ETUDE

Visite de l'église, réunion de mise au point et coordination avec la DRAC, architecte, maître d'œuvre et la commune.

Description détaillée des travaux, des installations...

Estimations prévisionnelles des quantités et des coûts des travaux

Elaboration d'un phasage prévisionnel

Choix des entreprises

Demande de subventions (département, DRAC)

Ouverture d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine

#### 2/ REALISATION DES TRAVAUX

Appel au service régional d'archéologie

Réalisation des travaux en une ou deux tranches (à définir)

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	2021 : Etude de conception et/ou travaux d'assainissement Demande de subvention pour la phase conception et assainissement Appel au service régional d'archéologie  Fin 2021 ou début 2022 : travaux d'assainissement
	2022 : Appel d'offre de travaux Choix des entreprises Demande de subvention pour la phase réalisation
	2023 : Début des travaux

### FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Ce projet a été accepté par la DRAC

Une demande d'inscription au contrat de territoire a été déposée

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?

**L'enveloppe allouée par le conseil municipal pour cette 1<sup>ère</sup> phase des travaux est de 510 000€ HT**

**Le dossier a été accepté par la DRAC**

**Une demande d'inscription dans le contrat de territoire a été déposée auprès de la communauté de commune du Vexin Normand**

**Une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine devrait être faite courant 2021 afin de recueillir les dons de potentiels mécènes**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation 2021/2026.

DÉPENSES DE L'OPÉRATION					RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Cabinet BMAP	55 780	HT	55 780	55 780	Europe	..... %	..... €
AMO / URBI CONSEIL	11 935	HT	11 935	11 935			
ARCHEOLOGUES	10 000	HT	10 000	10 000			
ETUDES DE TERRAIN	20 000	HT	20 000	20 000			
<i>sous-total</i>	<b>97 715</b>	<b>HT</b>	<b>97 715</b>	<b>97 715</b>	Etat	40 %	204 000€
Travaux					Région		
dont VRD					C	..... %	..... €
ASSAINISSEMENT	32 256	HT	32 256	32 256			
TRAVAUX CLOS & COUVERT	380 029	HT	380 029	380 029			
<i>sous-total</i>	<b>412 285</b>	<b>HT</b>	<b>412 285</b>	<b>412 285</b>			
Acquisitions foncières et immobilières					Département		
					<i>Mon village mon amour</i>	25%	127 500 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs	..... %	..... €
					DSIL / PLAN DE RELANCE	20%	102 000
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	15 %	76 500
Autres (détailler)						..... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TONTAUX</b>	<b>510 000</b>	<b>HT</b>	<b>510 000</b>	<b>510 000</b>	<b>TONTAUX</b>		<b>510 000</b>

**Fiche N°2**

**Fiche interne recensement projets pour le  
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)**

**PORTEUR DU PROJET : MAIRIE DE BEZU LA FORET**

**NOM DU PROJET : INSTALLATION D'UN ABRI BUS SUR LE HAMEAU DE LA PANNE**

Adresse/mail : mairie.bezulaforet@orange.fr

Référent légal : CHANTAL ARVIN-BEROD (maire)

Référent technique éventuel : CHANTAL ARVIN-BEROD (maire)

**INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES  
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:**

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>
x	x	<input type="checkbox"/>

**LE PROJET ET SA DESCRIPTION**

Le hameau de la Panne ne disposant d'un abri-bus, il est envisagé d'installer cet équipement nécessaire pour les écoliers.

Une vingtaine d'enfants prennent le bus scolaire. Par temps de pluie, ces enfants n'ont aucun moyen pour s'abriter ce qui rend l'installation de cet équipement plus que nécessaire. De plus, actuellement, les enfants attendent le car le long de la route ce qui engendre un problème de sécurité assez élevé.

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	L'entreprise choisie après l'appel d'offre pour l'installation de l'abri bus est 2L Construction de Martagny (27)
	Pour un montant de 3800€ HT

L'installation devrait se faire dès l'obtention des subventions

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**Une demande de DETR a été déposée ainsi qu'une demande subvention auprès du département et de la région**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**3800€**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation ..2021.....**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
		HT			Europe		
		HT				.... %	..... €
		HT			Etat		
		HT			DET R	40%	1520€
<i>sous-total</i>		HT			Région	20%	760€
Travaux					C	.... %	
Pose de la dalle en béton + installation de l'abri-bus	3800	HT	3800	3800	Département	20%	760€
		HT			Fonds de concours		
	5	HT			Autres financeurs	.... %	..... €
<i>sous-total</i>	3800	HT	3800	3800	Autofinancement du Maître d'ouvrage		760
Acquisitions foncières et immobilières							
<i>sous-total</i>							
Mobilier, petit équipement							
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>3800€</b>	<b>ht</b>	<b>3800€</b>	<b>3800€</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>3800€</b>

## Fiche N°10

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de DANGU (Camping municipal)

**NOM DU PROJET :** Création d'une liaison douce entre le camping de Dangu et la Voie verte Paris-Londres

Adresse/mail : mairie.dangu@wanadoo.fr

Référent légal : Gilles Delon (maire)

Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### Justification :

Le camping municipal de l'Aulnaie à Dangu, créé il y environ 40 ans, est un camping classé trois étoiles. Il comprend 118 emplacements, dont 35 emplacements pour la clientèle de passage et 83 pour la clientèle résidente. Il est situé sur un terrain de 30 ha comprenant un étang de 15 ha pour l'agrément naturel et pour la pêche.

Il est référencé « accueil vélo » depuis 2016.

L'Office de tourisme communautaire y a installé depuis l'année 2020 une tente pour un produit touristique intitulé « escapade naturelle et authentique en Vexin Normand » et destiné à la clientèle de passage.

Depuis 2020, le camping de l'Aulnaie souhaite développer la location de mobil homes pour la clientèle de passage en complément des emplacements pour tentes ou camping-cars.

La Voie verte Paris-Londres est un axe important du tourisme cycliste et pédestre en France et, particulièrement, en Normandie. Seul terrain de camping sur le tronçon Gasny-Gisors, le camping de l'Aulnaie attire déjà des touristes de passage sur cette voie verte. Notre ambition est de devenir le lieu privilégié de séjour pour les cyclistes ou piétons faisant le voyage de Paris à Londres ou souhaitant seulement parcourir quelques chemins de randonnée dans le Vexin. Cette ambition s'inscrit dans le projet de territoire pour un développement touristique mesuré s'appuyant sur les mobilités douces, la préservation de la nature dans le Vexin et le respect de l'environnement.

En plus de favoriser l'hébergement de ces touristes à Dangu, l'objectif recherché est de les inciter à rester plusieurs jours sur place pour s'y reposer et profiter des services et attractions touristiques offerts (randonnée, kayak sur l'Epte, visite de monuments, restaurants, achats divers, ...).

De plus, le lien ainsi créé entre le village et la Voie verte permettra aux habitants de Dangu d'accéder en toute sécurité à la Voie verte et aux itinéraires de randonnée organisés à partir de là et aux randonneurs empruntant la Voie verte d'accéder au village de Dangu, à son patrimoine et à ses commerces.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

### ECHEANCIER

L'étude préparatoire sera terminée en 2021 et la création du chemin ainsi que l'installation de la passerelle pourraient être réalisés en 2022.

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Contrat de territoire

A-t-il été accepté OU PAS ?

En cours d'examen

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Budget prévu pour les travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 203 565 €.

L'étude est presque terminée. Les travaux pourront commencer dès que le financement aura été bouclé, soit en 2022.

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation : 2022

DÉPENSES DE L'OPÉRATION					RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO Déjà payées pour 8 141 €					Europe Financement Leader	20 %	40 713 €
<i>sous-total</i>					Etat DETR (CRTE)	30 %	61 070 €
Travaux dont VRD Assistance à maîtrise d'ouvrage	196 447 € HT 7 118 € HT				Région	..... %	
<i>sous-total</i>	<b>203 565 € HT</b>				Département	30 %	61 070 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	40 713 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>203 565 € HT</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>203 565 € HT</b>

## Fiche N°11

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de DANGU

**NOM DU PROJET :** Restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Adresse/mail : mairie.dangu@wanadoo.fr

Référent légal : Gilles Delon (maire)

Référent technique éventuel : Cabinet Richard Duplat

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

#### Justification :

Eglise Saint Jean Baptiste du XIIème siècle, propriété municipale classée au titre des monuments historiques par arrêté du 24 décembre 1913

La restauration de l'église de Dangu permettra, outre de valoriser et de protéger le patrimoine normand, de renforcer l'attrait touristique et économique de la commune, via des célébrations religieuses et culturelles importantes (réservations pour des mariages en lien avec le château, au moins un concert annuel dans le cadre du Festival du Vexin, participation à « Pierres en lumière ») et des visites sur demande ou à heures fixes en été (à élargir).

La restauration fera aussi rayonner la qualité des artisans œuvrant sur ce type d'édifice et le mécénat qui accompagne ce projet, devient un puissant levier pour le tourisme, local, régional et national.

Budget d'investissement avec des dotations récurrentes prévues chaque année pendant 6 ans (2021-2026) pour un montant global de 1 386 000 € TTC environ, honoraires compris.

Convention passée en 2016 avec la Fondation du Patrimoine, qui a déjà permis la restauration d'un tableau du XVII<sup>ème</sup> siècle et des lustres de la nef. Total des dons reçus = 23 640 €

Cette convention sera poursuivie pour la restauration des vitraux.

Restauration décidée sur les conseils de la Drac Normandie

Etude-diagnostic complète réalisée en 2020 par le Cabinet Richard Duplat.

Réalisé : Visite DRAC,

Recrutement AMO

Passation d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour réaliser le diagnostic complet de l'édifice et dresser les priorités par phase d'une restauration idéale de cet édifice.

Diagnostic réalisé et remis en février 2021

#### Projet :

Chiffrage global estimatif et ciblé présenté en conseil municipal,

Travaux prioritaires : 222 600 € TTC (y compris honoraires divers) à réaliser en 2022.

Choix de l'objectif à terme : 1 385 720€ TTC (y compris honoraires divers), à étailler sur 5 ans de 2022 à 2026.

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

### ECHEANCIER

L'étude préparatoire réalisée par le Cabinet d'architecture Richard Duplat est terminée et a été transmise pour avis à la DRAC qui l'étudie. Après avoir reçu cet avis, les travaux les plus urgents pourront commencer, en début 2022.  
Ces travaux sont prévus pour s'échelonner sur 5 ans pour le montant arrêté de 1 154 767 € HT qui ne représente qu'une partie du programme complet de restauration.  
Les travaux prévus pour 2022 se montent à 185 500 € HT.

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

### Contrat de territoire

Accord de financement de la DRAC qui a déjà financé les études préliminaires et devrait financer année après année les travaux de restauration.

A-t-il été accepté OU PAS ?

En cours d'examen

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Budget prévu pour les travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 1 154 767 € HT.  
Le diagnostic est terminé et soumis à la DRAC pour avis. Les travaux pourront commencer dès que la DRAC aura donné son accord et que le financement aura été bouclé, soit dès début 2022.

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022**

DÉPENSES DE L'OPÉRATION					RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
AMO et SPS déjà réalisés et payés					Etat DRAC droit commun	40 %	461 908 €
<i>sous-total</i>					Région	15 %	173 215 €
Travaux prioritaires					Département		
Montant travaux HT	159 000				« Mon village, mon amour »	25 %	288 693 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et honoraires divers HT	26 500				Fonds de concours		
<i>sous-total</i>	<b>185 500 € HT</b>				Autres financeurs (Fondation du Patrimoine)	..... %	..... €
Travaux échelonnés sur 5 ans					Selon les fonds recueillis		
Montant travaux HT	830 800				Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	230 954 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et honoraires divers HT	138 470					..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<b>969 270 € HT</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>1 154 770 € HT</b>
Mobilier, petit équipement							
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 154 770 € HT</b>						

**Fiche N°19**

**Fiche interne recensement projets pour le  
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)**

**PORTEUR DU PROJET : MAIRIE d'ETREPAGNY**

**NOM DU PROJET : RESTAURATION EGLISE SAINT GERVAIS SAINT PROTAIS**

Adresse/mail : [mairie@etrepagny.fr](mailto:mairie@etrepagny.fr)

Référent légal : Mme GAUTIER

Référent technique éventuel : Mme GAUTIER

**INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES  
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:**

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>

**LE PROJET ET SA DESCRIPTION**

Tranche ferme :

- Restauration de la façade occidentale et de la baie principale, y compris le vitrail.
- Restauration du pignon sud du transept sud y compris le vitrail
- Restauration du pignon nord du transept nord, y compris le vitrail de la baie.

Tranche optionnelle 1 :

- Restauration des façades Est et Ouest du transept
- Révision des couvertures du transept

Tranche optionnelle 2 :

- Restauration façades du chevet et de la sacristie
- Couverture du chevet et de la sacristie

Tranche optionnelle 3 :

- Rénovation façades et couverture de la Nef

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	2022-2023-2024
-------------------	----------------

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : 2022-2023-2024

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO Assistant MO Architecte	En cours: 83 550 €	HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<b>83 550 €</b>	<b>HT</b>			Etat DET R - 2022	40 %	606 640,00 €
Travaux dont VRD Tranche ferme Tranche optionnelle 1 Tranche optionnelle 2 Tranche optionnelle 3	730 978 € 258 628 € 337 291 € 106 154 €	HT HT HT HT			Région	..... %	..... €
<i>sous-total</i>	<b>1 433 051 €</b>	<b>HT</b>			Département	35 %	530 810,00 € ..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	25 %	379 150,00 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)					<b>TOTAUX</b>		<b>1 516 601,00</b>
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 516 601 €</b>	<b>HT</b>					

## Fiche N°26

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : Commune d'Authevernes

NOM DU PROJET : Réhabilitation FORT d'Authevernes

Adresse/mail : mairie@authevernes.fr

Référent légal : James BLOUIN Maire

Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Fort (ferme fortifiée) dont la construction date du XII ème siècle.

Formé de 4 bâtiments distincts, ce Fort est composé d'une chartre et d'un bâtiment « logis », sur rez de chaussée + 2 étages, déjà totalement rénové par les propriétaires privés.

Un donjon avec escalier intérieur intact fait corps avec un bâtiment militaire, chemin de ronde, est à restaurer.

Situé sur le flanc ouest de l'Epte, ce Fort est le seul édifice de ce type en Normandie. Il est Classé à l'inventaire des monuments historiques.

Composé d'une cour intérieure et d'un jardin à la française en terrasse, l'ensemble a vocation à être pérennisé dans la collectivité, à être ouvert à la visite de manière régulière et à être jardin d'excellence. Cette propriété appartient à un couple qui a consacré 30 ans à sa rénovation. Le temps passant, les propriétaires, sans héritiers directs, souhaitent que leur travail de préservation du patrimoine soit poursuivi et souhaitent transmettre, par legs ou viager, le bâtiment à la collectivité.

La collectivité transférerait les locaux de la mairie actuelle dans ce prestigieux bâtiment et ouvrirait un centre culturel dans le donjon et grange rénovés.

Le jardin avec possibilité d'accès direct et indépendant a pour vocation d'être « jardin de curé ». Il se définit avant tout par un espace clos, au sein duquel sont mélangés des fleurs et des légumes de grande variété. On y trouve en effet des plantes simples, des plantes traditionnelles, des plantes condimentaires, et des plantes non sophistiquées. La vocation de la commune déjà distinguée de 2 fleurs (seule commune rurale de moins de 3000 habitants du territoire à avoir obtenu cette distinction) grâce à ses très nombreux points de cueillette gratuite de fruits et légumes serait soutenue par cet espace floral et potager d'excellence.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER

EP/APS/APD : 2022 – 2023 Travaux 2023-2026

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020  
(DETR/FSIL/AUTRE) ?  
EN cours de dépôt

A-t-il été accepté OU PAS ?  
En attente

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?DETR (ou DRAC) 2022

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : ..2022-2026.....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	80 000				Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat sollicitation DETR ou DRAC 2022 (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	30%	225 000 €
Travaux dont VRD	600 000				Région	20 % ..... %	150 000 €
<i>sous-total</i>					Département	20 %	150 000€
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement	70 000				Autofinancement du Maître d'ouvrage	30 %	225 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)					TOTaux		750 000
<i>sous-total</i>							
TOTaux	750 000						



## Fiche N°28

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

NOM DU PROJET : TOITURE ÉGLISE

Adresse/mail : mairie.neaufles@yahoo.fr  
Référent légal : M. FONDRIILLE Jean-Pierre  
Référent technique éventuel :

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme) <input checked="" type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages <input type="checkbox"/>	Consolider/ Développer les territoires de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains <input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat <input type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités <input type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Toiture de l'Église à refaire entièrement. Les tuiles sont très anciennes et dégradées avec présence importante de mousse.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Année 2024
------------	------------



## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

Non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

DÉPOSÉ EN 2021

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	30 %	33 058 €
Travaux dont VRD	110 195	HT			Région	25 %	27 548 €
<i>sous-total</i>					Département	25 %	27 548 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))		
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	22 041 €
<i>sous-total</i>						100 %	110 195 €
<b>TOTAUX</b>	<b>110 195</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		

## Fiche N°21

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Commune de Vesly

**NOM DU PROJET :** Travaux extérieurs de l'Eglise Saint Maurice

Adresse/mail : mairie.vesly.27@orange.fr

Référent légal : Madame LEFEVRE Annie

Référent technique éventuel : Monsieur LEVERBE Jean Louis

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme) <input checked="" type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages <input type="checkbox"/>	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains <input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat <input type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités <input type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Travaux de maçonnerie/pierre de taille :

- Transept nord – chapelle de la Vierge
- Chevet
- Transept sud – sacristie, chapelle Saint Joseph

Travaux de couverture de la sacristie

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Etude 2024 Travaux 2025
-------------------	----------------------------

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

non

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : Etude 2024 / Travaux en 2025

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	28 700	HT			Europe		
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Travaux dont VRD	259 300	HT			Etat		
<i>sous-total</i>					DET R	40 %	115 200 €
Acquisitions foncières et immobilières					Région	10 %	28 800 €
<i>sous-total</i>						..... %	
Mobilier, petit équipement					Département	25 %	72 000 €
<i>sous-total</i>							
Autres (détailler)					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
					Autofinancement du Maître d'ouvrage	25 %	72 000€
<b>TOTAUX</b>						..... %	..... €
						<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b> <b>288 000€</b>

## Fiche N°34

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : Ville de GISORS

NOM DU PROJET : AMENAGEMENT DES ETANGS DE LA BALLASTIERE

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	<input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	<input type="checkbox"/> Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	<input type="checkbox"/> Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<input type="checkbox"/> <b>Alimentation Territoriale</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La ville de GISORS est propriétaire d'un terrain comprenant un étang d'une superficie de 32 000 m<sup>2</sup>

Une partie de ce terrain a été mise à disposition de la Communauté de Communes du Vexin normand pour y accueillir une aire de camping-car.

La ville souhaite que cet espace naturel soit aménagé afin d'offrir un espace de promenade, de jeux et de loisirs aux habitants et aux touristes de passage.

Cet aménagement comportera :

- L'aménagement de promenade autour de l'étang,
- L'aménagement d'espaces vert,
- L'installation de mobilier de pique-nique, bancs, chaises, méridiennes, hôtel à insectes
- L'installation de jeux, d'un mur d'escalade, d'une tyrolienne, et d'un parcours de découverte nature

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Etude préalable : 2020-2021 Maitrise d'œuvre : 2022 Travaux d'aménagement : 2023 - 2024
------------	---

## FINANCEMENTS

Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?

NON

A-t-il été accepté OU PAS ?

Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?

2022

## PLAN DE FINANCEMENT

**Année de réalisation : 2022-2024**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	120 003	HT			Europe		
<i>sous-total</i>						.... %	..... €
Travaux dont VRD	1 206 822	HT			Etat DETR 2022	40 %	530 730 €
<i>sous-total</i>					Région	.... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	40 %	530 730 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	265 365 €
Autres (détailler)						.... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>1 326 825</b>	<b>HT</b>					<b>1 326 825</b>

## Fiche N°31

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** EGLISE – RENOVATION DU BATI

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/> x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	Alimentation Territoriale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

L'Église Saint Gervais et Saint Protais, classée Monument Historique par liste de 1840, est l'un des plus beaux monuments religieux de Normandie.

Au vu ses dimensions de cathédrale, elle est souvent comparée à la cathédrale de SENLIS (60).

La conservation de ce patrimoine permettra de pérenniser le monument et de développer l'attractivité historique, culturelle et touristique autour de celui-ci.

Le diagnostic réalisé en 2019, montre qu'il est nécessaire de reprendre l'entretien de l'édifice qui n'était plus assuré et ce afin de maintenir une cohésion des maçonneries et des sculptures par les joints. Des couvertures inadaptées, vétustes ou encore inexistantes sont à l'origine d'infiltrations et d'altération des maçonneries par migration de sels. Une importante colonisation aviaire aggrave ces désordres.

Compte tenu de l'importance des éléments altérés, les interventions proposées ne consistent pas en une restauration complète par partie d'ouvrage mais en des interventions plus disséminées et ponctuelles, plutôt de l'ordre de la sauvegarde, afin d'assurer la pérennité de l'édifice et de ses éléments sculptés remarquables.

Les interventions sur les sculptures (dont certaines sont lacunaires) seront donc limitées au dessalement et à la pérennisation des existants.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Diagnostic : réalisé en 2019 Maîtrise d'œuvre : de la Phase APS à DDOE : septembre 2021 à mars 2022 Etudes Maîtrise d'œuvre : mars 2022 à décembre 2023 Travaux : 2024 à 2029
-------------------	--

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**2021 pour les études**

**2023 pour les travaux**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation : 2021/2029

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	417 675	HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat	..... %	..... €
DRAC – Etudes (60%) - 2021					DRAC – Travaux (40%) - 2023	4,68%	250 605
Travaux	4 941 037	HT				36,88%	1 976 415 €
dont VRD					Région	..... %	..... €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours	22,50%	1 205 710 €
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	35,94%	1 925 982 €
Autres (détailler)						..... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>5 358 712</b>	<b>HT</b>			<b>TOTAUX</b>		<b>5 358 712 €</b>

## Fiche N°37

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** MISE EN VALEUR DES MONUMENTS

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger / Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Ville de GISORS souhaite une mise en valeur nocturne de ses principaux monuments (Château, Eglise, Lavois, Pavillon de verdure, Léproserie, Canal) par l'installation de projecteurs.

Ce projet fait suite à une première expérience menée dans cadre du festival « Pierres en Lumières » proposé conjointement par le département de l'Eure et la Fondation du Patrimoine.

Le présent projet consistera à installer des équipements plus conséquents et pérennes.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Travaux d'installation des projecteurs : 1 <sup>er</sup> semestre 2022
------------	--

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ?**

**NON**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINACEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**2022**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année de réalisation : 2022-2023**

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat	40%	48 024 €
Travaux dont VRD	120 060	HT			DETTR 2022		
<i>sous-total</i>					Région	... %	..... €
Acquisitions foncières et immobilières					Département	40%	48 024 €
<i>sous-total</i>					Fonds de concours		
Mobilier, petit équipement					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	... %	..... €
<i>sous-total</i>					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	24 012 €
Autres (détailler)						... %	..... €
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>120 060 €</b>				<b>TOTAUX</b>		<b>120 060 €</b>

## Fiche N°40

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE DANGU – REGIE D'EAU ET ASSAINISSEMENT**

**NOM DU PROJET : RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DANGU**

Adresse/mail : mairie.dangu@wanadoo.fr

Référent légal : Gilles Delon

Référent technique éventuel : Pascal Robine (adjoint en charge de l'eau et l'assainissement)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme) <input type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages <input type="checkbox"/>	Consolider / Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains <input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat <input type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités <input type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale <b>Protection de la ressource en eau</b> <input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

L'actuelle station d'épuration par lagunage (3 lagunes successives suivies d'une aire d'infiltration) donnant des résultats variables suite à une construction n'ayant pas respecté les normes prévues, une reconstruction est devenue nécessaire.

Une étude, confiée à IRH (filiale d'Anteagroup) conclue à la possibilité de reconstruire sur le même site une station constituée de deux étages de filtres plants de roseaux. Par ailleurs, l'étude menée en parallèle sur le réseau d'assainissement a conduit à préconiser des réparations sur ce réseau.

Le coût total des travaux est estimé à 1 095 000 € HT dont :

- Travaux sur réseau 318 000 € HT
- Reconstruction station 777 000 € HT

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Les études générales sont déjà faites. Des études techniques et un appel d'offres doivent être menés. Travaux réalisables en 2022.
-------------------	--

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe	.... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat	20 %	155 000 €
Travaux					Sur station seulement		
Réparation réseau d'assainissement	318 000 €	HT			Région	.... %	..... €
	777 000 €	HT			Département		64 000 €
<i>    sous-total</i>	<b>1 095 000</b>	HT			Sur réseau	20 %	155 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Sur station		
					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs		
Mobilier, petit équipement					Agence de l'eau Seine-Normandie		
					Sur réseau	60 %	190 000 €
<i>sous-total</i>					Sur station	40 %	311 000 €
Autres (détailler)					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	220 000 €
<i>sous-total</i>						.... %	..... €
<b>TOTALX</b>	<b>1 095 000</b>	HT			<b>TOTAUX</b>		<b>1 095 000 €</b>

## Fiche N°39

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

PORTEUR DU PROJET : COMMUNE DE DANGU – REGIE D'EAU ET ASSAINISSEMENT

NOM DU PROJET : INTERCONNEXION DU RESEAU DE DANGU AVEC LE RESEAU DU SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND

Adresse/mail : mairie.dangu@wanadoo.fr

Référent légal : Gilles Delon

Référent technique éventuel : Pascal Robine (adjoint en charge de l'eau et l'assainissement)

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme) <input type="checkbox"/>	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages <input type="checkbox"/>	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains <input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat <input type="checkbox"/>	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités <input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation Territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la ressource en eau <input checked="" type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

La Ville de Gisors associée à neuf communes ou syndicats (dont Dangu et le Syndicat intercommunal des eaux du Vexin Normand) a créé un groupement de commandes afin de mener une étude de sécurisation en eau potable sur leur territoire. Cette étude, confiée à SAFEGE, a mis en évidence la nécessité de créer une interconnexion du réseau municipal de Dangu avec un réseau voisin.

L'étude de SAFEGE conduit à trois scénarios dont le moins cher et le plus facile à mettre en œuvre est une interconnexion avec le réseau du Syndicat des eaux du Vexin Normand qui passe sur la commune de Noyers.

Cette interconnexion est estimée par SAFEGE à un coût de 375 000 € HT. Elle assurerait une alimentation possible de la commune de Dangu en eau potable en cas d'interruption de service et pourrait aussi permettre une alimentation du SEVN par le pompage de Dangu. Toutefois, la commune devant faire face à la reconstruction de sa station d'épuration n'a pas les moyens de mener de front ces deux opérations sans des financements extérieurs importants, si elle ne veut pas mettre le prix de l'eau à un niveau déraisonnable.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER	Les études générales sont déjà faites. Des études techniques et un appel d'offres doivent être menés. Travaux réalisables en 2022.
------------	--

## PLAN DE FINANCEMENT

Année de réalisation : .....

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					Europe		
<i>sous-total</i>					Etat (préciser le fond alloué) et l'année de sollicitation	40 %	150 000 €
Travaux dont VRD Estimation globale à affiner par appel d'offres	375 000 €	HT			Région		
<i>€sous-total</i>					Département		
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs Agence de l'eau Seine-Normandie	40 %	150 000 €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20 %	75 000 €
<i>sous-total</i>							
Autres (détalier)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>					<b>TOTAUX</b>		<b>375 000 €</b>

## Fiche N°38

### Fiche interne recensement projets pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (ETAT)

**PORTEUR DU PROJET :** Ville de GISORS

**NOM DU PROJET :** ACCES DU PUBLIC A LA MOTTE CASTRALE – CHATEAU DE GISORS

Adresse/mail : direction.generale@mairie-gisors.fr

Référent légal : Alexandre RASSAERT, Maire

Référent technique éventuel : Carole PORET, DGS

### INSCRIPTION DANS LES THEMATIQUES DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE:

Protéger /Valoriser le patrimoine naturel (biodiversité), historique (cadre de vie, tourisme)	Promouvoir une exigence de qualité des opérations d'aménagement, lutter contre la tendance à la banalisation des paysages	Consolider/ Développer les fonctions de centralités (habitat/commerce), favoriser le renouvellement et lutter contre l'étalement urbains
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'effort d'équipement : infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables, rénovation habitat	Renforcer l'accès aux services à la population : offre de soins, accès aux services publics (France Services), Mobilités	<b>Alimentation Territoriale</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### LE PROJET ET SA DESCRIPTION

Forteresse médiévale, le château de GISORS, est classé Monument historique, et attire de nombreux touristes. Un programme de grande ampleur de rénovation est actuellement en cours.

La motte castrale constitue, pour la Ville de Gisors, un témoin privilégié de son histoire qu'il convient de pérenniser et de valoriser au titre de bien public.

Aujourd'hui, la ville souhaite aménager le cheminement de la motte castrale, afin de permettre les visites.

En effet, la spirale discrètement implantée sur le flanc sud de la motte a été trop emprunté par le public. Ravinement et érosion ont ainsi progressivement contribué au déchaussement des racines des haies lacunaires qui bordent actuellement l'accès au donjon.

L'existence d'un accès direct à la motte par un escalier menant au donjon est attestée par de nombreuses sources. Le projet consistera à mettre en place un entretien de la spirale et en la création d'un second accès au donjon par l'installation d'un escalier.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD...), travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2021 – Mission de diagnostic et maîtrise d'œuvre 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 – Travaux d'aménagement
-------------------	--

## **FINANCEMENTS**

**Ce projet a-t-il été déposé dans un dispositif étatique 2020 (DETR/FSIL/AUTRE) ? non**

**A-t-il été accepté OU PAS ?**

**Si oui ? QUELLE SOMME ET QUEL DISPOSITIF (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?**

**Si Non, sur quelle année et dispositif sera-t-il déposé (A METTRE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT CI APRES) ?  
DRAC 2021**

**PLAN DE FINANCEMENT**  
Année de réalisation : 2022 - 2023

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	5 000 €	HT			Europe	..... %	..... €
<i>sous-total</i>					Etat DRAC 2021	40 %	142 000 €
Travaux dont VRD	350 000 €				Région	20% ..... %	71 000 €
<i>sous-total</i>					Département	20%	71 000 €
Acquisitions foncières et immobilières					Fonds de concours		
<i>sous-total</i>					Autres financeurs (préciser le ou les organisme(s))	..... %	..... €
Mobilier, petit équipement					Autofinancement du Maître d'ouvrage	20%	71 000 €
<i>sous-total</i>						..... %	..... €
Autres (détailler)							
<i>sous-total</i>							
<b>TOTAUX</b>	<b>355 000 €</b>						<b>355 000 €</b>

**ANNEXE 4 : LES PROJETS SOUTENUS EN 2021 PAR L'ETAT  
SUR LE VEXIN NORMAND**

Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet	DETR Taux retenu	DETR accordée	DSIL taux retenu	DSIL accordée
Bézu la Forêt	la rénovation de la salle communale	19 178	40 %	7 671		
Bézu Saint Eloi	l'aménagement sécuritaire des abords et de l'accès au groupe scolaire Léonard de Vinci	62 621	40 %	25 048		
Bézu Saint Eloi	la rénovation énergétique des bâtiments scolaires Léonard de Vinci	26 456	40 %	10 582		
CC du Vexin Normand	la création d'un complexe cinématographique communautaire de trois salles à Gisors	3 500 000	17,14 %	600 000		
CC du Vexin Normand	la création d'une aire de camping car communautaire sur Gisors	440 000	40 %	176 000		
CC du Vexin Normand	la réalisation d'une mare avec fossé, d'une haie et le renforcement d'un talus, rue des Gruchets à Saint Denis le Ferment	106 626	40 %	42 650		
CC du Vexin Normand	le renouvellement des tatamis et du plancher amovible du dojo du gymnase David Douillet à Etrepagny	38 139	20 %	7 628		
CC du Vexin Normand	les travaux de rénovation du pont de la chaussée Louis XIII à Dangu	393 925			60 %	236 355
Château sur Epte	la réfection de la toiture de l'école	25 775			40 %	10 310
Château sur Epte	le remplacement de la chaudière fioul de l'école par une chaudière à gaz	11 462			50 %	5 731
Chauvincourt Provermont	la réfection de deux baies de vitraux de l'église	12 111	40 %	4 844		
Dangu	la mise aux normes d'accessibilité du club house et des sanitaires du stade municipal	9 301	40 %	3 720		
Dangu	le remplacement des fenêtres de la mairie	36 602			40 %	14 641
Farceaux	la rénovation de l'école maternelle	13 705	40 %	5 482		
Gamaches en Vexin	la réfection de la mairie	14 239	40 %	5 696		
Gisors	la réhabilitation du centre Paul Eluard	658 017	40 %	263 207		
Hébécourt	l'installation de bornes incendie	8 770	30 %	2 631		
Mainneville	la mise en conformité de la défense contre l'incendie dans le bourg et le hameau des Cailletôts	170 999	30 %	51 300		
Neaufles Saint Martin	le remplacement des huisseries groupe scolaire	121 343			30 %	36 403
Richeville	la mise aux normes d'accessibilité de la mairie, du cimetière, de l'église et du stade communal	16 620	40 %	6 648		
Richeville	la réfection des joints des silex sous les panneaux d'enduit extérieur de l'église Saint Eustache	20 532	40 %	8 213		
Saint Denis Le Ferment	la création d'un assainissement parcellaire pour l'église	11 633	40 %	4 653		
Saussay la Campagne	la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite à l'école et la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées de l'école	196 905			40 %	78 762
SIVOS de la région de Mainneville	l'insonorisation du restaurant scolaire	14 645	40 %	5 858		
Vesly	la rénovation énergétique de la salle polyvalente	73 368			40 %	29 347